MASTER
NEGATIVE
NO. 92-80771-6

MICROFILMED 1993

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without permission from
Columbia University Library

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States - Title 17, United States Code - concerns the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material.

Under certain conditions specified in the law, libraries and archives are authorized to furnish a photocopy or other reproduction. One of these specified conditions is that the photocopy or other reproduction is not to be "used for any purpose other than private study, scholarship, or research." If a user makes a request for, or later uses, a photocopy or reproduction for purposes in excess of "fair use," that user may be liable for copyright infringement.

This institution reserves the right to refuse to accept a copy order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

AUTHOR:

TITLE:

ACTES DU BRIGANDAGE D'EPHESE

PLACE:

AMIENS

DATE:

1874

Master Negative #

92-80771-6

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

931.5
Ep3

Ephesus, Robber council of, 449.
Actes du Brigandage d'Éphèse; traduction faite sur le texte syriaque contenu dans le manuscrit 14530 du Musée britannique, par m. l'abbé Martin ... Amiens, E. Glorieux, 1874.
2 p. l., 182 p., 1 l. 22½cm.

"Extrait de la Revue des sciences ecclésiastiques."

444974

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11x
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 7-14-93 INITIALS JL
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

BIBLIOGRAPHIC IRREGULARITIES

92-80771-6

MAIN ENTRY: Ephesus, Robber Council of. -- Actes du Brigandage ...

Bibliographic Irregularities in the Original Document

List volumes and pages affected; include name of institution if filming borrowed text.

_____ Page(s) missing/not available: pp. 127, 128

_____ Volumes(s) missing/not available: _____

_____ Illegible and/or damaged page(s): pp 14-30 photocopy provided

_____ Page(s) or volumes(s) misnumbered: _____

_____ Bound out of sequence: _____

_____ Page(s) or illustration(s) filmed from copy borrowed from: Photocopy - Columbia U.

_____ Other: _____

FILMED IN WHOLE
OR PART FROM A
COPY BORROWED
FROM COLUMBIA
UNIVERSITY

AIIM

Association for Information and Image Management
1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202

Centimeter

Inches

MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

ACTES

DU

BRIGANDAGE D'ÉPHÈSE

TRADUCTION

FAITE SUR LE TEXTE SYRIAQUE CONTENU DANS LE MANUSCRIT 14530 DU MUSÉE BRITANNIQUE

Par M. l'Abbé MARTIN

Chapelain de Sainte-Geneviève.

Extrait de la Revue des Sciences ecclésiastiques.

AMIENS

Imprimerie Emile GLOBIEUX et Ce, rue du Logis-du-Roi, 13.

1874.

Columbia University
in the City of New York

THE LIBRARIES

Presented by
Mrs. Emma Gottheil in memory of her husband
RICHARD JAMES HORATIO GOTTHEIL
1862 — 1936
A.B., 1881, Columbia, Ph.D., 1886, Leipzig,
Litt.D., 1929, D.H.L., 1933
Professor of Semitic Languages and Rabbinical Literature,
Columbia, 1887-1936

ACTES

DU

BRIGANDAGE D'ÉPHÈSE.

ACTES

DU

BRIGANDAGE D'ÉPHÈSE

TRADUCTION

FAITE SUR LE TEXTE SYRIAQUE CONTENU DANS LE MANUSCRIT
14530 DU MUSÉE BRITANNIQUE

Par M. l'Abbé MARTIN

Chapelain de Sainte-Geneviève.

Extrait de la Revue des Sciences ecclésiastiques.

AMIENS

Imprimerie Emile GLORIEUX et Cᵉ, rue du Logis-du-Roi, 13.

1874.

NOTICE: THIS MATERIAL MAY BE PROTECTED BY
COPYRIGHT LAW (TITLE 17 U. S. CODE)

Gottheil

931.5
Ep3

COLUMBIA
UNIVERSITY
LIBRARY

Acc. 28, 1944. Ea.

ACTES DU BRIGANDAGE D'ÉPHÈSE.

SECOND SYNODE D'ÉPHÈSE

RASSEMBLÉ DU TEMPS DU SAINT ÉVÊQUE DIOSCORE (*a*).

I.

1° Les Césars autocrates, Théodose [II] et Valentinien [III], toujours victorieux et illustres par leurs victoires, toujours augustes, à Dioscore.

Tout le monde sait que notre gouvernement et les choses humaines en général, trouvent dans la religion le principe qui les conserve et les affermit ; car, dès que Dieu se montre propice, tout prospère et réussit au gré de nos désirs. C'est pourquoi, appelés à régner par la divine Providence, et souverainement désireux de procurer la paix et le bonheur de nos sujets, nous veillons à ce que notre Majesté et notre état se distinguent par une véritable piété. Or, une dispute s'est élevée soudainement, et cette dispute menace de bouleverser la foi et la doctrine orthodoxes, que nous sommes chargés de garder. C'est pourquoi, voyant, par les diverses opinions qu'elle suscite,

(*a*) La première session du *Brigandage d'Ephèse* paraît avoir duré du 8 au 19 ou 20 août 449. Elle est complètement omise dans le manuscrit 14530 du Musée Britannique. Seul, le manuscrit 12156, f° 51, *b* — 61, *a*, contient un fragment de la procédure contre Flavien, qui n'existe pas dans le grec. — Nous avertissons, une fois pour toutes, que les numéros et autres signes distinctifs des diverses parties de nos *Actes* sont absolument de notre invention. On ne trouve rien de semblable dans l'original.

qu'elle jette le trouble et la confusion parmi les hommes, nous ne croyons pas pouvoir fermer les yeux sur une chose aussi odieuse, de peur que notre négligence ne fasse mépriser Dieu lui-même. Nous avons, dès lors, ordonné que des évêques insignes par leur piété et par leur saine orthodoxie, se réuniraient pour faire un minutieux examen et pour mettre un terme à ces discussions frivoles, car il faut que la foi véritable et chérie de Dieu triomphe.

Votre piété prendra donc avec elle dix métropolitains de sa province, avec dix autres évêques pieux, riches en science et en vertus, connaissant et enseignant la foi orthodoxe sans aucun mélange d'erreur, supérieurs enfin au reste des hommes; et puis, elle se rendra, sans aucun retard, à Ephèse, métropole d'Asie, aux calendes d'août prochain (*a*). Nous défendons à qui que ce soit de troubler le saint concile, car il faut que les pieux et révérends évêques, qui se rendront dans la susdite ville conformément à nos ordres écrits, puissent examiner avec soin la question, de manière à déraciner ou à détruire complètement l'erreur, et à faire briller avec force la doctrine de la foi orthodoxe si chère à Notre Sauveur Jésus-Christ. Ce sera ensuite pour tous les hommes un devoir de garder cette foi sans se laisser ébranler. Que si quelqu'un par mépris pour ce concile, cher à Dieu et indispensable à l'Eglise, ne se rend pas, à l'époque voulue, au lieu fixé, il demeurera sans excuse devant Dieu et devant notre piété. Celui qui se dispensera de venir à cette assemblée sacerdotale par remords de conscience en sera puni nécessairement dans son âme (*b*).

(*a*) 1er août 449. Le concile cependant ne s'ouvrit que le 8 août.

(*b*) C'est bien la traduction du grec : *ἱερατικὴν δὲ παραιτούμενος συλλογὴν οὐκ ἀγαθῷ συνειδότι τὴν ψυχὴν ἀναγκαίως πληχθήσεται.* Le latin traduit plus clairement, mais moins littéralement : *Sacerdotalem enim conventum non nisi quis mala propria conscientia sauciatus evitat.* (Mansi, *Conciliorum omnium amplissima collectio*, VI, 588-590.)

Pour ce qui est de Théodoret, évêque de Cyr, que nous avons déjà relégué dans son diocèse, nous lui défendons de se rendre au concile, à moins que le concile lui-même n'en juge autrement et ne l'invite à venir y prendre part. Que si quelque dissension vient à éclater au synode à son sujet, nous voulons que le saint concile se tienne sans lui et qu'on se conforme à ce que nous avons ordonné.

Ce décret fut rendu à Constantinople, l'avant-veille des calendes d'avril, le 30 mars, après le consulat des illustres Zénon et Posthumien (*a*).

Exposé de la procédure dirigée contre Ibas, évêque d'Edesse (*b*).

2. *Les Césars autocrates, Théodose* [*II*] et *Valentinien* [*III*], *victorieux et illustres par leurs victoires, toujours vénérables, toujours augustes, à Dioscore.*

Déjà nous avons précédemment défendu à Théodoret, évêque de Cyr, de se rendre au saint concile, jusqu'à ce que celui-ci ait statué à son sujet ce que bon lui semblera. Nous l'avons, en effet, en horreur, parce qu'il a osé écrire des choses contraires aux écrits de Cyrille, de sainte mémoire, évêque d'Alexandrie la grande. Mais, comme nous avons lieu de craindre que quelques partisans de Nestorius ne fassent tout ce qu'ils pourront pour l'introduire dans le saint concile, nous avons cru devoir adres-

(*a*) 30 mars 449. L'original grec de ce décret se trouve dans Labbe, *Sacrosancta concilia*, IV, 99-102. Mansi, *Conciliorum omnium amplissima collectio*, VI, 588-590.

(*b*) Ceci viendrait mieux quelques pages plus bas, puisque les pièces suivantes n'ont, à l'exception d'une seule, aucun rapport avec le procès de l'évêque d'Edesse.

ser des lettres à votre piété, pour lui notifier à elle, ainsi qu'à tout le saint concile, que, voulant nous conformer aux canons des Saints Pères, nous lui conférons la primauté et l'autorité, non pas seulement sur THÉODORET, mais encore sur tous les autres évêques admis au saint synode. Nous savons d'ailleurs très-bien que le très-pieux patriarche de JÉRUSALEM, JUVÉNAL, que le très-pieux métropolitain (de Césarée) THALASSIUS et tous les fervents défenseurs de la foi orthodoxe sont unanimes à penser comme Votre Sainteté, dans laquelle on voit resplendir, grâce à Dieu, l'honnêteté des mœurs et la pureté de la foi. Quant à ceux qui osent ajouter ou retrancher quelque chose au symbole rédigé par les Saints Pères, d'abord à Nicée et ensuite à Ephèse, nous espérons bien qu'on ne leur accordera aucune confiance dans le saint concile et nous voulons qu'ils soient soumis à votre jugement. C'est pour cela que nous avons décrété maintenant la célébration du saint concile (*a*).

Ce décret fut rendu, LE SIX DU MOIS D'AB, HUIT JOURS AVANT LES IDES DU MOIS D'AOUT, A CONSTANTINOPLE.

3. *Les Césars autocrates Théodose* [*II*] *et Valentinien* [*III*], *victorieux et illustres par leurs victoires, toujours vénérables et toujours augustes, au synode réuni dans la métropole d'Ephèse.*

Il nous a été envoyé des comptes-rendus nombreux par ceux qui habitent EDESSE, ville de la province D'OSRHOÈNE, avec des actes dans lesquels beaucoup de pieux ecclésiastiques, d'archimandrites, de notables et, pour ainsi dire,

(*a*) Cette lettre existe encore dans Labbe : *Sacrosancta concilia*, IV, 110-112. Mansi, *Conciliorum omnium amplissima coll.*, VI, 599-600. Mais la date n'est pas mentionnée. — Le manuscrit syriaque 12156 du Musée Britannique contient au f° 51, *a*, I, une autre traduction de cette lettre ainsi que de la précédente. Voir Wright, *Catalogue of the syriac Mss*, II, 643, et Hoffmann, *note* 2.

toute la population accuse IBAS, son évêque, de blasphème et d'impiété. Comme il appartient à Votre Sainteté de corriger de tels abus et qu'il n'est pas possible de tenir pour mensongers des témoignages émanés de toute espèce d'hommes, clercs, moines, notables et séculiers, nous supplions Votre Sainteté de prendre connaissance de ces dépositions et de délivrer cette ville d'un pareil scandale. En plaçant (à la tête de cette église) un homme de mœurs irréprochables et d'une foi intacte, vous parviendrez à imposer silence à tous ceux qui, dans le même pays, pourraient s'élever contre les croyances orthodoxes : car, du moment où les métropolitains prêchent ce qu'il faut prêcher, tous les évêques les imitent nécessairement. La connaissance de cette affaire a été déjà déférée par notre ordre à PHOTIUS, métropolitain de TYR, à EUSTATHE, évêque de BÉRYTE, et à URANIUS, évêque d'IMÉRIE (*a*) ; nous avons même enjoint à ce dernier de se rendre immédiatement à votre saint concile, pour qu'il fournisse en personne tous les renseignements nécessaires à Votre Sainteté.

Ce décret fut rendu à CONSTANTINOPLE, CINQ JOURS AVANT LES CALENDES DE JUILLET, C'EST-A-DIRE, LE 27 (JUIN 449).

4. *Après le consulat des illustres Zénon* et *Posthumien, le* 29 *du mois appelé chez les Egyptiens mésori* (*b*), *l'indic-*

(*a*) Cette procédure de Tyr-Béryte-Tyr existe parmi les actes du concile de Calcédoine, dans Mansi, *Conciliorum omnium ampl. coll.*, VII, 210 et suivantes.

(*b*) Le 29 de mésori correspond au 22 août, d'après Ideler, *Handbuch der Chronologie*, I, 144. D'après ce qui est dit plus bas, le 29 mésori était un lundi ; or, il se trouve, en effet, qu'en 449, le 22 août était un lundi. Voir l'*Art de vérifier les dates*. La session dont il est ici question commença donc le *lundi* 22 *août* 449. La première session eut lieu πρὸ ἑξ εἰδῶν Αὐγούστων ἥτις ἐστὶ κατ' Αἰγυπτίους μεσορὶ ιε' ἰνδικτιῶνι τρίτῃ (Mansi, *Conciliorum omnium ampl. coll.*, II, 605), c'est-à-dire, le *lundi* 8 *août* 449 ;

tion troisième durant encore (*a*), le saint concile se réunit, dans la métropole d'Ephèse, par ordre des empereurs, amis du Christ.

Etaient présents dans la sainte église (placée sous le vocable de) Marie, les religieux et pieux évêques (1) Dioscore d'Alexandrie, (2) Juvénal de Jérusalem, (3) Thalassius de Césarée dans la Cappadoce première, (4) Etienne d'Ephèse, (5) Eusèbe d'Angyre dans la Galatie première, (6) Cyrus d'Aphrodisiade (*b*) en Carie, (7) Érasistrate de Corinthe en Hellade, (8) Mélétius de Larissa, qui tenait aussi la place du révérend Domnus, évêque d'Apamée, (9) Diogène de Cyzique, (10) Jean de Sébaste dans l'Arménie première, (11) Basile de Séleucie en Isaurie, (12) Jean de Rhodes, (13) Photius de Tyr, (14) Théodore de Damas, (15) Florentius de Lydda, (16) Marinien de Synnade, (17) Constantius de Bostra, (18) Acace d'Ariarith dans l'Arménie deuxième, qui tenait aussi la place du révérend Constantius de Mélitine, (19) Etienne de Maboug, (20) Atticus de Nicopolis dans l'ancienne Epire, (21) Eustathe de Béryte, (22) Nunéchius de Laodicée (dans la Phrygie trimitaire), (23) Olympius de Constantia en Chypre, (24) Candidien d'Antioche en Pisidie, (25) Etienne d'Anazarbe, (26) Géron-

elle dura donc quinze jours environ. — C'est ainsi qu'on parvient à concilier toutes les opinions ; mais quinze jours pour la première session, n'est-ce pas un peu trop ?

(*a*) Zénon et Posthumien étaient consuls en 448 ; Protogènes et Asturius le furent en 449. On a remarqué depuis fort longtemps que la mention *indiction* IIIe, était fausse. C'est *indiction* IIe qu'il faut lire. L'indiction IIIe commença seulement au 1er septembre 449. Voir Baronius, *Annales*, ad ann. 448, n° 58. Labbe et Cossartius, *Sacrosancta concilia*, III, col. 1472. — Mansi, *Conciliorum omnium ampl. coll.*, VI, 605. — Cfr. de Rossi, *Inscriptiones christianæ Urbis Romæ*, I, 602 et 326.— Chronicon Paschale (Migne Pat. grecque, 92, col. 807).

(*b*) Le manuscrit porte *Césarée* au lieu de *Carie*. Voir *Actes syriaques*, p. 10, ligne 7, et Hoffmann, *Verhandlungen*, etc., p. 85.

tius de Séleucie en Syrie, (27) Rufin de Samosate, (28) Indamos d'Irénopolis, (29) Timothée de Balanéa, (30) Théodore de Canotha, (31) Claude d'Anchismos dans l'ancienne Epire, (32) Simon d'Amid en Mésopotamie, (33) Séleucus d'Amasie, (34) Pierre de Gangres, (35) Luc de Dyrrachium, (36) Antonius de Lychnidos, (37) Marc (*a*) d'Euroïa, (38) Vigilantius de Larissa, (39) Basile de Trajanopolis dans la province de Rhodopée, (40) Dokimasios de Maronée dans la même province, (41) Constantin de Démétrias, (42) Alexandre de Sébaste près de Tarse (?), (43) Souzoun de Philippes, (44) Eusèbe de Doberou dans la (Macédoine) première, (45) Maximin de Serraï encore dans la Macédoine première, (46) Luc de Berroïa dans la Macédoine première, (47) Jean de Mesène, (48) Uranius d'Imérie dans la province d'Osrhoène, (49) Athanase d'Opas en Achaïe, (50) Léontius d'Ascalon, (51) Marinien de Gaza, (52) Photius (*b*) de Lydda, (53) Anastase d'Aréopolis (*c*), (54) Paul d'Antdaha (*d*), (55) Théodore d'Amathonte, (56) Paul de Maïuma, (57) Zotimos de Minoïda, (58) Epiphane de Perge, (59) Baruch de Sozuza (*e*) en Palestine, (60) Héraclius d'Azotos, (61) Jean de Tibérias, (62) Musonius de Zoara, (63) Denys de Sycomason, (64) Kaiumas de Faïna, (65) Constantius de Sébastée, (66) Zebinos de Pella, (67) Olympius de Bostra (*f*), (68) Polychronios d'Antipatris, (69) Pancrace de Lybias, (70) Auxilaos (évêque) des Arabes soumis, (71) Domninos de Platée en Hellade, (72) Théodose

(*a*) Le manuscrit porte *Euboïa* pour *Euroïa*. Voir Partthey, *Hieroclis synecdemus et notitiæ græcæ Episcopatuum*, Berlin, 1866, 651, et Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, VI, 609, 684.

(*b*) Hoffmann et le grec lisent *Photin*.

(*c*) Le manuscrit porte à tort *Eironopolis* ; voir Mansi, VI, 609, C.

(*d*) Hoffmann lit *Anthedon*.

(*e*) Perry porte *Hourousa*.

(*f*) Le grec porte *Bactres* ; Hoffmann omet ce nom.

de Mastaura, (73) Cyriaque d'Egée, (74) Cyriaque de Lébédos, (75) Léontius de Magnésie sur le Méandre (*a*), (76) Eutrope de Pergame en Asie, (77) Gennade de Téos, (78) Olympius d'Evaza, (79) Maximin de Tralles, (80) Julien d'Hypaïpa, (81) Chrysanthius de Bage (*b*), (82) Polycarpe de Gabala, (83) Paul de Tripoli en Lydie, (84) Pierre de Chersonnèse (*c*), (ou de Chronesos), (85) Olympius de Sozopolis, (86) Paulin de Théodosiopolis, (87) Gennade de Canosse (*d*), (88) Martyrios de Gortyne en Crète, (89) Maras de Dinosyda (*e*), (90) Anianus de Kapitolida, (91) Théopempe de Kabassa, (92) Kalosirios d'Arsinoé, (93) Jean d'Ephestos, (94) Héraclius d'Héraclée, (95) Gemellinus d'Erytrée, (96) Apollonius de Tunis, (97) Gennadius d'Hermopolis la grande, (98) Cyrus de Babyline, (99) Athanase de Busiris, (100) Photin de Teucheïra, (101) Théophile de Cléopatris, (102) Pasmeïos de Paralée, (103) Sozias de Sozuza, (104) Théodulos de Tîsîla (*f*), (105) Théodore de Barqua, (106) Rufus de Cyrène, (107) Zénon de Rhinocouroura, (108) Lucius de Zigra, (109) Ausonius de Sebennytos, (110) Isaac de Tava, (111) Philocalos de Zagoulon, (112) Isaïe d'Hermopolis la petite, (113) Bar-Sumas, prêtre et archimandrite (*g*).

5. *Jean, prêtre d'Alexandrie et chef des notaires dit :* Le premier jour (*h*), quand votre saint et nombreux con-

(*a*) Le manuscrit porte *Ménandre*.
(*b*) Mansi porte à tort *Dage*, VI, 609.
(*c*) Hoffmann lit *Cherronesos*.
(*d*) Perry lit *Caioussa*.
(*e*) Hoffmann, *Dionisias*.
(*f*) Hoffmann a recueilli avec beaucoup de soin toutes les variantes sur ce mot, p. 85.—Sa note 12, p. 84-85, sera consultée avec fruit par les futurs éditeurs d'une collection des conciles.
(*g*) Voir Tillemont, *Mémoires* XV, 550-551.
(*h*) Evidemment il ne s'agit pas ici de la première session, mais du jour

cile fut réuni, ceux qui tiennent la place du religieux et pieux Léon, archevêque de l'église de Rome, ne s'y rendirent pas, ni non plus Domnus, évêque de l'église d'Antioche. Votre Sainteté, s'inspirant alors des saints canons, a prescrit à quelques pieux évêques de se rendre auprès des premiers et auprès du second, en compagnie de quelques clercs, pour les inviter à se joindre aujourd'hui à Votre Sainteté. Ceux qui ont été envoyés à celui-ci et à ceux-là, je veux dire, aux légats de Rome et au pieux Domnus, évêque d'Antioche, sont présents parmi vous ; je vous en préviens pour savoir ce que vous voulez.

Juvénal, évêque de Jérusalem, dit : Que les saints évêques veuillent bien nous dire la réponse que leur ont faite les légats du pieux et saint évêque de l'église de Rome, Léon, ainsi que le pieux Domnus, évêque de l'église d'Antioche.

Les pieux évêques Olympius d'Evaza, et Julien d'Hypaïpa, Montanius, diacre de la sainte église d'Aphrodisiade et Euphronius, diacre de Laodicée, dirent : Conformément aux ordres de ce saint et œcuménique synode, nous nous sommes rendus à la demeure des envoyés de l'illustre et royale Rome, à savoir, de l'évêque Julien et du diacre Hilaire ; mais nous ne les y avons point trouvés. Nous avons pu parler seulement au notaire Dulcitius, qui était malade, et nous lui avons dit que le saint concile était rassemblé, mais qu'il différait de prononcer sur quoi que ce soit, dans l'espoir qu'ils se réuniraient eux-mêmes à l'assemblée, le lendemain lundi (*a*). Le notaire nous a

qui suivit la condamnation de Flavien et d'Eutychès. D'après ce qu'on va lire, il semble que la procédure relative à Flavien et à Eutychès finit le vendredi 20 août 449. — *Le premier jour* dont il est ici question serait donc le *samedi* 20 *août* 449.

(*a*) 22 août 449.

répondu que le pieux évêque était à la campagne (*a*) et le respectable diacre au *Martyrium* (Beith-Soh'de) du glorieux saint Jean (*b*), mais il a promis de leur faire dire de venir. Non contents de cettre entrevue, nous sommes retournés, LE MATIN DU DIMANCHE, et nous avons parlé encore à DULCITIUS, lequel nous a répondu, qu'alors même que le saint concile les ferait inviter dix fois, ils ne viendraient point, parce que les lettres de l'archevêque de l'illustre et royale ROME, LÉON, portaient uniquement qu'ils assisteraient au saint concile *tant qu'on y traiterait l'affaire du pieux prêtre et archimandrite Eutychès* (*c*). Voilà ce que nous avons entendu ; nous avons tout dit à Votre Sainteté.

JEAN, ÉVÊQUE DE SÉBASTE dans L'ARMÉNIE première, ONÉSIPHORE, ÉVÊQUE D'ICONIUM (*d*), NONNUS, DIACRE D'EPHÈSE, et PHOCAS, DIACRE de TYR, dirent : Conformément aux ordres de Votre Religion, LE PREMIER JOUR, C'EST-A-DIRE SAMEDI PASSÉ (*e*), nous sommes allés chez le religieux et pieux évêque D'ANTIOCHE, DOMNUS ; nous l'avons trouvé couché dans son lit et se plaignant d'être affaibli par la maladie. Nous n'avons pas omis de lui notifier, suivant vos instructions, qu'il eût à se rendre AUJOURD'HUI à votre

(*a*) C'est le sens que nous croyons devoir donner au mot *baq'rîtha*, dans le village.

(*b*) *Martyrium*, on appelait ainsi les églises bâties sur les tombeaux des martyrs. Ce nom fut donné plus tard aux églises en général et aux chapelles.

(*c*) Ces mots déterminent bien la période du concile à laquelle appartiennent les actes retrouvés dans le manuscrit syriaque du Musée Britannique. L'affaire d'Eutychès se termina le jeudi ou le vendredi (18-19 août), et le concile recommença ses séances, le samedi 20 août 449.

(*d*) Onésiphore ne figure point dans la liste qu'on vient de lire. C'est donc une omission certaine.

(*e*) Le samedi 20 août 449. Le mot syriaque *Chab'to* ne peut s'entendre, dans ce cas, que du *samedi* proprement dit et non point de la *semaine* précédant le 22 août.

saint et œcuménique concile. Il s'est montré disposé à le faire disant qu'il souhaitait de se réunir à Votre Béatitude, pourvu que le mal dont il était atteint lui laissât quelques instants de répit. AUJOURD'HUI, DÈS LE MATIN, il nous a fait appeler, et, comme nous devions donner à Votre Religion une réponse définitive, nous nous sommes transportés chez le susdit pieux évêque. Nous l'avons trouvé dans la même position, se plaignant fortement et désirant faire savoir, par notre intermédiaire, à Votre Sainteté, que ce n'est point sa volonté, mais uniquement l'infirmité dont il est atteint, qui l'empêche de venir à vous. Du reste (il a ajouté) qu'il approuvait tout ce que Votre Sainteté ferait contre ceux qui, imbus des doctrines impies et abominables de Nestorius, ont écrit ou écrivent (pour les défendre) et qu'il partageait en tout vos idées.

6. *Thalassius, évêque de Césarée dans la Cappadoce première, dit :*

Un (plus long) séjour dans cette ville causerait de graves dommages à tous les pieux et religieux évêques, ainsi qu'aux saintes églises. En outre, l'empereur miséricordieux et ami du Christ veut que ce concile soit conduit rapidement à sa fin, afin que nous sachions exactement à quoi il faut s'en tenir. C'est pourquoi, les formalités convenables et dignes de votre saint concile ayant été remplies ; les pieux évêques que vous avez envoyés, OLYMPIUS D'EVAZA, JULIEN D'HYPAÏPA, MONTANIUS, DIACRE D'APHRODISIADE et EUPHRONIUS, diacre de LAODICÉE, ayant convoqué le pieux ÉVÊQUE JULIEN et le respectable diacre HILAIRE, qui tiennent la place du saint et pieux LÉON, ARCHEVÊQUE de ROME (*a*), et ces derniers ayant refusé de

(*a*) Les renseignements, que nous fournissent nos *Actes syriaques*, n'ajoutent rien à ce que nous ont fait connaître les actes grecs et latins sur les

se réunir avec nous, j'opine, pour ma part, qu'il n'est pas nécessaire de renoncer à l'entreprise. Si le saint concile l'ordonne, les affaires vont suivre leur cours, pour ne pas occasionner d'ennuis aux moines ici présents.

(*Il y a ici une lacune de trois feuillets dans le manuscrit, suivant M. Hoffmann* (*a*). *M. Perry n'a pas l'air de l'avoir soupçonnée dans son texte Syriaque. — Peut-être en parlera-t-il dans sa préface.*)

II.

[Procédures dirigées contre IBAS, Evêque d'Édesse.]

1. *Jean, prêtre d'Alexandrie et chef des notaires, continua de lire :*

Les Césars autocrates, Théodose [II] et Valentinien [III], victorieux et illustres par leurs victoires, toujours vénérables, toujours augustes, au saint Concile réuni a Éphèse.

Il nous a été envoyé des comptes-rendus nombreux par ceux qui habitent Édesse, ville de la province d'Osrhoène, avec des actes, etc. comme dessus [p. 4] (*b*).

Jean, prêtre et chef des notaires, dit : Il y a, en dehors du Concile, des moines d'Édesse qui disent apporter des lettres impériales. Qu'ordonne votre Sainteté à leur sujet?

légats du Pape. Il n'est fait aucune mention du prêtre Réné. Quant à *Jules* ou *Julien*, comme on le qualifie simplement d'évêque, sans faire mention du siége qu'il occupait, il reste toujours à se demander s'il s'agit de *Julien de Cos* ou de *Jules de Pouzzoles*. Voir sur cette question Héfélé, *Histoire des conciles*, II, 537-579.

(*a*) Hoffmann, *Verhandlungen der Kirchenversammlung zu Ephesus*, etc p. 6.

(*b*) C'est ici qu'aurait dû être placée la lettre relative à Ibas.

Eusèbe, évêque d'Ancyre dans la Galatie première, dit : Plaise aux pieux évêques Photius, Eustathe et Uranius de nous dire ce qu'ils pensent de l'affaire d'Ibas et ce qu'ils ont décidé; mais puisque le pieux prêtre Jean, chef des notaires, a parlé de lettres impériales, il faut faire entrer ces moines, afin que le saint Concile prenne connaissance des lettres que nos miséricordieux empereurs leur ont remises.

2. *Jean, prêtre et chef des notaires, lut* les lettres suivantes :

Les Césars autocrates, Théodose [II] et Valentinien [III], victorieux, toujours vénérables, toujours augustes, à Jacques (*a*).

Votre Miséricorde n'ignore pas la lutte que soutiennent en Orient pour la foi véritable les pieux et saints archimandrites contre certains évêques orientaux, qui, imbus des idées impies de Nestorius, se voient abandonnés, tandis que les pieux archimandrites sont soutenus par les fidèles. Voulant à toute force que la foi orthodoxe resplendisse, il nous a paru bon de convoquer votre Religion, si distinguée par la pureté de ses mœurs et par l'intégrité de sa foi, a Éphèse, métropole d'Asie, pour les calendes du mois d'août, afin qu'elle y assiste au Concile qui doit s'y réunir, et qu'elle pourvoie, de concert avec les saints évêques, à tout ce qui peut être agréable à Dieu.

Cette ordonnance fut rendue le treize de Haziran, le jour des Ides de Juin, a Constantinople, sous le Consulat de Protogènes et de celui qui était a désigner (*b*).

(*a*) Ce Jacques est complétement inconnu d'ailleurs, mais tout porte à croire que c'était un des principaux archimandrites d'Edesse, un de ceux qui déposèrent dans la cause d'Ibas.

(*b*) Le consul d'Occident *Asturius* n'était pas encore connu en Orient, au mois de juin 449. Cfr. Mansi, *Concil. Omn. Ampl. coll.*, VII, 593. Cette lettre à Jacques est une lettre *circulaire*. Elle est semblable à celle qui avait été

JEAN, PRÊTRE ET CHEF DES NOTAIRES, DIT : Copie de ces lettres miséricordieuses a été envoyée à ABRAHAM, PRÊTRE ET ARCHIMANDRITE, A ELIE, PRÊTRE ET ARCHIMANDRITE, A PHAQUIDA, PRÊTRE ET ARCHIMANDRITE, A ISAAC, PRÊTRE ET ARCHIMANDRITE, A EULOGE, PRÊTRE ET ARCHIMANDRITE, A HABIB, DIACRE ET ARCHIMANDRITE, A ABRAHAM, DIACRE ET ARCHIMANDRITE, A EPHREM, PRÊTRE ET ARCHIMANDRITE, A POLYCHRONE, ARCHIMANDRITE, A BENJAMIN, ARCHIMANDRITE, A ANDRÉ, ARCHIMANDRITE (*a*).

DIOSCORE, ÉVÊQUE D'ALEXANDRIE, dit : D'après les ordres du miséricordieux Empereur, les illustres et pieux archimandrites doivent assister à ce qui va se faire. Maintenant, que les pieux évêques PHOTIUS, EUSTATHE ET URANIUS veuillent bien nous dire, ainsi que les y a invités le pieux EUSÈBE, ce qui s'est passé devant eux au sujet D'IBAS.

3. Les pieux évêques PHOTIUS DE TYR, EUSTATHE DE BÉRYTE ET URANIUS D'IMÉRIE dirent : IBAS a été accusé devant nous au sujet de sa foi ; mais comme pour décider il était nécessaire d'appeler des témoins et qu'il aurait fallu beaucoup de temps pour accomplir cette formalité, nous avons adjuré sur l'Evangile les clercs d'Edesse de nous dire ce qu'ils savaient relativement à l'accusation qu'on intentait à IBAS, à propos de sa foi. Il s'est fait et dit beaucoup de choses sur le même sujet, à ÉDESSE,

adressée à Barsumas au mois de mai 449. Cfr. De Rossi, *Inscriptiones Christianæ Urbis Romæ*, I, 602, 326. Mansi, VI, 503. Victor Tunnunensis, *Chronicon*, Patrol. Latine, 68, col. 941.

(*a*) Il est probable que ces moines sont les mêmes que ceux qui avaient écrit au synode de Béryte en faveur d'Ibas. (Voir les noms dans Mansi, *Conciliorum omnium ampliss. col*, VII, 253-255.) L'histoire ecclésiastique du Ve siècle nous présente beaucoup trop souvent, hélas ! le spectacle de cette déplorable versatilité ; mais il serait difficile de trouver quelque part rien qui égale, sous ce rapport, le scandale que nous offrent le pseudo-synode d'Ephèse et le concile de Chalcédoine.

lesquelles choses sont parvenues à la connaissance de notre miséricordieux et philanthrope Empereur. C'est pourquoi, ayant appris que notre victorieux souverain a reçu les témoignages de tous ceux dont les noms sont connus par les rapports, nous vous supplions de faire lire ces derniers. Pour ce qui regarde DANIEL, ÉVÊQUE DE HARRAN (*a*), on l'a accusé de certaines violences, et comme nous nous sommes aperçus qu'il était manifestement convaincu, nous voulions le dépouiller de l'épiscopat, afin de ne pas nous exposer nous-mêmes aux injures des fidèles. Mais lui, comprenant ce qu'il avait de mieux à faire, nous a offert sa démission. A votre Sainteté donc d'user de son pouvoir et de décider ce que bon lui semble. Nous devons cependant lui faire connaître que, depuis notre jugement, nous n'avons pas communiqué avec IBAS (*b*).

4. *Cyrus, évêque d'Aphrodisiade, dit :* Si votre religion l'ordonne, on discutera en premier lieu l'affaire D'IBAS jusqu'à ce qu'elle soit finie, et, si votre sainte assemblée le veut, on va faire lire les procédures qui ont eu lieu à son sujet.

A

[Arrivée à Édesse du Juge chargé d'instruire la cause d'IBAS.]

1. *Jean, prêtre et chef des notaires, lut* les acclamations des habitants d'Edesse. APRÈS LE CONSULAT DES

(*a*) Neveu d'Ibas et traduit, comme son oncle, devant Photius et Eustathe.

(*b*) Il est évident aujourd'hui que la conférence de Tyr et de Béryte avait eu lieu quand se tint le brigandage d'Ephèse. Par conséquent, la date des conférences de Béryte (Mansi, VII, 211) est fausse. — Il n'y a qu'un seul arbitrage, lequel, commencé à Tyr, s'est continué à Béryte et est revenu se terminer à Tyr, 1-25 février 448. Voir Pagi dans Mansi, *Concilior Omn.*, VI, 492. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, XV, 474, et note 13e sur S. Léon, p. 897. Cfr. Héfélé, *Histoire des Conciles*, II, p. 500.

ILLUSTRES FLAVIUS, ZÉNON ET POSTHUMIEN, LA VEILLE DES IDES D'AVRIL, L'INDICTION SECONDE DURANT ENCORE (*a*). Tous les habitants de la métropole D'ÉDESSE, réunis ensemble, respectables archimandrites, moines, hommes, femmes, etc., sortirent à la rencontre du GRAND ET GLORIEUX CHÉRÉAS, COMTE DE PREMIER ORDRE ET JUGE D'OSRHOÈNE (*b*). Dès qu'il fut arrivé sur le territoire de la ville et qu'il fut entré dans le *Martyrium* (*c*) de saint Zachée, tous les assistants se mirent à crier: Il n'y a qu'un Dieu! Aux Romains la victoire! Seigneur ayez pitié de nous! Que nos maîtres soient victorieux en tout temps! A THÉODOSE constante victoire! A THÉODOSE Auguste, constante victoire! A VALENTINIEN Auguste, grande victoire! A nos maîtres, grandes victoires! Aux princes pieux, constantes victoires! Aux Orthodoxes, longues années! Il n'y a qu'un Dieu! A THÉODOSE victoire! A VALENTINIEN, victoire! Aux HYPARQUES (*d*) longues années! A PROTOGÈNES longues années (*e*)! Aux Consuls éclairés, longues années! Une statue d'or aux Hyparques! Prospérité aux Augustes! Prospérité au Palais! A DOMNUS, longues années! A l'ami du Christ, longues années! Au Consul, longues années! A l'orthodoxe, longues années! le Dieu qui vous garde est un! A Zénon (*f*), longues années! longues années au stratélate!

Au stratélate une statue d'or! Vous êtes la gloire du stratélate! Vous êtes l'ange de la paix! Vous êtes la sécurité des Empereurs victorieux! Prospérité à l'Empire

(*a*) 12 avril 449.

(*b*) Ce personnage est complétement inconnu d'ailleurs.

(*c*) *Voir page* 10, *note b*.

(*d*) M. Perry met ce mot au singulier, mais ailleurs il est au pluriel.

(*e*) Consul pour l'Orient, l'an 449 — Mansi, VI, 564. Tillemont, *Mémoires*, XV, 286, 643, 874 — Théodoret, *épitre* 94.

(*f*) Maître de la milice en Orient, Tillemont, *Mémoires*, XV, 273-274, 874. — *Histoire des Empereurs*, VI, 178, 186, 527.

Romain! Prospérité aux Augustes! Une statue pour le stratélate! Des images d'or pour le vainqueur! Longues années à ANATOLE (*a*)! Longues années au Patrice! Vous êtes le père des Augustes! Vous êtes la sécurité de nos maîtres! Pour toutes choses un seul ANATOLE suffit! Une trinité avec un patrice. A THÉODOSE (*b*) longues années! Au comte, longues années! Toute la ville rend grâces à Théodose! Toute la ville célèbre le comte! Longues années à CHÉRÉAS! Au comte, longues années! Longues années aux chrétiens! Vous êtes venu et tout est dans la joie! C'est avec justice que les Augustes vous honorent! Vous êtes digne des Augustes! Prospérité au Palais! Un autre évêque pour la métropole! Personne n'accepte IBAS! Personne ne reçoit le nestorien! Au feu l'engeance nestorienne! A l'Eglise ce qui appartient à l'Eglise! Chassez IBAS de l'Eglise! Que l'Eglise ne souffre plus violence!

Un seul Dieu! Le Christ triomphe! Seigneur, ayez pitié de nous! Nous ne faisons tous qu'une âme! En abrégé, personne n'accepte IBAS!

Personne, en un mot, ne veut d'un évêque nestorien! Auguste Théodose, ayez pitié de votre ville! Personne n'accepte le second Nestorius! Personne n'accepte l'adversaire du Christ! Personne n'accepte l'ennemi du Christ! Personne n'accepte celui qui hait le Christ! L'ennemi des Orthodoxes, personne ne le reçoit! Personne ne veut d'un Judas pour évêque! Un évêque orthodoxe pour la métropole! Que celui qui s'en va s'en aille (*c*)! Faites connaître immédiatement, nous vous en supplions, nos désirs! Que

(*a*) Le Patrice Anatole, un des amis de Théodoret. (Voir épîtres 79, 92, 111.) Tillemont, *Histoire des Empereurs*, VI, 83-84. — *Mémoires*, XV, 262-263, 274-275, 282, 286, 292, 630, 642.

(*b*) Le comte Théodos, personnage important d'Edesse.

(*c*) Il paraît par ces mots qu'Ibas, se voyant repoussé par la faction ennemie, avait quitté Edesse pour aller réclamer l'appui du maître de la milice.

nos maîtres le sachent! Que le stratélate le sache! Au feu l'engeance d'Ibas! Au feu l'engeance nestorienne, et de suite! Que Pirous (*a*) soit établi logothète dans l'Eglise! Nous voulons Pirous pour économe de l'Eglise! Mourir pour le Christ, c'est conquérir la vie!

2. Le jour d'après les Ides, c'est-à-dire le 14 d'Yor (*b*), l'Indiction deuxième durant encore, le grand et glorieux Seigneur Flavius Chéréas, comte de premier ordre et juge d'Osrhoène, reçut à son tribunal les respectables clercs, les pieux archimandrites, les moines et les *B'nai Q'iama* (*c*), qui lui firent certaines dépositions par écrit. Les ouvriers et les habitants d'Edesse vinrent aussi et demandèrent à être admis dans le tribunal. Une fois introduits, ils firent entendre ces acclamations: Seigneur ayez pitié de nous! Victoire en tout temps à nos maîtres! Victoire grande à Théodose! Longues années à nos maîtres! Aux orthodoxes longues années! Victoire grande à Valentinien! Longues années à nos maîtres! Un seul Dieu! Victoire à Théodose! Un seul Dieu! Victoire à Valentinien! Un seul Dieu! Victoire aux Romains! Aux Hyparques longues années! A Protogènes longues années! Des images d'or aux Hyparques! Longues années à Nomus (*d*)! Longues années aux

(*a*) Sur ce Pirous, voir Mansi, *Conciliorum omnium ampl. coll.*, VII, 225.

(*b*) 14 mai pour 14 avril 449. *Yor* est pour *Nisan*.

(*c*) Membres de confréries analogues aux *Béguins* et aux *Béguines*. Voir Lamy, *Concilium Seleuciæ*, etc., p. 111-120. L'auteur examine toutes les diverses significations de ce mot.

(*d*) Nomus ou Nomius, consul de l'an 445. (Voir Théodoret, *épître* 58, 81, 96. — Mansi VI, 563, 566. Tillemont, *Histoire des Emp.*, VI, 102. — *Mémoires*, XV, 267, 268, 276, 438, 449, 643). — Monsieur Perry lit *Koumis* ou *Koumios* au lieu de *Nomios*, mais la méprise s'explique facilement et nous adoptons la leçon d'Hoffmann. (Voir, du reste, plus bas, p. 28.) Nomus fut *maître des offices* en 439 et 443, *patrice* en 446; il assista au Concile de Chalcédoine, où un neveu de Cyrille, Athanase, se plaignit de lui (*Cod. Theodos.*, *Novell. lib.*, tit. 31 et 32.)

Orthodoxes! Le Dieu qui vous garde est unique! Longues années au stratélate Zénon! Longues années à Chrysaphius (*a*)! Longues années à Urbicus (*b*)! Longues années au patrice Anatole! Qu'Anatole soit conservé à l'Empire Romain! Longues années à Sénateur (*c*)! Longues années au comte Théodos! Longues années à Chéréas! Qu'il soit conservé aux Augustes! Personne n'accepte Ibas pour évêque! Personne ne veut d'un nestorien! Personne ne veut d'un simonien! Personne ne veut d'un ennemi du Christ! Personne ne veut d'un jaloux du Christ! Personne ne veut d'un corrupteur de l'orthodoxie! Le confident de Nestorius en exil! Personne ne veut de celui qui a confessé par écrit la doctrine de Nestorius! Personne ne veut du dépositaire des secrets de Nestorius! Le détrousseur du temple en exil! Le compagnon de Nestorius en exil! En exil celui qui s'accorde avec Nestorius! Ibas a dévasté l'Eglise! Ibas seul a pillé l'Eglise! Sa famille détient les possessions de l'Eglise! A l'Eglise ce qui appartient à l'Eglise! Aux pauvres ce qui est aux pauvres! Personne n'accepte le corrupteur de l'orthodoxie! Personne n'accepte l'ennemi de la foi! Personne n'accepte Iscariote! Iscariote à la potence! Saint

(*a*) L'Eunuque Chrysaphius, l'organisateur, avec Dioscore, de toute l'intrigue Eutychienne, l'homme puissant du moment. Voir sur ce singulier personnage *Théophanes*, *Chronographie*, *ad ann.* 440-443. — Nicéphore Callixte, *Histoire ecclésiast.*, XIV, 47. — Tillemont, *Mémoires*, XV, 179, 267, 438-439, 446-447, 488, 491, 524, 528, 610. — *Histoire des Empereurs*, VI, 89, 289. — Ang. Mai, *Spicilegium Roman.*, II, pars III, 17. — Migne, *Patrologie grecque*, LXXXV, col. 1816.

(*b*) Urbicius ou Urbicus était *préfet du prétoire* cette année là. Voir plus bas, p. 29.

(*c*) Voir épîtres 44, 93 de Théodoret. — Mansi, VII, 564. — Tillemont: *Histoire*, VI, 72. 118. — *Mémoires*, XV, 282, 286, 648. — Assémani, *Bibl Orient.* I, 403. — Procope, *de Ædific.*, I, 3.

RABBULAS (*a*), priez avec nous! IBAS a violé votre foi! IBAS a violé la foi du saint concile! IBAS a violé la foi d'Ephèse! IBAS a violé la foi véritable de CYRILLE! Miséricordieux Empereur, chassez-le! Empereurs orthodoxes, chassez-le! Sauvez votre métropole! Délivrez votre servante fidèle! Un autre évêque à la métropole! A l'archevêque DIOSCORE longues années! Un évêque orthodoxe à la métropole! Prospère ALEXANDRIE, la cité des orthodoxes! DAGALAÏFA (*b*) à la métropole pour évêque! Saint RABBULAS, priez avec nous! IBAS a fondu les ustensiles de l'Eglise! IBAS a enlevé les biens du public! Théodose Auguste, ayez pitié de votre ville (*c*)! Seigneur, ayez pitié de nous! C'est un infidèle qui arrivera difficilement à croire! Va rejoindre Nestorius, ton compagnon (*d*)! Un évêque orthodoxe pour l'Eglise! Personne n'accepte l'ennemi de la vraie foi! Personne n'accepte l'ami des Juifs! Personne n'accepte l'ennemi de Dieu! Débarrassez-nous d'IBAS et délivrez le monde! L'ennemi du Christ au cirque! A l'amphithéâtre l'engeance impure! Ils possèdent les biens de Dieu! Que nos maîtres le sachent! Que les Hyparques en soient instruits! Que le MAÎTRE DES DIVINS OFFICES en soit informé (*c*)! Que le Sénat l'apprenne! Un

(*a*) Prédécesseur d'Ibas sur le siége d'Edesse, 413-434. — Assémani, *Bibl. Orient.*, I, 425. — Tillemont, *Mémoires*, XV, 465-466.

(*b*) Des généraux ont porté ce nom; le Consul d'Orient en 461 s'appelait aussi Dagalaïfe. — Tillemont, *Histoire*, VI, 324, 666.

(*c*) Mot-à-mot, *de tout homme, de chacun.*

(*d*) Nestorius vivait encore, semble-t-il, d'après ce passage et d'après plusieurs autres de nos actes. Le manuscrit syriaque 12156 du Musée britannique contient au f° 67 *b*, une lettre qu'il aurait adressée à Théodoret, après la déposition de celui-ci au Brigandage d'Ephèse. Seulement on peut se demander si ce document est authentique et si ce n'est pas une invention des Monophysites. Cfr. Wright, *Catalogue of syriac mss.*, II, 644, *a*, au bas, et Mai, *Scriptorum veterum nova coll.*, X, 332, 361.

(*e*) Chancelier de l'Empire. En 449, il s'appelait Flavius Aréobindas Martialios. Mansi, VI, 832. — Tillemont, *Mémoires*, XIV.

autre évêque à la métropole! IBAS a dévasté l'OSRHOÈNE! IBAS a pillé beaucoup d'Eglises! Maintenant il vend les possessions de l'Eglise! Faites-le connaître tout de suite, nous vous en supplions! En abrégé, personne ne veut d'IBAS! Que son frère EUSÈBE soit livré à la justice (*a*)! Personne ne veut d'un faussaire pour évêque! A l'amphithéâtre toute sa race! Au feu la race d'IBAS! Que celui qui s'en va s'en aille tout de suite! Par la vie de nos maîtres, faites leur connaître tout cela! Que le prêtre EULOGE parte tout de suite (*b*)! Que le zélé s'en aille tout de suite; IBAS n'a rien laissé à SAROUG (*c*)! C'est un avertissement pour l'autorité! Un seul Dieu, le Christ triomphe! Seigneur, ayez pitié de nous! Un autre évêque pour la métropole! Personne n'accepte IBAS! O impudence de la COURTISANE (*d*)! Théodose Auguste venez au secours de votre ville! Personne ne veut d'un évêque infidèle! En abrégé, personne ne veut d'un évêque Nestorien! Grand ZÉNON, débarrassez-nous en! Enlevez celui qui fait violence à la ville! Aux consuls longues années! Au stratélate longues années! Que la cité des chrétiens ne souffre point violence! Que sont-ils devenus les biens de l'Eglise! DANIEL ET CHALLOA en jouissent et s'amusent! A cause d'IBAS la ville est ruinée (*e*)! IBAS a corrompu la cité! Comte, personne n'interprète la vérité! Et c'est à cause d'IBAS! S'il ne vient un évêque orthodoxe, personne ne l'expliquera! Les livres de NESTORIUS ont été trouvés chez IBAS! Quel

(*a*) Ce frère n'est pas le père de *Daniel de Harran*, comme on l'a cru et dit quelquefois. Héfélé, *Histoire des Conciles*, II, p. 500.

(*b*) Probablement un partisan d'Ibas.

(*c*) Ville de Mésopotamie, illustrée surtout par le célèbre Jacques de Saroug, son évêque.

(*d*) Challoa, maîtresse de Daniel de Harran, Mansi, *Conciliorum omnium ampl. coll.*, VII, 215-222. Héfélé, *Histoire des Conciles*, III, 76-79.

(*c*) Le texte manque en cet endroit de clarté; on peut lui donner plusieurs sens. Voir Hoffmann, *Verhandlungen*, etc., 10.

est l'évêque qui ose mentir? Quel est l'évêque qui ose faire de faux rapports ? IBAS a éludé les ordres de nos maîtres ! Qu'IBAS reçoive la condamnation de NESTORIUS ! Que les orthodoxes puissent reprendre confiance ! IBAS a chassé les saints ! IBAS a reçu les Nestoriens ! Faites disparaître celui qui fait violence à l'Eglise! Un autre évêque à la métropole! Un évêque orthodoxe pour la métropole! Tout le peuple demande cela! Toute la ville le crie! IL Y A QUATORZE ANS QU'IBAS ÉGARE CETTE VILLE ! Cette ville est chrétienne! EDESSE est une ville chrétienne, que Dieu lui-même a bénie (*a*) ! Il y a un IBAS, il y a eu un SIMON ! Le mage MOUS'RÏA s'est fortifié (*b*) ! IBAS est devenu fort ! Prenez votre compagnon ! Saint RABBULAS, intercédez avec nous ! Un évêque orthodoxe pour la métropole! Personne ne reçoit IBAS ! Qu'on enlève son nom des diptyques ! Saint RABBULAS a exilé IBAS ! IBAS aux carrières! Nous prions et nous ne commandons pas! Nous faisons tout cela pour le Christ !

B.

[Première Enquête.]

Second Rapport.

1. AUX GRANDS ET GLORIEUX FLAVIUS FULRIS (*c*) ROMA-

(*a*) Allusion à la célèbre correspondance entre Jésus-Christ et le toparque Arsacide Abgare.

(*b*) Faut-il prendre le mot *mous'ria* pour un nom propre, comme le fait Hoffmann (*Verhandlungen der Kirchenversammlung zu Ephesus*, 10, et note 64) et comme nous le faisons nous-mêmes ?— Le contexte semble l'exiger; cependant on pourrait à la rigueur en faire un simple nom commun.

(*c*) Ce nom paraît corrompu, mais comment faut-il lire ? Est-ce *Florus*, *Florentius?* On ne peut rien dire. — *Fulris* ou *Florus* et *Romanus* sont-ils les prénoms du consul Protogènes, ou bien des noms propres?— Même incertitude.

NUS PROTOGÈNES [consul] POUR LA SECONDE FOIS (*a*) ET CONSUL ORDINAIRE, AUX HYPARQUES ALBINUS ET SALOMON, FLAVIUS CHÉRÉAS, salut (*b*) !

Je ne crois pas pouvoir cacher sans danger à votre puissante grandeur, ni les dispositions du peuple d'EDESSE envers le respectable évêque IBAS, ni les choses dont on l'accuse, à savoir, de penser comme Nestorius, ni l'intention où on est de ne plus le recevoir dans la ville, ni les troubles et les séditions qu'EDESSE a soufferts à cause de lui.

Précédemment j'ai tout fait connaître à votre Trône sublime, seigneurs grands et louables en toutes choses, et je ne crois pas sans danger d'omettre d'en reparler à Votre Grandeur. Comment et par qui ont été suscités les troubles et les séditions, c'est ce que je crois devoir passer sous silence ; je me borne à exposer brièvement à votre Trône grand et sublime les événements qui ont suivi l'envoi de nos lettres. Tout le clergé de la sainte Eglise Catholique d'EDESSE s'est rendu auprès de notre petitesse, accompagné des chefs ou des principaux membres de

(*a*) M. Hoffmann traduit ainsi : *Den grossen und gepriesenen Flaviern, Florentios, Romanos, Protogenes,..... der zweiten, und hypathos ordinarios, Albinos und Salomon den Hyparchen.* (*Verhandlungen* etc., 10.) — Pour lui *Florentius*, *Romanus* et *Protogènes* sont trois personnages différents. On connaît, en effet, plusieurs personnes illustres qui portaient ces noms à cette époque. (Voir Mansi, VI, 734, 564-565. — Tillemont, *Mémoires*, XIV, 299, XV, 643, 951.) — Outre ces premières difficultés, il en est une autre qui est plus grave : l'expression syriaque *d'tartein* signifie-t-elle *consul pour la seconde fois* ?—Mais alors quand est-ce que Protogènes a été consul la première ? — Est-il question, au contraire, de quelque *province deuxième*, et y a-t-il quelque mot sous-entendu ? — C'est une question à laquelle on ne peut répondre.— La suscription de cette lettre est évidemment altérée.

(*b*) Albinus est probablement le personnage qui fut consul en 444 et 450, (*Chronicon pasch.*, Migne. Patrol. Grecque, XCII, 802, 807. — Tillemont, *Histoire des Empereurs*, VI, 660.) Quant à Salomon, nous manquons tout-à-fait de renseignements sur lui.

l'ordre monastique, et des gens les plus sages; et il nous a prié de recevoir une supplique écrite avec les décisions formulées par lui, par des personnes puissantes, par des gens de rang inférieur, par des ouvriers, par des agriculteurs, ainsi que l'indiquent les signatures, et enfin par des artisans.

Tous ont supplié notre petitesse de recevoir leur requête et de la porter à la connaissance de votre gloire. Je n'aurais pas voulu fatiguer les oreilles de Votre Grandeur, mais ils m'y ont contraint par des serments tels que je n'ai pas pu m'excuser. J'aurais considéré comme une témérité de mépriser la prière de toute une ville et de ne pas céder aux serments terribles qu'ils ont fait, surtout parce qu'ils ont invoqué le souvenir de nos maîtres victorieux. C'est pourquoi j'ai rédigé cet exposé et j'y ai joint la supplique qu'ils ont écrite, avec les faits qui l'ont motivée. Ce que vous ordonnerez sera exécuté, Seigneurs grands et louables en tout. Portez-vous bien en tout temps et que Dieu vous accorde prospérité! Nous vous souhaitons longues années, Seigneurs grands et louables en toutes choses.

2. Expédition des procédures faites a Edesse, après le consulat des Flavius Zénon et Posthumien, en présence d'Astérius, de Patroinus, de Mikalas et d'autres prêtres; assistés de Sembat, de Sabas et d'autres diacres; de Kallistrate, d'Euporos et d'autres sous-diacres de la sainte Eglise d'Edesse; d'Elie, de Jamblique et d'autres moines; ainsi que de plusieurs autres notables, employés civils et militaires de la province (*a*).

Le respectable prêtre Mikalas de la sainte Eglise d'Edesse prit la parole et dit: Nous vous apportons une

(*a*) Ταξιῶται, παλατῖνοι, πολιτευόμενοι. Voir Hoffmann: *Verhandlungen* etc., p. 89, notes 75, 76, 77. Cette procédure eut lieu le vendredi, 15 avril 449.

supplique rédigée par les habitants de la cité et signée par le clergé.

Afin de mettre un terme aux agitations survenues dans la ville et dans la sainte Eglise à cause du procès d'Ibas, nous vous prions de la recevoir, de la lire, de la placer dans le dossier, et de l'envoyer à nos grands et glorieux maîtres les Hyparques, au grand et glorieux comte maître des divins offices, ainsi qu'au glorieux et grand stratélate et ex-Consul Zénon, pour qu'ils prennent connaissance de ce qu'elle contient (*a*).

Flavius-Thomas-Julien Chéréas, grand et glorieux comte de premier ordre, juge (d'Osrhoène) répondit : Qu'on reçoive la supplique de ces pieux et respectables (personnages) et qu'on la lise.

(Jean, chef des notaires), lut (ce qui suit) :

3. A Votre Grandeur, les principaux magistrats (*b*), clercs, archimandrites, moines, artisans, et toute la ville d'Edesse, (salut !)

Dès le principe, par une grâce particulière de Dieu, notre ville s'est distinguée par sa foi. D'abord elle a été bénie par celui qui a créé le ciel et la terre, lorsque, cédant à sa miséricorde, il s'est incarné pour notre salut et pour notre vie ; ensuite elle a été jugée digne de posséder le trésor des reliques de saint Thomas (*c*), qui le premier affirma que notre Sauveur était Dieu. Aussi est-il d'usage chez nous d'aimer, d'honorer, de vénérer les évêques orthodoxes comme des coadjuteurs (de Dieu) et

(*a*) Sur la création et le développement de ces magistratures, voir Tillemont, *Histoire des Empereurs*, IV, 282, 287.

(*b*) Mot-à-mot *illustres politiciens*, gens qui s'occupent de la politique, du gouvernement, administrateurs, officiers curiaux. Mansi VI, 1032. *Curiales*, — *spectabiles curiales*, traduit le Syriaque *Natsthe Politeuomenou*.

(*c*) Assémani, *Bibl. Orientalis*, III, 2ᵃ p. 3, et suiv. — Cfr. *Zeisschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, tome XXVII, 1873, p. 599.

nous avons observé cette habitude jusques à maintenant. Même, après qu'IBAS a été souvent accusé de mal gérer les deniers de la sainte Eglise et d'autres méfaits, nous avons continué à l'honorer comme évêque. Ce n'est que lorsqu'on a critiqué son orthodoxie, ce n'est que lorsque nous avons eu constaté la justesse de ces accusations par des écrits envoyés en Perse dont il ne saurait renier la paternité, que nous avons refusé de le recevoir (*a*). Nous tenons à conserver la foi que nous avons toujours eue dès le principe, et nous savons que les écrits d'Ibas lui ont causé de notables préjudices chez les PERSES. Tout démontre en effet clairement que leur auteur est hérétique. IBAS aurait donc dû renoncer volontairement à l'épiscopat, au lieu d'essayer (*b*) d'entrer par force dans notre ville pour y enseigner une foi toute autre que la véritable. C'est pourquoi nous supplions Votre Grandeur de lui écrire de ne pas rentrer dans notre ville jusqu'à ce que nos miséricordieux empereurs aient donné quelque ordre (*c*). Nous vous supplions encore de faire connaître tout cela aux grands et glorieux hyparques (*d*), au glorieux et grand Maître (des divins offices) (*e*), afin que les paisibles et pieux empereurs, instruits par vous de ce qui se passe, donnent des ordres pour que les procédures de BÉRYTE rapportées ici soient lues en présence de Votre Miséricorde. Elle connaîtra dès lors dans quels mauvais sentiments se trouve l'évêque IBAS. Que Votre Grandeur

(*a*) Allusion à la réception qui avait été faite à Ibas après la décision de Tyr.

(*b*) Au lieu de *Nethattaf*, il vaut mieux lire *Nethappat*, comme le remarque M. Hoffmann.

(*c*) Il paraît qu'Ibas s'était rendu auprès de Zénon, maître de la milice en Orient, pour réclamer le concours des troupes romaines contre ses diocésains révoltés.

(*d*) *Albinus* et *Salomon*.

(*e*) *Flavius Areobindas Martialios*.

veuille bien envoyer quelqu'un au grand et puissant stratélate et ex-consul ZÉNON, pour l'éclairer avant qu'IBAS l'ait circonvenu ; car (nous savons qu'IBAS) se dispose à prendre avec lui les troupes romaines pour entrer par force dans notre ville. Instruit par Votre Excellence (*a*), ce grand magistrat ne se laissera point, croyons-nous, capter par IBAS, et ne prêtera point le secours de ses troupes contre les orthodoxes, qui honorent et respectent la foi de nos miséricordieux empereurs (*b*). Sa Gloire aura soin, au contraire, de soutenir, de défendre et d'exécuter les ordres de nos maîtres miséricordieux. Déjà tous les orthodoxes ont appris que leur Miséricorde a rendu un décret par lequel elle dépose du sacerdoce IRÉNÉE, qui fut jadis évêque de TYR (*c*). Nous vous prions encore de porter ces faits à la connaissance du pieux archevêque. En outre, comme, au jugement de TYR, IBAS a refusé d'avouer pour siennes des homélies qu'on lui attribuait, et qu'il a recusé les témoins qui l'affirmaient, sous prétexte qu'ils étaient venus avec ses accusateurs ; nous prions ceux des assistants qui connaissent ses diverses homélies (et qui savent) comment il a parlé contre la foi, de venir chacun déposer par écrit sur ce qu'ils lui ont entendu dire de contraire à l'orthodoxie. A force, en effet, d'être témoins des impiétés (*d*) de l'évêque IBAS, nous nous sommes

(*a*) Mot-à-mot, *lumière*.

(*b*) Hoffmann : *Die weil sie die Treue gegen unsre Herren die barmherzigen Kœnige, in Ehren hält und beobachtet.* (*Verhandlungen*, etc. p. 12, lig. 14-15.)

(*c*) Décret du 17 février 448, publié le 18 avril. Tillemont, *Mémoires* XV, 267, Voir Mansi, *Conciliorum omnium ampl. Coll*, v, 417-420 : « Statuimus » ut Irenæus, qui hac de causa (Nestorianismi) nostram indignationem olim » incurrit, et postea, nescio quomodo, post secundas nuptias, sicuti acce- » pimus, contra apostolicos canones, Tyriorum urbis Episcopus creatus est, » a sancta quidem Tyriorum ecclesia expellatur, privatus autem in patrio » tantum solo degat, habitu et nomine sacerdotis prorsus exutus. »

(*d*) *Bichout haimanoutha* pourrait se prendre aussi dans le sens de *mauvaise foi*.

sentis obligés de déployer notre zèle pour la religion, de rendre hommage aux Maîtres miséricordieux de l'Univers et de vous supplier de faire connaître tout cela aux autorités grandes et illustres. Nous supplions et nous adjurons Votre Grandeur, par le Dieu tout puissant, par son Christ et par l'Esprit Saint, par la victoire des Maîtres du Monde, par les miséricordieux Flavius, par Théodose et Valentinien toujours Augustes, de faire parvenir tout ceci à la connaissance des grandes autorités nommées ci-dessus.

Signatures de toute la ville : Moi, FLAVIUS THÉODOS, j'ai assisté à tout ce qui s'est passé.

Ont signé tous les clercs et archimandrites, les moines et les *b'naï q'ïama,* les dignitaires, les magistrats, les (officiers) romains, les écoles des ARMÉNIENS, des PERSANS et des SYRIENS (*a*), les artisans et toute la ville. Chacun a souscrit de sa propre main et déclaré donner son assentiment à tout ce qui a été fait, ainsi qu'à la présentation de la supplique.

4. Pendant trois et quatre jours on n'entendit partout qu'un cri. Toute la ville, le clergé, les prêtres, les diacres, les sous-diacres, les lecteurs, les saints moines, toutes les diaconesses, les *b'noth q'ïama*, les soldats, les femmes, les enfants, tous les habitants enfin criaient : Seigneur, ayez pitié de nous ! Un seul Dieu, le Christ, triomphe ! Nos maîtres sont toujours victorieux ! Grande victoire à THÉODOSE ! Grande victoire à VALENTINIEN ! Grande victoire aux amis du Christ ! Cette ville est aux Augustes ! Cette ville est aux Chrétiens ! EDESSE est la ville des orthodoxes ! Aux HYPARQUES longues années ! A NOMUS longues années (*b*) ! Au Patrice longues années ! Longues

(*a*) Rabbulas n'avait donc pas fermé toutes les écoles persanes d'Edesse, ou elles s'étaient rouvertes sous son successeur. Voir sur ces écoles Assémani, *Bibliotheca orient.*, I, 351, et Land, *Anecdota syriaca*, III, 77.

(*b*) Nomus était un partisan d'Eutychès. Voir le concile de Chalcédoine dans Mansi, *Conciliorum omnium ampl. col.*, VI, col., 1023 B.

années à ZÉNON ! Longues années au stratélate ! Longues années au préfet URBICUS (*a*) ! Longues années à CHRYSAPHIUS ! Longues années à ANATOLE ! Que le palais des orthodoxes soit affermi ! Que nos maîtres soient toujours victorieux ! Personne ne reçoit le nestorien IBAS ! Il a volé les vases de l'église ! Personne n'a communiqué (avec lui) au saint jour ! Que nos maîtres le sachent ! Qu'un périsse et que la ville se sauve ! Il a vendu saint THOMAS (*b*) ! Il a pillé la sainte église ! IBAS a donné les biens des pauvres à sa famille ! Tout le monde sait cela ! IBAS à l'amphithéâtre ! IBAS le nestorien en exil ! Toute la ville le demande (*c*) ! Qu'on exhume les ossements de JEAN (*d*), qui l'a ordonné ! VOILA TREIZE ANS QU'IL NOUS ÉGARE ! IBAS en exil ! Cette ville est aux Augustes ! IBAS s'est fortifié ! SIMON s'est fortifié ! MOUS'R'ÏA le magicien s'est fortifié ! IBAS s'est fortifié ! Prenez votre compagnon ! IBAS a fait périr les pauvres ! IBAS a pillé l'église ! IBAS s'est emparé des vases sacrés pour son usage ! Empereurs amis du Christ, chassez-le ! Empereurs amis des hommes, qu'IBAS parte pour l'exil ! Tout le peuple le demande ! Empereurs amis des hommes, ayez pitié de la ville ! Cette ville est aux fidèles ! IBAS a corrompu les livres de l'orthodoxe CYRILLE ! IBAS a corrompu l'enseignement orthodoxe de saint RABBULAS ! IBAS a corrompu l'enseignement orthodoxe des trois cent dix-huit (pères) ! Enlevez une personne et délivrez la ville ! Cette ville est aux chrétiens ! A THÉODOSE nombreuses victoires ! A VALENTINIEN nombreuses victoires ! Aux orthodoxes nom-

(*a*) Hoffmann a lu ainsi : *Longues années à Urbicus ! longues années au préfet !* Voir plus haut, p. 19.

(*b*) Apparemment des reliques. Voir Assémani, *Bibl. orient*, I, 403.

(*c*) Ibas n'était donc pas encore exilé en ce moment, 14 avril 449. Cette mesure le frappa un peu plus tard.

(*d*) Jean, patriarche d'Antioche, prédécesseur de Domnus.

breuses victoires ! Prospérité aux chrétiens ! Miséricordieux empereurs, ayez pitié de nous ! En exil IBAS ! IBAS aux carrières ! IBAS le nestorien en exil ! Saint THOMAS, priez avec nous ! Qu'on se rappelle de nous par ton intercession, saint RABBULAS (*a*) ! Qu'on se rappelle de nous par ton intercession, saint CYRILLE ! Voilà ceux qui ont affermi l'orthodoxie ! IBAS et NESTORIUS l'ont corrompue ! Ils ont corrompu le synode d'EPHÈSE ! Les livres de NESTORIUS ont été découverts chez IBAS ! Les livres de THÉODORE (*b*) ont été trouvés chez IBAS ! IBAS a transgressé votre décret (miséricordieux empereurs) ! Toute la ville sait cela ! Tout le peuple le demande ! Effacez son nom des diptyques ! Un autre évêque pour la métropole ! Nous ne voulons pas d'IBAS ! Personne ne veut d'un sorcier ! Personne ne veut d'un conducteur de chars ! Personne ne veut d'un cocher pour évêque ! IBAS a affecté à sa garde-robe les linges (sacrés) de saint BARLAHA (*c*) ! ABRAHAM lui a organisé des courses ! Saint ELIADES évêque pour la métropole ! FLAVIEN évêque à la ville ! DAGALAÏFA évêque à la ville ! Donnez un de ces trois à la ville (*d*) ! Ceux-là sont orthodoxes ! Toute la ville le sait ! IBAS aux carrières ! IBAS en exil ! Personne ne veut d'un tel évêque ! Un évêque orthodoxe pour la métropole ! Ceux qui protégent IBAS en exil ! En exil l'archidiacre BASILE ! En exil l'inspecteur des hospices, ABRAHAM ! En exil ISAAC et KAÏOUMAS [illegible] (*e*) et sous-diacres corrompus ! En exil NOTA-

(*a*) Hoffmann, *Mit deiner hilfe möge des heiligen Rabbulas (in der liturgie) gedacht werden !* (*Verhandlungen*, etc., p. 13, ligne 27.)

(*b*) Théodore de Mopsueste. Cfr. Wright, *Catalogue of syriac manuscripts*, i. 107. — Mai, *Spicilegium Romanum*, x, 3*a*, p. 76.

(*c*) Nom d'une église d'Edesse.

(*d*) Ce ne fut aucun de ces trois qui fut nommé. La place d'Ibas fut accordée à Nonnus.

(*e*) Le texte de M. Perry porte *d'q'nsé*, tandis que M. Hoffmann a lu *De-*

RIUS, HYPATIUS, THÉODOS, sous-diacres ! En exil le diacre MARON (*a*) ! On a trouvé chez celui-ci les livres de Nestorius ! L'évêque IBAS le savait ! ABBA, prêtre nestorien, en exil ! C'est un auxiliaire du mal ! Les Persans BABAÏ, BAR-TSAOUMA et BALASCH en exil (*b*) ! Ils ont été la cause de (grands) maux ! Que nos maîtres soient informés de cela ! Saint RABBULAS chassez IBAS ! Saint RABBULAS intercédez avec nous ! Que nos maîtres soient toujours vainqueurs ! Seigneur, ayez pitié de nous !

5. LE COMTE dit : Il serait téméraire et dangereux d'importuner à propos de ces affaires les autorités grandes et glorieuses. Vous savez qu'HIER (*c*), cédant à vos instances, j'ai fait deux rapports et que j'en ai envoyé un au TRÔNE GRAND ET SUBLIME et l'autre au glorieux MAÎTRE (DES DIVINS OFFICES). Je n'ai pas oublié de faire connaître vos désirs aux autorités grandes et puissantes. Comment se fait-il donc qu'oubliant ce qui s'est passé hier, vous reveniez aujourd'hui me présenter à peu près les mêmes demandes ?

6. Le prêtre MÎKALAS répondit : La volonté du tribunal est juste et nous louons Votre Grandeur en tout ; mais peu de jours se sont encore écoulés, HIER VOUS AVEZ ENVOYÉ des rapports ; aujourd'hui nous vous présentons la requête qu'on vient de lire, vous suppliant et vous adjurant par le respect dû à Dieu tout-puissant, à son

quané ou [illegible], espèces d'employés subalternes de l'église. (Voir note 112 et Suicerus, *Thesaur. Eccl.*, i, 833, ou Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ Græcitatis.*)

(*a*) Mansi, *Conciliorum omnium ampl. col.*, VII, 256, et Assémani, *Bibl. orient.*, i, 351-353.

(*b*) Elèves ou professeurs de l'école persane d'Edesse, introducteurs et propagateurs du nestorianisme en Perse. (Assémani, *Biblioth. orient.*, i, 351-358.)

(*c*) 14 avril 449.

breuses victoires ! Prospérité aux chrétiens ! Miséricordieux empereurs, ayez pitié de nous ! En exil Ibas ! Ibas aux carrières ! Ibas le nestorien en exil ! Saint Thomas, priez avec nous ! Qu'on se rappelle de nous par ton intercession, saint Rabbulas (*a*) ! Qu'on se rappelle de nous par ton intercession, saint Cyrille ! Voilà ceux qui ont affermi l'orthodoxie ! Ibas et Nestorius l'ont corrompue ! Ils ont corrompu le synode d'Ephèse ! Les livres de Nestorius ont été découverts chez Ibas ! Les livres de Théodore (*b*) ont été trouvés chez Ibas ! Ibas a transgressé votre décret (miséricordieux empereurs) ! Toute la ville sait cela ! Tout le peuple le demande ! Effacez son nom des diptyques ! Un autre évêque pour la métropole ! Nous ne voulons pas d'Ibas ! Personne ne veut d'un sorcier ! Personne ne veut d'un conducteur de chars ! Personne ne veut d'un cocher pour évêque ! Ibas a affecté à sa garde-robe les linges (sacrés) de saint Barlaha (*c*) ! Abraham lui a organisé des courses ! Saint Eliades évêque pour la métropole ! Flavien évêque à la ville ! Dagalaïfa évêque à la ville ! Donnez un de ces trois à la ville (*d*) ! Ceux-là sont orthodoxes ! Toute la ville le sait ! Ibas aux carrières ! Ibas en exil ! Personne ne veut d'un tel évêque ! Un évêque orthodoxe pour la métropole ! Ceux qui protégent Ibas en exil ! En exil l'archidiacre Basile ! En exil l'inspecteur des hospices, Abraham ! En exil Isaac et Kaïoumas [illegible] (*e*) et sous-diacres corrompus ! En exil Nota-

(*a*) Hoffmann, *Mit deiner hilfe möge des heiligen Rabbulas (in der liturgie) gedacht werden !* (*Verhandlungen*, etc., p. 13, ligne 27.)

(*b*) Théodore de Mopsueste. Cfr. Wright, *Catalogue of syriac manuscripts*, i. 107. — Mai, *Spicilegium Romanum*, x, 3*a*, p. 76.

(*c*) Nom d'une église d'Edesse.

(*d*) Ce ne fut aucun de ces trois qui fut nommé. La place d'Ibas fut accordée à Nonnus.

(*e*) Le texte de M. Perry porte *d'q'nsé*, tandis que M. Hoffmann a lu *De-*

rius, Hypatius, Théodos, sous-diacres ! En exil le diacre Maron (*a*) ! On a trouvé chez celui-ci les livres de Nestorius ! L'évêque Ibas le savait ! Abba, prêtre nestorien, en exil ! C'est un auxiliaire du mal ! Les Persans Babaï, Bar-Tsaouma et Balasch en exil (*b*) ! Ils ont été la cause de (grands) maux ! Que nos maîtres soient informés de cela ! Saint Rabbulas chassez Ibas ! Saint Rabbulas intercédez avec nous ! Que nos maîtres soient toujours vainqueurs ! Seigneur, ayez pitié de nous !

5. Le Comte dit : Il serait téméraire et dangereux d'importuner à propos de ces affaires les autorités grandes et glorieuses. Vous savez qu'hier (*c*), cédant à vos instances, j'ai fait deux rapports et que j'en ai envoyé un au trône grand et sublime et l'autre au glorieux maître (des divins offices). Je n'ai pas oublié de faire connaître vos désirs aux autorités grandes et puissantes. Comment se fait-il donc qu'oubliant ce qui s'est passé hier, vous reveniez aujourd'hui me présenter à peu près les mêmes demandes ?

6. Le prêtre Mîkalas répondit : La volonté du tribunal est juste et nous louons Votre Grandeur en tout ; mais peu de jours se sont encore écoulés, hier vous avez envoyé des rapports ; aujourd'hui nous vous présentons la requête qu'on vient de lire, vous suppliant et vous adjurant par le respect dû à Dieu tout-puissant, à son

quané ou [illegible], espèces d'employés subalternes de l'église. (Voir note 112 et Suicerus, *Thesaur. Eccl.*, i, 833, ou Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ Græcitatis.*)

(*a*) Mansi, *Conciliorum omnium ampl. col.*, vii, 256, et Assémani, *Bibl. orient.*, i, 351-353.

(*b*) Elèves ou professeurs de l'école persane d'Edesse, introducteurs et propagateurs du nestorianisme en Perse. (Assémani, *Biblioth. orient.*, i, 351-358.)

(*c*) 14 avril 449.

Christ et à l'Esprit-Saint, par la victoire de nos miséricordieux empereurs, les FLAVIUS THÉODOSE et VALENTINIEN, toujours augustes, de faire arriver cette supplique aux autorités supérieures. C'est le seul moyen de mettre fin aux troubles de la ville et de la sainte Eglise, ainsi qu'aux démarches que nous faisons tous les jours pour aboutir à ce résultat.

7. Le COMTE dit: Est-ce au nom de toutes les respectables personnes ici présentes que vous m'adjurez ainsi ?

Le prêtre MÎKALAS répondit: C'est au nom de tout le clergé, de tous les respectables prêtres, diacres et moines, que je vous ai présenté cette requête et ces serments. Je prie tous les assistants de déclarer qu'ils sont venus au tribunal pour cela.

Le COMTE dit: Que chacun émette ses observations à propos de ce que le respectable et docte prêtre (MÎKALAS) vient de dire.

8. *a.* Le prêtre ASTERIUS dit: C'est en mon nom que le prêtre MÎKALAS vous a présenté cette requête et j'adjure comme lui Votre Grandeur.

b. Le prêtre PATROÏNAS, dit: J'adjure également Votre Grandeur et c'est encore en mon nom que le prêtre MÎKALAS a offert sa requête.

c. Le prêtre EULOGE dit: Le prêtre MÎKALAS vous a offert sa requête en mon nom et je vous adjure pareillement.

d. Le prêtre URSICINIUS dit: C'est en mon nom que le respectable prêtre MÎKALAS vous a offert et son exposé et ses adjurations. Je les renouvelle personnellement.

e. Le prêtre Z'OURA dit: J'adjure également Votre Grandeur; car c'est en mon nom que le respectable prêtre MÎKALAS a présenté et sa requête et ses adjurations.

f. Le prêtre JACQUES dit: Le respectable prêtre MÎKALAS a offert en mon nom sa requête et ses adjurations. Je les présente pareillement à Votre Grandeur.

g. Le prêtre EULOGE dit: C'est au nom de la communauté que le respectable prêtre MIKALAS a présenté sa requête et ses adjurations.

h. Le prêtre SAMUEL dit: J'adjure aussi Votre Grandeur; car le respectable prêtre MÎKALAS vous a présenté en mon nom sa requête et ses adjurations.

i. Le prêtre BASSUS dit: C'est en mon nom que le respectable MÎKALAS vous a présenté sa requête et ses serments. J'adjure aussi Votre Grandeur.

9. *a.* Le diacre SEMBAT dit: Le respectable MÎKALAS a offert en notre nom sa requête et ses adjurations. J'adjure aussi votre puissance.

b. Le diacre MARAS dit: C'est en notre nom que le respectable MÎKALAS a présenté à Votre Grandeur sa requête et ses adjurations. Je vous les présente à mon tour.

c. Le diacre JEAN dit: C'est en notre nom à tous que le respectable MÎKALAS a présenté à Votre Grandeur sa requête et ses adjurations. Je vous adjure aussi.

d. Le diacre SABAS dit: J'adjure également Votre Grandeur; c'est en notre nom que le respectable MÎKALAS vous a présenté sa requête et ses adjurations.

e. Le diacre PATRICIUS dit: C'est au nom de toute la communauté que le respectable MÎKALAS a présenté sa requête et ses adjurations à Votre Grandeur. Je vous adjure également.

f. Le diacre CYRUS dit: C'est en mon nom que le respectable MÎKALAS vous a présenté sa requête et ses adjurations. Je vous adjure aussi.

g. Le diacre ABRAHAM dit: J'adjure pareillement Votre Grandeur; c'est en notre nom à tous que le respectable MÎKALAS a présenté sa requête et ses adjurations.

h. Le Diacre HYPATHIUS dit: C'est en notre nom à tous

que le respectable Mîkalas a présenté sa requête et ses adjurations. Je vous adjure aussi.

i. Le diacre Eusèbe dit: C'est en notre nom que le respectable Mîkalas a présenté sa requête et ses adjurations. Je vous adjure aussi.

j. Le diacre Paul dit: C'est en notre nom à tous que le respectable Mîkalas a présenté sa requête et ses adjurations. Je vous adjure aussi.

k. Le diacre Romanus dit: C'est en notre nom à tous que le respectable Mîkalas vous a présenté son exposé et ses adjurations. J'adjure aussi Votre Grandeur.

l Le diacre Cyrus dit: J'adjure pareillement Votre Grandeur; c'est en notre nom à tous que le respectable Mîkalas a présenté sa requête et ses adjurations.

m. Le Diacre Maron dit: C'est au nom de la communauté que le respectable Mîkalas a présenté son exposé et ses adjurations. Je vous adjure aussi.

n. Le diacre Thomas dit: J'adjure pareillement Votre Grandeur; car c'est en notre nom que le respectable Mîkalas vous a présenté sa requête et ses adjurations.

o. Le diacre Lucien dit: J'adjure pareillement Votre Grandeur. C'est en notre nom que le respectable Mîkalas lui a présenté son exposé et ses adjurations.

p. Le diacre Abraham dit: C'est en notre nom que le respectable Mîkalas a présenté sa requête et ses adjurations. J'adjure, moi aussi, votre puissance.

q. Le diacre Paul dit: C'est en notre nom que le respectable Mîkalas a présenté sa requête et ses serments. J'adjure aussi Votre Grandeur.

r. Le diacre Maras dit: C'est au nom de nous tous que le respectable Mîkalas a présenté à Votre Grandeur sa requête et ses adjurations.

s. Le diacre Ephrodanius (?) dit: J'adjure, moi aussi, Votre Grandeur; c'est en notre nom que le respectable Mîkalas lui a présenté ses adjurations.

t. Le diacre Sabas dit: J'adjure aussi votre puissance, car c'est en notre nom que le respectable Mîkalas a dit ce qu'on vient d'entendre.

10. *a.* Le sous-diacre Kallistrate (dit): Je présente à Votre Grandeur la même requête et les mêmes adjurations.

b. Le sous-diacre Euporos (dit): Je présente à Votre Grandeur la même requête et les mêmes adjurations.

c. Le sous-diacre Antoine (dit): Je présente à Votre Grandeur la même requête et les mêmes adjurations.

d. Le sous-diacre Maras (dit): J'expose les mêmes choses et je fais les mêmes adjurations.

e. Le sous-diacre Élie (dit): Je présente à Votre Grandeur la même requête et les mêmes adjurations.

f. Le sous-diacre Maras (dit): Je présente à Votre Grandeur la même requête et les mêmes adjurations.

g. Le sous-diacre Eusèbe (dit): J'expose les mêmes choses et je fais les mêmes adjurations.

h. Le sous-diacre Thomas (dit): Je présente la même requête et les mêmes adjurations.

i. Le sous-diacre Phakidas (dit): Je présente la même requête.

11. *a.* Élie, moine (dit): C'est en notre nom que le respectable Mîkalas a présenté à Votre Grandeur sa requête et ses adjurations. Nous les présentons, nous aussi.

b. Jamblique, moine, (dit): Nous présentons à Votre Grandeur la même requête; c'est en notre nom que le respectable Mîkalas a présenté sa requête et ses adjurations.

c. Habib, moine, (dit): C'est en mon nom que le respectable Mîkalas a présenté son exposé et ses adjurations; je présente, moi aussi, les mêmes adjurations.

d. Dia (?), moine, (dit): Je présente à Votre Grandeur les mêmes adjurations et j'affirme que le respectable Mî-

KALAS a présenté son exposé et ses adjurations en notre nom.

e. ABRAHAM, moine, (dit) : C'est en notre nom que le respectable MÎKALAS a présenté sa requête et ses adjurations. Je vous adjure aussi.

f. EUPOROS, moine, (dit): Je présente à Votre Grandeur le même exposé et les mêmes adjurations.

g. SIMON, moine, (dit) : J'en dis autant, je présente les adjurations connues.

ÉLIE, moine, (dit) : Je présente à Votre Grandeur le même exposé et les mêmes adjurations.

h. ASTOR, moine, (dit) : J'affirme la même chose et je présente les mêmes terribles adjurations.

i. ABRAHAM, moine, (dit) : Je présente à Votre Grandeur le même exposé et les mêmes adjurations.

j. ANDRÉ, moine, (dit) : Je fais la même prière et je présente les mêmes terribles adjurations (*a*).

12. FLAVIUS-THOMAS-JULIEN CHÉRÉAS, COMTE DE PREMIER ORDRE, dit : Je n'étais pas disposé à céder à vos instances, mais j'y suis forcé par vos terribles adjurations écrites et non écrites, où vous invoquez la trinité consubstantielle, le mystère de la Rédemption et la victoire des Maîtres du monde. C'est pourquoi je vais encore porter vos demandes à l'oreille couronnée et glorieuse (de nos cléments empereurs).

(*a*) Dans cette liste, composée de 10 prêtres, de 20 diacres, de 9 sous-diacres et de 12 moines, en tout 51 personnes, nous n'avons évidemment qu'une fraction du clergé d'Edesse. Les partisans d'Ibas ne sont pas comptés et plusieurs de ses ennemis sont passés sous silence. Nous n'avons ici très-probablement qu'un tiers du clergé d'Edesse et peut-être même pas, si on songe aux écoles arméniennes persanes et syriennes que possédait la capitale de l'Osrhoène. On voit donc qu'au milieu du Ve siècle le christianisme avait atteint de respectables développements dans cette partie de la Mésopotamie. — Ibas porte, du reste, le chiffre des clercs d'Edesse à 200 et plus. (Mansi, *Conciliorum omn. Amplis. coll.*, VII, 232, A.)

ACTES DU BRIGANDAGE D'ÉPHÉSE.

SECOND SYNODE D'ÉPHÈSE

RASSEMBLÉ DU TEMPS DU SAINT ÉVÊQUE DIOSCORE.

C.

[Deuxième Enquête.]

Troisième Rapport.

(1). AU GRAND ET GLORIEUX FLAVIUS MARTIALIOS, COMTE ET MAÎTRE DES DIVINS OFFICES, FLAVIUS CHÉRÉAS, SALUT (*a*) !

La puissance de nos Empereurs, invincibles et illustres par leurs victoires, votre piété (*b*) et le zèle de notre petitesse ont empêché la ville Métropole D'EDESSE de déchoir du rang de cité; mais un mauvais démon y a excité un [terrible] incendie, ainsi que notre médiocrité vous l'a fait connaître antérieurement, par l'exposé qu'elle a envoyé à Votre Grandeur. [Tout s'est passé] alors comme je vous l'ai dit, mais maintenant, pour éteindre les nouvelles flammes, il ne faut rien moins que l'autorité de votre nom [tout] puissant ; car tout le monde, dans cette ville, proclame hautement que ce trouble finira seule-

(*a*) *Le maître des divins offices* était le chancelier du palais impérial de Constantinople ; il avait la surintendance de toutes les charges de la maison de l'Empereur, et jouissait, par sa position même, d'une grande influence à la cour. (Voir Ducange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, Paris, 1845, IV, p. 179.— Cfr. Böcking, *Notitia Dignitatum*, I, 37, 234, et les auteurs indiqués par Ducange.)

(*b*) *Die* [*ehr*] *furcht vor euch* (?). Hoffmann, *Verhandlungen, etc.*, p. 16.

ment lorsque, en étant informé, vous mettrez vous-même un terme à ce qui se passe. Il me répugnait d'écrire et d'ennuyer Votre Grandeur, mais il m'a paru que le seul moyen de remédier aux maux qui ont fondu sur cette ville était de porter ces événements à votre connaissance. C'est pourquoi j'ai exposé avec soin comment et par qui a été excité tout ce tumulte, et je vous ai envoyé un rapport qui vous instruira [à fond]. Après avoir recouvré un moment sa paix habituelle, la ville [a été de nouveau soulevée], quelques jours plus tard, par un mauvais démon, qui s'est efforcé de ranimer l'incendie éteint ; et voilà que cet incendie dévaste tout, si vous n'arrivez à étouffer encore une fois les flammes, par les ordres que nous attendons de vous, et par le concours de ceux qui sont les plus habiles (*a*). Le mal qui résulte de tous ces cris ne sera extirpé que lorsque, en étant informé, vous y porterez remède. D'où vient ce tumulte et tout ce que j'ai déjà fait connaître à votre trône élevé ?— C'est de la haine et de l'inimitié dont IBAS est poursuivi ; on ne veut pas de lui pour évêque et pour pasteur ; les habitants d'Edesse préféreraient passer par le feu [plutôt que de le recevoir]. Il n'y a mal qu'ils ne disent et ne fassent en entendant prononcer son nom ; mais en voilà assez : ce ne serait pas sans péril que je fatiguerais votre oreille toujours sage. D'ailleurs, par la procédure ci-jointe, vous pourrez connaître clairement tout ce qui s'est passé en cette affaire, Maîtres grands et louables en toutes choses. Puissiez-vous toujours bien vous porter, maîtres et bienfaiteurs de la société. Je vous souhaite longues années, Seigneurs grands et glorieux !

(2). EXPÉDITION DES PROCÉDURES FAITES A EDESSE EN PRÉSENCE DES HAUTS DIGNITAIRES DE LA VILLE, ENTRE

(*a*) Voir Hoffmann, *Verhandlungen*, etc., p. 17.

AUTRES DU COMTE THÉODOS, DES CLERCS DÉJA NOMMÉS, DES MOINES, ETC. (*a*).

Le comte THÉODOS prit la parole en ces termes : Pour empêcher tout trouble dans la Métropole, j'ai été obligé de recourir [comme expédient] à cette requête [verbale]. La Ville étant rassemblée HIER (*b*) dans la sainte Eglise pour [la célébration du] saint [jour] de dimanche, tout le monde demandait qu'on publiât les accusations dirigées contre l'Evêque IBAS, qui fut autrefois évêque (*c*). C'est pourquoi, à la fin de l'office, Votre Grandeur fut obligée de se rendre à l'Eglise pour y étouffer [un commencement] de trouble. J'ai été contraint d'y venir moi-même, afin de rétablir, par tous les moyens possibles, le calme dans la cité ; ce n'est pas sans peine qu'on est parvenu à obtenir le silence de toute l'assemblée ; Votre Grandeur [le sait, car elle] a dû promettre d'examiner le lendemain cette affaire. J'ai fait, moi aussi, la même promesse que Votre Grandeur, dans le but de mettre fin au tumulte [et cependant] la confusion est encore partout dans la ville ; Votre Grandeur voit que nous ne pouvons demeurer en repos dans nos maisons. Ayant ce spectacle sous les yeux, songeant aux ordres donnés précédemment par l'ex-consul, le grand et puissant stratélate de l'Orient (*d*) ; désireux de terminer cette agitation, je me suis cru obligé de présenter à votre bienveillante grandeur cette requête verbale, qui me paraît apte à tout apaiser. Je vous la sou-

(*a*) Ce dernier rapport fut rédigé probablement le lundi 18 ou le mardi 19 avril 449, et expédié immédiatement à Constantinople.

(*b*) 17 avril 449.

(*c*) Cette expression de chancellerie indique simplement le désir et l'espérance qu'ont les adversaires d'Ibas de le voir bientôt déposé.— Ibas fut exilé, dit-on, avant le brigandage d'Ephèse et puis déposé dans ce pseudo-synode.

(*d*) Zénon. Voir plus haut, p. 524, note (f).

mets au nom de la communauté, de tous les clercs, archimandrites, *B'naïq'ïama,* magistrats, au nom enfin de tous les habitants D'EDESSE *(a)* ici présents.

Je supplie donc Votre Grandeur de réprimer la violence du peuple et de mettre un terme au tumulte, qu'a occasionné l'accusation intentée à l'évêque IBAS dans la ville de BÉRYTE *(b)*. La foule a appris qu'il n'est plus orthodoxe, qu'il a émis une foule de blasphèmes, fait beaucoup de choses contraires aux lois et à la foi chrétienne. C'est pourquoi, afin de mettre fin à ces maux, je prie Votre Grandeur d'obliger les accusateurs D'IBAS ici présents de nous dire ce qui s'est passé, quelles accusations on a portées contre l'évêque et sur quels chefs il a été convaincu. Supplié par les hauts dignitaires, par les nobles magistrats, par les respectables clercs et archimandrites, par les artisans ici présents, je me suis empressé de réprimer le tumulte qui éclate journellement à propos de la foi et menace de devenir universel *(c)*. Je vous présente donc cette requête et je prie les assistants de dire si les choses sont telles [que je viens de les exposer].

(3). LE COMTE FLAVIUS-THOMAS-JULIEN CHÉRÉAS DIT : Vous avez entendu ce que vient de dire le grand et glorieux comte THÉODOS.

Les assistants, les hommes grands et illustres, les respectables et pieux prêtres, les nobles magistrats de la Métropole, les respectables moines vont déposer et faire connaître leur opinion, s'ils le veulent.

a. Le comte EULOGE dit : C'est d'après le conseil de nous tous, notables de la ville, clercs, moines et habitants

(*a*) Mot à mot, *du reste des possesseurs* (de terrain ou de maison).

(*b*) Les défaites du parti eutychien n'avaient fait que l'exaspérer, et e toutes parts il relevait la tête, plus menaçant que jamais.

(*c*) Hoffmann, *Verhandlungen der Kirch.*, etc., p. 18, traduit un peu différemment.

D'EDESSE, que le grand et glorieux comte THÉODOS a présenté sa requête, ainsi qu'il l'a affirmé.

b. Le MAGISTRIEN *(a)* FAUSTIN dit : Je confesse aussi que c'est avec mon agrément et celui de toute la ville que l'illustre et glorieux comte THÉODOS a présenté la requête.

c. Le MAGISTRIEN THÉODORE dit : C'est avec mon agrément et celui de tous les assistants que l'illustre et glorieux comte THÉODOS a présenté la requête.

d. Le respectable MÎKALAS dit : Nous avons tous supplié l'illustre et glorieux comte THÉODOS d'intervenir auprès de Votre Grandeur et nous le remercions d'avoir accédé à notre prière.

e. RHODON, Z'OURA, ISAAC, ASTERIOS, PATROÏNOS et les autres respectables prêtres dirent : Nous avons tous supplié l'illustre et glorieux comte THÉODOS de présenter, à notre place, cette requête à Votre Grandeur.

f. ABRAHAM, MARTYRIUS, LUCIUS, SEMBAT et les autres repectables diacres dirent : Nous avons tous supplié l'illustre et glorieux comte THÉODOS de présenter cette requête à Votre Grandeur.

g. JEAN, KALLISTRATE, MARAS, THOMAS, EULOGE et les autres sous-diacres dirent : Nous avons tous prié l'illustre et glorieux comte THÉODOS de présenter cette requête à Votre Grandeur.

h. JAMBLIQUE, ELIE, DIA, ABRAHAM, EPHEUS et les autres respectables moines dirent : C'est sur notre demande que l'illustre et glorieux comte THÉODOS a présenté une requête à Votre Miséricorde.

i. CONSTANTIN, JEAN, SERGIUS et les autres *B'naï q'ïama* dirent : Prié par nous, l'illustre et glorieux comte THÉODOS a présenté une requête à Votre Grandeur.

(*a*) Les *magistriens* étaient des officiers subalternes du *Maître des divins offices* dans les provinces. (Voir Ducange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, IV, 181, avec les autorités indiquées en cet endroit.)

j. Constantius dit : J'atteste que c'est avec l'agrément de toute la ville que l'illustre et glorieux comte Théodos a présenté une requête à Votre Grandeur.

k. Bias dit: Nous avons prié l'illustre et glorieux comte Théodos de présenter à notre place cette requête.

l. Gaïnas dit: J'ai prié, avec mes compagnons et toute la ville, l'illustre et glorieux comte Théodos de présenter une requête à Votre Grandeur.

m. Asclépius dit: C'est à la prière de toute la ville et des notables que l'illustre et glorieux comte Théodos a présenté une requête à Votre Miséricorde.

n. Andrée dit: Prié par nous et par tous, l'illustre et glorieux comte Théodos a présenté à notre place une requête à votre pouvoir.

o. Eusèbe dit: Tout s'est passé comme mes compagnons l'ont dit; c'est parceque tout le monde l'en a prié que l'illustre et glorieux comte Théodos a présenté sa requête à Votre Grandeur.

p. Le prince *(a)* Aurélien dit: J'affirme la même chose.

q. L'avocat *(b)* Abgare dit: L'illustre et glorieux comte Théodos, après avoir accueilli notre demande, a fait ce qu'il devait et présenté cette requête à Votre Grandeur.

r. Démosthènes dit: Tout est comme l'ont dit les nobles magistrats. C'est, à la demande de chacun, que l'illustre et glorieux comte Théodos a présenté cette requête à Votre Grandeur.

(a) πρίγκιψ. C'est le nom d'une dignité. Voir Ducange, *Glossarium mediæ et inf. Latin.* V., 444-445. On le trouve aussi quelquefois comme nom propre. (Voir épître 110 de Théodoret, Patrol. grecque, 83, col. 1305-A.) Il y avait aussi, à côté de Constantinople, une île de ce nom. (Voir dans la vie de l'historien Théophanes et de Welte, *Dictionnaire encyclopédique de la Théologie catholique*, au mot *Théophanes*.)

(b) σκολαστικος (Voir Schulze, *à la fin des œuvres de Théodoret*, sub voce, Patrol. grecque, 84, col. 1133.)

s. Pallad[ius] dit: Ce qui vient d'être dit par nos compagnons n'est que la vérité: c'est sur les instances qu'on a faites auprès de l'illustre et glorieux comte Théodos qu'il a consenti à présenter à Votre Grandeur cette requête conforme aux lois.

(4). Le Juge dit: Votre Grandeur doit, je présume, désirer faire connaître, dans sa déposition, les noms des respectables prêtres qui se sont présentés au tribunal pour accuser [Ibas].

Le comte Théodos dit: Ce sont les respectables prêtres Samuel, Maras et Cyrus *(a)*.

Le Juge dit: Maintenant qu'on a entendu ce qu'a dit l'illustre et glorieux comte Théodos, que les respectables [prêtres] du pieux clergé [d'Edesse] disent ce que bon leur semble.

(5). Le respectable prêtre Samuel [prit la parole et] dit: [Certes], bien meilleur et bien plus digne de foi que notre déposition, serait le témoignage de celui qui a jugé l'affaire, sur l'ordre des Miséricordieux Empereurs, amis de Jésus-Christ, je veux dire, le témoignage du pieux Uranius *(b)*, mais il n'est pas ici en ce moment. Peut-être a-t-il été obligé de se mettre en route, à cause de cette affaire même, et d'aller exposer à nos maîtres ce qui a été fait. Il manque encore ici un de nous, le respectable Euloge, probablement aussi pour le même motif. Nous ne sommes donc que trois [accusateurs], et je suis un [de ces trois]. Voici tout ce que j'ai à dire dans ma déposition: Nous avons beaucoup souffert partout et enduré

(a) Voir le libelle de ces clercs d'Edesse dans Mansi, *Concil. Omn. Amplis. coll.*, VII, 219 et suiv. Cfr. Héfélé, *Histoire des Conciles*, III, 72-79.

(b) Uranius, évêque d'Imérie, dans l'Osrhoène, paraît avoir soutenu assez ouvertement les ennemis d'Ibas. Aussi n'a-t-il pas signé la convention de Tyr, (Mansi, VII, 201-204.)

beaucoup d'ennuis à cause de l'évêque IBAS, de son habileté (*a*) et de l'or qu'il répandait en tous lieux pour triompher de la vérité. C'est à peine si, en allant jusqu'au miséricordieux Empereur, nous avons pu obtenir, ainsi que nous le demandions, qu'on nous donnât des juges dont voici les noms: LE PIEUX ÉVÊQUE DE TYR, PHOTIUS, EUSTATHE, ÉVÊQUE DE BÉRYTE, et SAINT URANIUS, ÉVÊQUE D'IMÉRIE (*b*), celui-là même que j'ai mentionné tout à l'heure. L'affaire ayant été traitée devant eux avec documents à l'appui, les juges ont rejeté, à leur gré, un certain nombre de ces documents et ils ont gardé par devers eux le dossier. Nous avons demandé souvent à le publier (*c*), et j'ignore pour quel motif ils ne l'ont pas voulu. Que si on nous sollicite d'exposer devant Votre Grandeur illustre les causes du trouble qui a jeté la perturbation dans les affaires de cette ville et au sujet duquel tout le monde est dans la tristesse, voici ce que nous avons à dire : Ce n'est pas peu de chose que ce dont nous nous plaignons ; tous les clercs le savent et ils conviennent, je pense, que nous disons la vérité.

Pour agir conformément à ce que nous prescrivaient les [saints] canons, nous avons présenté à l'archevêque D'ANTIOCHE la grande, le religieux DOMNUS, quelques accusations précises. Après en avoir pris connaissance avec soin, DOMNUS, sachant que chacune de ces accusations devait attirer la peine de mort sur celui qui avait péché, [DOMNUS, dis-je], a fait traîner arbitrairement l'affaire en longueur (*d*); et c'est alors que, ne pouvant venir à bout de son mauvais vouloir (*e*), nous nous sommes

(*a*) *Mar'htanoutha.* Hoffman, *Kezerei*?

(*b*) Mansi, *Conciliorum omnium ampl. coll.*, VII, 209-210.

(*c*) Ou *à le recevoir*; ce dernier sens serait possible, à la rigueur,

(*d*) Hoffmann, *Verhandlungen*, etc., 20. Voir Mansi, *Concil. Omn.*, VII, 215-218.

(*e*) Warf er uns nach seiner Willkühr hinaus, *da wir nun eine Degradation* (*mahmganûteh*) *derselben* (*Hibàs*) *nicht herbeiführen konnten, waren wir darauf genöthigt.*— Ce sens mot donné par M. Hoffmann à ce passage nous paraît bien forcé. D'ailleurs le *mah'myanoutha* ne peut s'entendre que de la *négligence* que Domnus mit à rendre un prompt jugement. C'est un fait historique.

transportés dans la Capitale, pour donner connaissance de notre plainte AU SYNODE D'OCCIDENT (*a*), je veux dire, au religieux archevêque FLAVIEN. Pareillement encore nous avons recouru à notre miséricordieux Empereur, non pas seulement au sujet de ce qui avait été traité à ANTIOCHE, et appuyé par nous de documents authentiques, mais encore au sujet de la foi. Si Votre Grandeur nous ordonnait d'exposer tous ces chefs d'accusation devant elle, nous ne pourrions le faire en ce moment, mais en voici le résumé (*b*). IBAS a été accusé sur la foi de la manière suivante. C'est chaque année, aux jours de fête, où on fait des distributions aux respectables clercs, une coutume pour l'évêque de leur adresser la parole. Or, un jour, dans le triclinium du palais épiscopal, [IBAS] s'exprima ainsi devant beaucoup [de monde] : « Je ne porte pas envie au Christ » qui est devenu Dieu; car, je le suis devenu comme lui ; » il est de la même nature que moi (*c*). »

Beaucoup de clercs sauront [dire], s'ils craignent Dieu,

(*a*) σύνοδος ἐνδημοῦσα. — Synode composé des évêques qui se trouvaient pour leurs affaires à Constantinople et qui, d'abord simplement consulté par l'Empereur, finit par acquérir ou par s'arroger une grande autorité. (Cfr Hefélé, *Histoire des Conciles*, II, 509. Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, XV, 472-474.)

(*b*) Mot-à-mot, *l'ordre*, Τάξις, l'ordre dans lequel se succèdent les procédures ou les accusations. — Mansi, *Concil. Omn. Ampl. coll.*, VII, 328 C; VI, 1021 B, 1029 C ; 1001 D, 1004 A. Cfr. Hoffmann, *Verhandlungen der Kirchenversammlung* etc., note 141, page 92.

(*c*) *Ibid.* Mansi, *Conciliorum Omn. Ampl. coll.* VII, 230-242. La déposition de Samuel est moins ferme à Béryte qu'à Edesse. « Ante quantum » tempus hæc dixisse reverendissimum Ibam Episcopum profiteris? — Sa» muel dixit : *Sunt tres anni plus minus.* (Mansi, *Ibid.*, 230.)

que j'ai noté immédiatement cette parole et que depuis lors, loin de rien recevoir de l'Eglise, je n'ai point voulu communiquer avec l'Évêque, parce que je connaissais son impiété. Je voulais résister et faire un certain tumulte sur le moment même, mais ceux qui étaient assis à côté de moi ne l'ont pas permis, en disant: « Il va y avoir scandale (*a*). » Une fois descendu [du triclinium], on m'interrogea et je répondis en rappelant les paroles D'IBAS. — Mais IBAS a nié [ce propos] devant les juges qu'on lui a donnés; il s'est même anathématisé en ces termes: « Si j'ai dit cela, je veux être anathème et déposé de l'épiscopat (*b*). » Il savait bien qu'il avait prononcé ces paroles, mais, afin de se justifier, il cherchait à écarter cette accusation; c'est pourquoi il observa que les témoins étaient sous le coup d'une censure et que la loi ne les admettait point à déposer (*c*). Et quand nous lui répliquâmes: « Si vous les » avez excommuniés pour un autre motif, vous avez » raison, mais si c'est seulement pour qu'ils ne puissent » être témoins, de même que vous m'avez excommunié, » moi qui vous accuse, pour que je ne puisse vous accuser, » ils doivent être reçus comme témoins. Que si c'est pour » une autre cause, pour une faute commise par eux avant

(*a*) Mot-à-mot, *tumulte*. Le concile de Calcédoine vise les clercs qui rompent la communion avec leur évêque dans son canon XVIIIe (Mansi, VII, 420; Héfélé, *Histoire des Conciles*, III, 117); mais il ne fait que renouveler un canon du concile d'Antioche cité par Mansi, VII, 72 C. — Il assimile cette manière d'agir aux sociétés secrètes.

(*b*) Voir Mansi, VII, 237 C. Les paroles d'Ibas sont un peu différentes.

(*c*) M. Hoffmann traduit un peu différemment ce passage assez difficile, d'ailleurs, à bien comprendre: *Und indem er die Verhandlungen schlau zu wenden* (nethakkam) *beabsichtigte, um diese* [*hier stehenden Zeugen seiner Schuld*] *zurück zu weisen* (naste) *behauptete er* etc. (Verhandlungen der Kirchenversammlung, p. 21.) — Nous croyons qu'IBAS n'a pas cherché à *rejeter sa faute* sur ses accusateurs, mais simplement à *invalider leur témoignage*, en observant qu'ils étaient sous le coup d'une censure. Au lieu de *Dal'holeïn*, nous lirions *d'holeïn* dans le texte original.

» cette affaire, [que vous les avez excommuniés], ils ne doi- » vent pas être acceptés: [seulement veuillez] dire [la- » quelle] (*a*). » IBAS n'a pu alors indiquer aucun autre motif; il s'est borné à calomnier les témoins en disant: « Ils ont été avec vous à Constantinople (*b*), » et les juges, soit qu'ils fussent favorables à IBAS, soit qu'ils ne le fussent pas, — je ne puis le dire, — les juges n'ont pas voulu accepter les témoins; ils les ont récusés en disant: « Il faut que d'autres viennent (*c*). » Or, Dieu ayant voulu que le respectable prêtre EULOGE (*d*), fils du bon HYPA-T[IUS], d'heureuse mémoire, arrivât ce soir là même, avec le religieux prêtre JACQUES, nous les prîmes le lendemain et nous courûmes les présenter [aux juges], lesquels encore ne voulurent pas les accepter, disant toujours: il faut en appeler d'autres.

Nous avons fait alors beaucoup d'observations qui figurent au dossier; il y a, en particulier, cette réflexion que j'ai faite: « C'est par la violence qu'on se défait de nous, car les lois ne récusent pas cinq témoins. Acceptez donc ou les premiers, ou les seconds, ou acceptez-nous tous ensemble (*e*). » Cela n'ayant pas plu aux juges, l'affaire en resta là. Mais, comme il est juste que ceux qui ne firent pas alors leur déposition la fassent maintenant, nous les prions de vouloir déposer par écrit. Je supplie encore Votre illustre Grandeur de demander à ceux qui étaient comme moi à BÉRYTE de dire ce qu'ils savent. Voilà, [pour ma part], ce que je connais sur ce chapitre.

(*a*) Voir Jugement de Béryte, où les faits sont racontés un peu différemment. Mansi, VII, 231-238.

(*b*) Mansi, VII, 231.

(*c*) *Ibid.*, 231-237.

(*d*) Cet Eulogé n'est pas l'accusateur d'Ibas.

(*e*) Nous ne trouvons rien de semblable dans le synode de Béryte, tel que nous le présentent les actes de Calcédoine. Il est vrai que ces actes sont tronqués.

(6). Le JUGE dit: Les actes font foi de ce que le prêtre SAMUEL a dit à BÉRYTE. Que les autres respectables prêtres disent ce qu'ils désirent nous apprendre.

a. Le respectable prêtre MARAS dit: C'est la vérité; on a discuté ce chef d'accusation et nous supplions qu'on dise ce qu'on sait.

b. Le respectable prêtre CYRUS [dit]: Oui cela est ainsi; que ceux qui connaissent quelque chose là-dessus disent ce qu'ils savent, pour donner aux actes plus de valeur.

c. Le juge dit: Quiconque s'est trouvé à BÉRYTE ou à TYR, pendant qu'on y examinait cette cause, peut dire librement ce qu'il sait, s'il le veut.

d. Le respectable prêtre EULOGE *(a)* dit: IBAS A DIT dans le palais épiscopal *(b)*, en ma présence, et en présence de mes compagnons: « Je ne porte pas envie au Christ qui » est devenu Dieu. Ce qu'il est devenu, je le suis devenu » aussi, car il est la même nature que moi. » C'est ce que j'aurais attesté, si j'avais été cité, quand j'allai à BÉRYTE.

e. Le respectable diacre MARAS dit: Me trouvant, avec mes compagnons les respectables clercs, dans le palais épiscopal, [j'entendis] dire à l'évêque IBAS, pendant qu'il faisait l'homélie: « Je ne porte pas envie au Christ qui est » devenu Dieu; ce qu'il est, je le suis devenu aussi; car » il est de la même nature que moi. » Je l'atteste devant Dieu et devant les hommes, comme je l'aurais attesté à BÉRYTE, quand je m'y trouvais, si j'avais été cité. J'ai entendu IBAS, faisant son homélie, dire que Dieu le Verbe. prévoyant, par sa prescience, que le Christ se justifierait par ses œuvres, avait habité en lui.

f. Le respectable diacre DAVID dit: L'évêque IBAS, faisant l'homélie en ma présence, s'exprima ainsi: « Je ne » porte pas envie au Christ qui est devenu Dieu; ce qu'il » est devenu, je le suis devenu aussi, car il est de la même » nature que moi. » Si on m'avait cité quand j'étais à BÉRYTE *(a)*, je n'aurais pas hésité à rendre ce témoignage.

(a) Il y eut donc deux prêtres Euloge au jugement de Tyr-Béryte-Tyr: 1° *l'accusateur officiel*, 2° *l'Euloge fils du bon Hypathius.*

(b) Samuel dit de même devant Chéréas. A Béryte, au contraire, il avait parlé de l'Eglise.

g. Le respectable prêtre SAMUEL dit: Quelques-uns de ceux qui étaient à BÉRYTE sont maintenant loin d'ici, à savoir, SABAS *(b)* et JACQUES; mais, parmi les religieux clercs, il en est qui connaissent également ce fait; c'est pourquoi je les prie de déposer ce qu'ils savent, par écrit et sous la foi du serment.

(7). Le juge dit: Soit; quiconque connaît quelque chose là-dessus, [qu'il le dise], s'il le veut.

a. Le respectable prêtre SAMUEL dit: Je supplie le respectable prêtre LÉONT[IUS] de déclarer avant tout si, quand nous étions assis l'un à côté de l'autre, je ne l'ai pas invoqué comme témoin; si, dans le palais épiscopal, je ne voulais point me lever, lorsqu'il m'en empêcha; si, enfin, une fois descendus, je ne lui ai point raconté tout ce que je viens de dire, sur les interrogations qu'il m'a faites.

b. Le respectable prêtre LÉONT[IUS] dit: Ce que le respectable SAMUEL vient de dire est parfaitement vrai. J'étais présent lorsqu'IBAS avança ce que mes collègues viennent de déposer, [à savoir]: « Je ne porte pas envie » au Christ qui est devenu Dieu; ce qu'il est devenu, je » le suis devenu aussi, car il est de la même nature que » moi. »

c. Le respectable BASSUS dit: J'étais présent avec mes collègues les respectables clercs et j'ai entendu IBAS dire: « Je ne porte pas envie au Christ qui est devenu Dieu; ce

(a) Il est fait mention de la présence de ce témoin dans les actes de Béryte. (Mansi, *Conciliorum omnium ampl. coll.* VII, 232, C.)

(b) *Ibid.*

» qu'il est devenu, je le suis aussi, car il est de la même » nature que moi. »

d. Le diacre EULOGE dit : J'étais présent et j'ai entendu IBAS dire : « Je ne porte pas envie au Christ, qui est devenu » Dieu ; ce qu'il est devenu, je le suis devenu aussi, car » il est de la même nature que moi. »

e. Le prêtre URSICINIUS dit : J'ai entendu IBAS parler ainsi, en pleine Eglise dans une homélie : « Jean l'évangéliste a dit : *Au commencement le Verbe était*, et l'évangéliste Mathieu : « *Livre de la génération de Jésus-Christ, fils d'Abraham, fils de David (sic).* Or, IBAS, commentant [ces deux passages], ajoutait : « N'est-il pas évident que celui-là est un et que celui-ci est un autre ? » De plus, le jour de Pâques *(a)*, l'an dernier, IBAS, faisant l'homélie à l'ambon, dit encore : « C'est aujourd'hui que le Christ est devenu immortel. » En outre, causant un jour avec l'illustre et grand sénateur THÉODOTE, sur l'enfer, il affirma « que c'était une menace destinée à effrayer. » Voilà ce que je sais pour l'avoir entendu dire par lui.

f. Le respectable diacre SABAS dit : J'ai, moi aussi, entendu, le jour de Pâques, IBAS dire : « C'est aujour- » d'hui que le Christ est devenu immortel. »

g. Le respectable prêtre BARSUMAS dit : J'ai entendu, le jour de Pâques, IBAS dire : « Aujourd'hui le Christ est » devenu immortel, » et il ajouta : « Il faut que nous pen- » sions sagement de Dieu et de l'homme ; il faut que nous » placions celui qui a été pris par grâce à part de celui » qui l'a pris par grâce. »

h. Le diacre LUCIEN dit : J'ai entendu IBAS dire : « Le mot enfer n'est qu'une simple métaphore pour le mot menace. » Je sais aussi qu'il avait en sa possession les

(*a*) *Iaouma daq'ïam'ta d'eschtaquad'* ne peut être que le *jour de Pâques* de l'an passé et non pas un *jour de dimanche* quelconque. Le mot *Eschtaquad* dissipe toute l'ambiguité.

livres de l'impie NESTORIUS. Que le nom en soit à jamais effacé !

i. Le prêtre ARSÉNIUS dit : J'ai entendu IBAS dire au peuple, à l'Eglise, en faisant l'homélie : « Les juifs n'ont » pas à se glorifier, car ils n'ont crucifié qu'un pur » homme. »

j. Le diacre ABRAHAM dit : J'ai entendu, moi aussi, IBAS dire : « Les juifs n'ont pas crucifié Dieu, mais seulement un pur homme. »

k. JEAN, *bar q'ïama*, dit : J'ai entendu IBAS dire, en faisant l'homélie à l'église : « Autre est celui qui est mort, autre est celui qui est aux cieux ; autre celui qui est sans commencement, autre celui qui est soumis au commencement ; autre celui qui vient du Père, autre celui qui vient de la Vierge. » Il ajoutait encore : « Si Dieu est mort, qui donc l'a vivifié ? (*a*) »

l. Le respectable prêtre MARAS dit à CONSTANTIN : Par le Dieu que tu adores et par la Trinité sainte, qu'as tu entendu dire à IBAS faisant son homélie ?

m. CONSTANTIN dit : Puisque j'y suis forcé par le serment que le respectable SAMUEL a fait, je vais dire ce que je sais.

Le Seigneur, Dieu de vérité, le sait, et tous ceux qui étant présents l'ont ouï, en sont témoins. J'ai entendu souvent IBAS dire dans ses discours : « Quand on méprise la pourpre, c'est sur le roi que retombe le mépris ; de même la Passion est-elle retombée sur Dieu. » Souvent je l'ai laissé continuer et je suis sorti dehors ; mais beaucoup de personnes de la ville m'ont attesté la même chose.

(*a*) Toutes ces expressions sont évidemment nestoriennes ou entachées de nestorianisme, en ce sens qu'elles tendent à admettre dans le Christ deux personnes comme deux natures. Il est étrange que dans la question des *trois chapitres* on ne les ait jamais alléguées. C'est une preuve de l'oubli où tombèrent rapidement les actes du *Brigandage d'Ephèse*.

n. Théodore dit : « Parlant sur le dogme, dans son triclinium, et le discours roulant sur la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Ibas disait que le corps d'après la résurrection ne serait pas le même que celui d'avant ; et, sur mon objection que l'apôtre saint Thomas, saisi par le doute, avait touché le côté de Jésus et avait vu les endroits où étaient plantés les clous, tandis que Notre-Seigneur lui disait : « Crois et ne sois pas incrédule, » Ibas ajoutait : « Ce n'était qu'un fantôme. » Etonné de cette parole, je suis allé trouver chaque moine pour leur raconter ce que disait l'évêque Ibas et ils ont dit : « Anathème à celui qui parle ainsi ! »

o. Sergius, *bar q'ïama*, dit : Ibas divisait toujours la divinité et l'humanité ; souvent, j'ai murmuré à l'ambon (*a*), à cause de cela.

p. Le moine Jacques dit : J'ai entendu dire à Ibas : « Que les juifs ne se glorifient point, comme s'ils avaient » crucifié Dieu, car ce n'est qu'un homme qu'ils ont cru- » cifié. »

q. Sergius, *bar q'ïama*, dit : Le jeudi de la grande semaine, dans [l'office de] la nuit, Ibas dit : « Que les juifs ne » se glorifient pas, comme s'ils avaient crucifié Dieu, car » ce n'est pas Dieu qu'ils ont crucifié. »

r. Abraham dit : J'ai entendu, moi aussi, Ibas dire : « Que les juifs ne se glorifient pas d'avoir crucifié Dieu ; » c'est un homme qu'ils ont crucifié. »

s. Jean, *bar q'ïama*, dit : J'ai entendu, à vêpres, Ibas dire, en sortant du baptistère : « Aujourd'hui le Christ est » devenu immortel. »

t. Constantin, *bar q'ïama*, dit : J'ai entendu, moi aussi, à vêpres, Ibas dire en revenant du baptistère : « Aujour-

(*a*) Le mot *béma*, ne doit pas s'entendre du *sanctuaire*, comme il l'est par Hoffmann, mais de la *tribune* ou *ambon*.

» d'hui le Christ est devenu immortel. » Et un autre jour, en faisant l'homélie, il disait : « Autre est celui qui vient » du Père, autre celui qui vient de la Vierge. Ce que la » pourpre est au roi, le corps l'est au Christ. »

u. Le respectable Samuel dit : J'ai entendu Ibas dire : « De même que le roi est insulté dans sa pourpre, de » même le Christ l'a été dans son corps. »

v. Le comte Théodos dit : Votre illustre Grandeur connaît ce qui était contenu dans les dépositions dirigées contre Ibas, qui fut évêque de cette métropole, par les dépositions mêmes qui viennent d'avoir lieu. C'est pourquoi, afin de rendre le repos à cette ville troublée, je supplie Votre Grandeur et je l'adjure par la Trinité sainte, par la miséricorde et la victoire des maîtres du monde, par notre propre maître Théodose (que le fils de Dieu le bénisse pour nous réjouir !) (*a*), je vous supplie, dis-je, de transmettre ces documents à l'illustre maître des divins offices, afin que, par Son illustre Grandeur, la couronne victorieuse et divine en soit informée ; aux glorieux et bienheureux Hyparques ainsi qu'au puissant ex-consul, Stratélate des deux milices. Je prie encore Votre Grandeur d'instruire par ses lettres les archevêques de Constantinople l'opulente et d'Alexandrie [la grande], aussi bien que l'archevêque d'Antioche, Domnus, Juvénal, le saint évêque de Jérusalem, Eustathe et Photius, les saints évêques de Béryte et de Tyr, qui ont eu à juger cette affaire. Je vous supplie enfin de faire lire en présence des respectables clercs et de tous les assistants, la lettre syriaque qu'Ibas a écrite, dit-on, au persan Marî et de la déposer ensuite dans le dossier. Voilà ce que je

(*a*) Ce passage est-il altéré dans le manuscrit ? Nous le supposerions volontiers Hoffmann traduit : *Und bei dem, den der sohn Gottes um uns freunde (Χαρα) zu spenden, annehmen möge, unserm eignen Herrn Theodosios.* (*Verhandlungen*, p. 24).

requiers à la demande des respectables clercs, moines, et habitants de la ville, comme leurs dépositions en font foi.

8. Le juge dit : Tout ce qui s'est passé au tribunal, nous l'avons déjà fait parvenir aux autorités grandes et glorieuses, conformément à la requête qu'on nous a présentée et aux adjurations terribles qu'on a faites à propos de la même affaire. On va écrire maintenant aux pieux évêques dont le glorieux Théodos a fait mention. Quant à l'écrit rappelé par cet homme glorieux, qu'on le reçoive et qu'on en donne lecture.

9. Traduction de la lettre écrite par le respectable Ibas au persan Marî (*a*).

Peu après le commencement (Ibas s'exprimait ainsi) : Nous avons eu soin de faire connaître en peu de mots ce qui s'est passé ici, il y a peu de temps, à votre science éclairée, parce qu'elle sait comprendre beaucoup de choses en peu de mots. Nous savons d'ailleurs qu'il suffit d'écrire ceci à votre piété pour que, grâce à son zèle, tout ce qui nous intéresse parvienne à la connaissance de ceux qui habitent dans votre contrée ; les livres de Dieu n'ont pas subi la moindre altération (*b*). Je commence mon récit par les choses que vous connaissez. Depuis que votre Religion n'est plus ici, des difficultés sont survenues entre deux hommes, entre Nestorius et Cyrille, lesquels ont écrit l'un contre l'autre de mauvais livres, qui sont une cause de scandale pour ceux qui les entendent. Nestorius, dans ses élucubrations, disait, ainsi

(*a*) Avons-nous ici le texte original de cette lettre, ou bien simplement une traduction faite sur le grec ? Le titre semble appuyer la dernière opinion. Nos actes, dans ce cas, ne contiennent qu'une traduction d'une traduction. Sur Marî, voir Assémani, *Bibliotheca orientalis*, I, 350 ; III, 2, p. 722 et la note 160 de Hoffmann, p. 93.

(*b*) Ibas veut dire, sans doute, que la doctrine contenue dans les saintes écritures, a été respectée par le concile : Οὐδεμίαν ἐναλλαγὴν αἱ παρὰ τοῦ Θεοῦ δοθεῖσαι γραφαὶ ἔλαβον. (Mansi, VII, 241, c.)

que votre Religion le sait, que « la bienheureuse Marie n'est point mère de Dieu ; » aussi beaucoup le considéraient-ils comme un partisan de Paul de Samorate, lequel a soutenu que le Christ n'était qu'un pur homme. Alors Cyrille, voulant réfuter les discours de Nestorius, est tombé dans l'erreur d'Apollinaire, car il a écrit comme lui que le Verbe-Dieu est devenu homme, de telle sorte qu'il n'y a plus de distinction, (suivant lui), entre le temple et celui qui l'habite. Il a composé douze chapitres, que votre Religion doit connaître, je pense. [Il y soutient] que dans Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'humanité et la divinité ne font qu'une nature (*a*) ; qu'il ne faut pas distinguer les paroles que Notre-Seigneur dit de lui-même de celles que les évangélistes disent sur son compte. Combien sont impies ces paroles, c'est ce que votre Religion comprend, avant que nous le disions nous-mêmes. Comment, en effet, peut-on entendre ces paroles : *Au commencement était le Verbe*, du temple qui a été enfanté par Marie ? Comment ces paroles : *Vous l'avez placé un peu au-dessous des anges*, peuvent-elles être dites de la divinité du fils unique ? C'est ainsi que s'exprime l'Eglise, comme votre Piété l'a appris dès le principe, en se laissant affermir par les bienheureux pères dans la doctrine divine. Deux natures, une vertu, une personne : voilà ce qu'est le fils unique, le Seigneur Jésus-Christ. Pour terminer la dispute, les victorieux et miséricordieux Empereurs ordonnèrent aux archevêques de se réunir à Ephèse, afin qu'on jugeât devant eux tous le langage de Nestorius et de Cyrille. Mais, avant que tous les évêques, qui en avaient reçu l'ordre, fussent réunis à Ephèse, Cyrille eut soin d'infiltrer dans leur ouie le poison qui aveugle les yeux des sages. C'est sa haine contre Nestorius qui le poussa à

(*a*) Allusion au second et au troisième anathème de saint Cyrille contre Nestorius. (Voir Patrologie grecque de Migne, LXXVI, col. 399-400.)

agir ainsi ; car on déposa NESTORIUS de l'épiscopat, avant l'arrivée du pieux archevêque JEAN au synode, sans enquête et sans forme de procès. Nous arrivâmes à EPHÈSE, deux jours après cette déposition. A peine fut-il connu que, par cette mesure, on avait adopté, confirmé et approuvé les douze chapitres de CYRILLE, comme conformes à la foi, tandis qu'ils lui sont contraires, que tous les évêques orientaux déposèrent CYRILLE et décrétèrent l'excommunication contre les évêques qui avaient adhéré à ses chapitres. C'était le désordre [introduit dans l'Eglise]; chacun rentra alors dans sa cité; mais NESTORIUS, étant haï de sa ville et des grands qui l'habitent, ne put y revenir. Le synode oriental ne communiqua donc plus avec les évêques qui communiquaient avec CYRILLE. De là grande affliction parmi les évêques en mésintelligence avec les autres évêques, et parmi les peuples en mésintelligence avec d'autres peuples. C'est alors qu'on vit se réaliser ce qui est écrit : *Les ennemis de l'homme seront les enfants de sa maison ;* de là encore les opprobres que les payens et les hérétiques déversaient sur nous. Personne n'osait aller d'une ville à une autre ville, ou d'un village à un autre village ; chacun poursuivait son voisin comme son ennemi, et un grand nombre de gens sans piété ou pleins d'envie contre l'Eglise, s'efforçaient de manifester par leurs actes l'inimitié auparavant cachée dans leur cœur. Tel fut, par exemple, NOTRE MÉTROPOLITAIN, VRAI TYRAN, qui ne vous est pas inconnu. Non-seulement, sous prétexte de la foi, il se venge de ceux qui vivent encore, mais même de ceux qui ont déjà comparu devant le Seigneur. [Il a poursuivi de cette façon] le bienheureux THÉODORE, ce prédicateur de la vérité, ce docteur de l'Eglise, qui savait fermer la bouche aux hérétiques par la vraie foi, non-seulement pendant sa vie, mais encore après sa mort, et qui a laissé dans ses écrits aux enfants de l'Eglise

un glaive spirituel. Or, celui qui est audacieux entre tous a osé anathématiser publiquement ce THÉODORE qui, par amour pour Dieu, a non-seulement ramené sa ville de l'erreur à la vérité, mais qui encore, par ses enseignements et ses écrits, a instruit les églises les plus éloignées. On a fait en tous lieux de grandes enquêtes, non point parce que les hommes étaient en dehors de la foi véritable, puisque, tant que [THÉODORE] vivait, notre métropolitain ne cessait de le louer et de lire ses livres, mais à cause de l'inimitié qu'il avait conçue en secret contre lui. THÉODORE l'avait en effet repris ouvertement dans un synode. Tandis que ces choses se passaient, chacun marchant comme il voulait, ainsi qu'il est écrit, notre Dieu adorable qui, dans sa miséricorde, prend toujours soin des saintes églises, excita le cœur de notre fidèle empereur et lui fit envoyer un des grands les plus connus de son palais au saint et pieux archevêque d'Orient, le seigneur JEAN, pour l'obliger à faire la paix avec CYRILLE, qui avait été déposé de l'épiscopat. Après avoir lu les lettres impériales, JEAN envoya à ALEXANDRIE avec des lettres l'honorable et pieux PAUL, ÉVÊQUE D'EMÈSE. Il lui remit aussi une profession de foi orthodoxe, [en lui disant] que, si CYRILLE la souscrivait et anathématisait ceux qui prétendent que la divinité a souffert, ou qui disent que la divinité et l'humanité ne forment qu'une nature, il communiquerait avec lui. Le Seigneur, qui toujours prend soin de la sainte Eglise rachetée par son sang, voulut bien amollir le cœur de l'Egyptien; car, sans peine et sans trouble, CYRILLE accepta ou approuva cette profession de foi, et anathématisa tous ceux qui croient différemment; dès lors, JEAN et CYRILLE communiquant l'un avec l'autre, tout le différend s'évanouit: la paix revint à l'Eglise ; il n'y a donc plus de schisme et la paix règne comme auparavant. Quelles sont les choses que le pieux archevêque JEAN écrivit et quelles

réponses fit CYRILLE, votre Piété [le verra], par les lettres que je lui envoie jointes à celles-ci ; et, après les avoir lues, elle fera connaître à tous nos frères, amis de la paix, que le différend a cessé, et que la haie de l'inimitié a été percée [par le milieu]. Pour ceux qui se sont élevés contre les vivants et les morts, rougissant maintenant et cherchant à excuser leurs fautes, ils prêchent une doctrine différente de celle qu'ils enseignaient tout d'abord, car personne n'ose plus dire que la divinité et l'humanité ne forment qu'une nature ; on parle du temple et de celui qui l'habite, d'un seul fils Jésus-Christ. J'écris ceci à Votre Piété, à cause de la grande amitié que j'ai pour elle, sachant bien, d'ailleurs, que Votre Sainteté ne cesse de s'instruire, nuit et jour, dans la science divine, pour le profit des autres *(a)*.

10. Le juge dit : l'écrit qu'on vient de lire est, suivant vous, la copie d'une lettre, ainsi que la déposition du glorieux COMTE le fait connaître : mais comment pouvons-nous la recevoir pour authentique et la placer au dossier, afin qu'elle soit portée à la connaissance des pieux évêques déjà *nommés ?* *(b)*

a. Le prêtre SAMUEL dit : Cette lettre figure dans l'accusation que nous avons dirigée contre IBAS, et l'accusé lui-même l'a reconnue pour sienne. Les Actes de Béryte en font foi. Ces Actes ont été dressés; en présence des juges qui nous ont été donnés par la grâce et par l'ordre de l'empereur. Parmi ces juges, se trouvait le pieux évêque Uranius, qui a attesté et qui atteste encore qu'IBAS

(a) Voir le texte grec dans Labbe, *Sacro sancta Concilia*, IV, 661-666 et V, 509-511, et dans Mansi, *Conciliorum omnium ampl. coll.*, VII, 241-250.

b) *M'scham'he* se traduit plus ordinairement par *renommées, illustres* ; mais ici, il est sans doute question de ceux auxquels le juge Chéréas devait déférer l'affaire d'Ibas.

s'est reconnu l'auteur [de cet écrit]. Il y a ici d'autres personnes qui étaient présentes à BÉRYTE, quand on le lut ; elles savent qu'il est d'IBAS ; je les prie donc de vouloir faire leur déposition *(a)*.

11. LE JUGE DIT : Est-il vrai que dans l'examen de l'affaire, à BÉRYTE, devant les pieux évêques que les ORDRES DIVINS avaient donnés pour juges, on ait présenté et lu une copie de cette lettre aux religieux évêques? [Est-il vrai] que le respectable IBAS l'ait avouée pour authentique et pour sienne, ainsi que l'affirme le respectable SAMUEL ? — Que ceux qui le savent veuillent bien le dire.

a. LE DIACRE MARAS dit : J'étais présent quand IBAS avoua pour sienne cette lettre, en disant : « C'est ainsi » que j'ai professé et que j'ai cru jusqu'à ce jour. L'em- » pereur me ferait-il décapiter et mourir que je croirais » encore ainsi *(b)*. »

b. LE PRÊTRE EULOGE dit: A BÉRYTE j'ai entendu l'évêque URANIUS affirmer qu'IBAS avait reconnu pour sienne la lettre qu'on vient de lire [et avoué] qu'il croyait ainsi.

c. LE DIACRE DAVID *(c)* dit : J'ai entendu, moi aussi, le saint évêque URANIUS dire à BÉRYTE qu'IBAS avait reconnu pour sienne cette lettre et avoué qu'il croyait ainsi. Il avait même ajouté : « Quand on me tuerait, quand » l'empereur me ferait mourir, je croirais ainsi et pas » autrement. »

d. LE PRÊTRE ASTER [IUS] dit : J'ai entendu IBAS faire

(a) Les *Actes de Béryte*, tels que nous les avons, ne contiennent aucune allusion à cette lettre. On voit donc, par là encore, que ces actes n'ont été lus qu'en partie au concile de Calcédoine. — On ne doit pas omettre de remarquer qu'il est toujours question de Béryte et presque jamais de Tyr.

(b) On ne trouve rien de pareil dans les *Actes de Béryte*. La lacune est, d'ailleurs, manifeste dans Mansi, *Conciliorum omn.* etc., 242 B. Cfr. 230, où il y a un mot analogue, mais dans un sens tout différent.

(c) Un des témoins présents à Béryte. Mansi, VII, 231 C.

cet aveu : « La copie présentée et lue devant les juges de » Béryte est bien celle d'une de mes lettres. »

f. Le diacre Eusèbe dit : J'ai entendu Ibas faire cet aveu : « On a présenté une copie de ma lettre, et aus- » sitôt qu'on a commencé à la lire, j'ai dit que cette lettre » était à moi. »

g. Le prêtre Euloge (*a*) dit : Je n'étais pas à l'intérieur de la salle du jugement [à Béryte], mais, de l'extérieur, j'ai entendu Ibas [faire cet aveu] : « La copie de la lettre » qu'on vient de lire [est bien celle d'une de mes lettres].»

h. Le prêtre Bassus dit : Ibas a écrit ici une lettre [dans laquelle il disait] : « [Mes] ennemis et [mes] accusa- » teurs ont présenté la lettre que j'écrivis, il y a des » années, au persan Marî. On a commencé à la lire, » mais aussitôt j'ai reconnu que c'était la copie d'une » lettre écrite par moi. » Tous les clercs le savent.

i. Le diacre Eusèbe dit : Le diacre Maron nous a lu une lettre d'Ibas où il disait : « Mes ennemis et mes ac- » cusateurs ont présenté une copie de la lettre que j'écri- » vis au persan Marî. » D'ailleurs Ibas a reconnu lui-même à Béryte que la lettre était de lui.

12. Flavius-Thomas-Julien Chéréas juge et comte de premier ordre dit : ce qui concerne la copie de la lettre est suffisamment éclairci par les dépositions des respectables clercs, faites aujourd'hui sur la requête que le glorieux comte Théodos a présentée au nom de toute la communauté. Tout cela sera porté à la connaissance des autorités illustres, grandes et sublimes. J'écrirai aussi ce qu'il faudra aux pieux évêques désignés ; car je ne puis pas mépriser des adjurations [aussi terribles que celles que nous venons d'entendre].

13. Une fois que tous ces documents eurent été lus à

(*a*) Le *fils du bon Hypatius*, probablement. Voir plus haut, page 9.

Ephèse, le saint synode dit: Voilà des choses qui souillent notre oreille ! A Cyrille, éternel souvenir, à cause de l'archevêque Dioscore ! Cyrille immortel (*a*) ! Vive Alexandrie, la cité des orthodoxes !

Le saint synode dit : Voilà des procédures bien faites ! Ce sera la couronne du synode (*b*) !

Le saint synode dit : Voilà qui souille notre ouïe ! Voilà qui convient à des payens ! Epargnez notre ouïe ! Que cela ne soit point dit ! Epargnez notre ouïe ! Epargnez nos âmes ! Epargnez les orthodoxes ! Qu'Ibas soit brûlé au milieu de la ville ! Qu'Ibas soit brûlé au milieu d'Antioche ! Qu'Ibas soit brûlé pour l'instruction des autres ! Les démons eux-mêmes n'ont pas dit cela ! Ni les pharisiens non plus ! Les juifs n'ont pas dit cela ! C'est une expression [digne] des payens ! [Digne] de Satan ! [Digne] de ceux qui sont sans Dieu ! Les démons ont reconnu le Christ comme Dieu ! Ibas, [au contraire], ne l'a point confessé ! Les démons sont plus pieux qu'Ibas ! Les démons ont reconnu le Christ pour fils de Dieu ! Satan est plus pieux qu'Ibas ! Celui qui tente est plus pieux qu'Ibas ! Ibas est l'opprobre de toute la terre ! Au feu Ibas et tous ceux qui pensent comme lui ! Au feu Ibas et ceux qui le soutiennent ! Quiconque ne hait pas Ibas est un démon ! Quiconque aime Ibas est Satan ! Quiconque ne hait pas Ibas n'est point orthodoxe ! Quiconque aime Ibas est nestorien ! Celui qui ne condamne pas Ibas

(*a*) La ponctuation exige ce sens. Nous préférerions cependant celui-ci, qui serait plus naturel : *A Cyrille éternel souvenir, Cyrille immortel à cause de l'archevêque Dioscore !*

(*b*) Cette exclamation vague pourrait s'entendre peut-être dans un autre sens. M. Hoffmann dit : *Diese sind wahre Thatsachen ! O (du) Krone der ganzen Synode !* — Il applique les derniers mots à Dioscore. — Nous préférerons y voir une exclamation générale, relative à la procédure d'Ibas. C'est, sans contredit, ce qu'il y a de plus intéressant et de mieux conduit dans tout le Brigandage d'Ephèse.

cet aveu : « La copie présentée et lue devant les juges de » Béryte est bien celle d'une de mes lettres. »

f. Le diacre Eusèbe dit : J'ai entendu Ibas faire cet aveu : « On a présenté une copie de ma lettre, et aussitôt qu'on a commencé à la lire, j'ai dit que cette lettre » était à moi. »

g. Le prêtre Euloge (*a*) dit : Je n'étais pas à l'intérieur de la salle du jugement [à Béryte], mais, de l'extérieur, j'ai entendu Ibas [faire cet aveu] : « La copie de la lettre » qu'on vient de lire [est bien celle d'une de mes lettres].»

h. Le prêtre Bassus dit : Ibas a écrit ici une lettre [dans laquelle il disait] : « [Mes] ennemis et [mes] accusa- » teurs ont présenté la lettre que j'écrivis, il y a des » années, au persan Marî. On a commencé à la lire, » mais aussitôt j'ai reconnu que c'était la copie d'une » lettre écrite par moi. » Tous les clercs le savent.

i. Le diacre Eusèbe dit : Le diacre Maron nous a lu une lettre d'Ibas où il disait : « Mes ennemis et mes ac- » cusateurs ont présenté une copie de la lettre que j'écri- » vis au persan Marî. » D'ailleurs Ibas a reconnu lui-même à Béryte que la lettre était de lui.

12. Flavius-Thomas-Julien Chéréas juge et comte de premier ordre dit : ce qui concerne la copie de la lettre est suffisamment éclairci par les dépositions des respectables clercs, faites aujourd'hui sur la requête que le glorieux comte Théodos a présentée au nom de toute la communauté. Tout cela sera porté à la connaissance des autorités illustres, grandes et sublimes. J'écrirai aussi ce qu'il faudra aux pieux évêques désignés ; car je ne puis pas mépriser des adjurations [aussi terribles que celles que nous venons d'entendre].

13. Une fois que tous ces documents eurent été lus à

(*a*) Le *fils du bon Hypatius*, probablement. Voir plus haut, page 9.

Ephèse, le saint synode dit: Voilà des choses qui souillent notre oreille ! A Cyrille, éternel souvenir, à cause de l'archevêque Dioscore ! Cyrille immortel (*a*) ! Vive Alexandrie, la cité des orthodoxes !

Le saint synode dit : Voilà des procédures bien faites ! Ce sera la couronne du synode (*b*) !

Le saint synode dit : Voilà qui souille notre ouïe ! Voilà qui convient à des payens ! Epargnez notre ouïe ! Que cela ne soit point dit ! Epargnez notre ouïe ! Epargnez nos âmes ! Epargnez les orthodoxes ! Qu'Ibas soit brûlé au milieu de la ville ! Qu'Ibas soit brûlé au milieu d'Antioche ! Qu'Ibas soit brûlé pour l'instruction des autres ! Les démons eux-mêmes n'ont pas dit cela ! Ni les pharisiens non plus ! Les juifs n'ont pas dit cela ! C'est une expression [digne] des payens ! [Digne] de Satan ! [Digne] de ceux qui sont sans Dieu ! Les démons ont reconnu le Christ comme Dieu ! Ibas, [au contraire], ne l'a point confessé ! Les démons sont plus pieux qu'Ibas ! Les démons ont reconnu le Christ pour fils de Dieu ! Satan est plus pieux qu'Ibas ! Celui qui tente est plus pieux qu'Ibas ! Ibas est l'opprobre de toute la terre ! Au feu Ibas et tous ceux qui pensent comme lui ! Au feu Ibas et ceux qui le soutiennent ! Quiconque ne hait pas Ibas est un démon ! Quiconque aime Ibas est Satan ! Quiconque ne hait pas Ibas n'est point orthodoxe ! Quiconque aime Ibas est nestorien ! Celui qui ne condamne pas Ibas

(*a*) La ponctuation exige ce sens. Nous préférerions cependant celui-ci, qui serait plus naturel : *A Cyrille éternel souvenir, Cyrille immortel à cause de l'archevêque Dioscore !*

(*b*) Cette exclamation vague pourrait s'entendre peut-être dans un autre sens. M. Hoffmann dit : *Diese sind wahre Thatsachen ! O (du) Krone der ganzen Synode !* — Il applique les derniers mots à Dioscore. — Nous préférerons y voir une exclamation générale, relative à la procédure d'Ibas. C'est, sans contredit, ce qu'il y a de plus intéressant et de mieux conduit dans tout le Brigandage d'Ephèse.

au feu n'est pas orthodoxe ! Satan a été vaincu par IBAS dans le blasphème (*a*) ! Empereurs, tuez IBAS, nous vous en supplions ! Empereurs, nous vous en supplions, qu'IBAS soit brûlé vif (*b*) ! Qu'il en soit ainsi pour l'instruction des hérétiques ! Qu'IBAS soit brûlé dans ANTIOCHE (*c*) ! Débarrassez-nous d'un [homme] et délivrez le monde ! Brûlez une personne et délivrez une multitude ! NESTORIUS et IBAS au feu, tous les deux ensemble ! Que NESTORIUS et IBAS soient brûlés tous les deux au milieu D'ANTIOCHE ! L'exil n'a servi de rien ! L'exil a ruiné la ville ! NESTORIUS et IBAS au feu, tous les deux ensemble ! L'exil ne leur fait rien ! NESTORIUS a gagné à être exilé ! L'exil ne leur fait rien (à Ibas et à Nestorius) ! Au feu NESTORIUS et IBAS, tous les deux ensemble (*d*) ! Satan et son fils au feu, tous les deux ensemble ! Patriarche aidez les orthodoxes ! Chassez tous ceux-là ! Qu'il ne demeure aucun rejeton de PHARAON !

14. DIOSCORE, évêque D'ALEXANDRIE, dit : Ne voyez-vous pas ce qu'a dit ce démon ? — Il a dit : « Je ne porte pas envie au Christ qui est devenu Dieu. » [Mais] comment a-t-il pu devenir Dieu, [sinon] en devenant ce qu'il n'était pas (*c*) ?

(*a*) *Satan ward Mitschuldig (Hab) an der Lästerung des Hiba !* (Hoffmann, *Verhandlungen der Kirchenversammlung*, etc. p. 28.) Le mot *Mitschuldig* ne nous semble pas juste.

(*b*) Le texte syriaque de Perry porte ici *Haï* (seul) au lieu de *Haï* (vif). Il est évident que la leçon d'Hoffmann, conforme ou non conforme au manuscrit, est la seule bonne.

(*c*) Ibas était alors prisonnier dans cette ville. (Tillemont, *Mémoires*, XV, 580.)

(*d*) Ces exclamations donneraient à entendre qu'Ibas était alors exilé, ainsi que l'indique Libératus. (*Breviarium*, ch. 12, Patrol. Lat., t. 68, colonne 1004.) Cfr. Héfélé, *Histoire des conciles*, II, 541, note 3.

(*e*) Denn wie hätte grade Gott werden können, was er nicht ist ? —(Hoffmann, *Verhandlungen der Kirchenversammlung*, etc., p. 28.) — Ce n'est pas, ce nous semble, tout-à-fait le sens de l'original, ni surtout le sens demandé par l'ensemble du raisonnement des ennemis d'Ibas. — « Le Christ est devenu Diéu, disaient-ils d'après Ibas ; — donc *il est devenu ce qu'il n'était pas* ; — *donc, d'après Ibas, le Christ n'a pas toujours été Dieu.* »

LE SAINT SYNODE dit : Au patriarche longues années ! DIOSCORE et CYRILLE ont raffermi la foi de [nos] pères ! Au patriarche longues années ! Aux orthodoxes longues années !

DIOSCORE, ÉVÊQUE D'ALEXANDRIE, dit : Ce n'est pas vous seuls qui criez ainsi, c'est l'Esprit saint qui crie en vous, c'est le Christ qu'IBAS persécute !

LE SAINT SYNODE dit : Tout l'univers connaît ta foi ! Il n'y a qu'un DIOSCORE dans l'univers !

15. Et quand EULOGE, prêtre D'EDESSE, fut entré et eut raconté quelque chose de fort connu qui s'était passé à ANTIOCHE, le saint concile s'écria : Nous demandons que cela soit mis par écrit ! Cela regarde la foi. Que cela soit donc mis par écrit ! C'est dirigé contre le Christ ! Que ce soit mis par écrit !

a. DIOSCORE, ÉVÊQUE D'ALEXANDRIE dit : Vous plaît-il que cela soit mis par écrit, oui ou non ?

b. LE SAINT CONCILE dit : Nous le demandons tous ; que cela soit mis par écrit ! Nous demandons que ce qu'[EULOGE] a dit soit mis par écrit. C'est contraire à la foi, que cela soit mis par écrit ! Que cela soit confié à l'écriture et porté à la connaissance de l'Empereur ! Que le miséricordieux Empereur le sache ! Qu'on porte cela à la connaissance de l'Empereur orthodoxe ! La foi est en péril, qu'on dépose cela par écrit ! Nous, orthodoxes, nous le demandons, que cela soit mis par écrit ! Le Christ est méprisé, que cela soit mis par écrit ! Chassez l'hérétique ! Dehors l'hérétique ! Ceux qui sont contraires au Christ, expulsez-les ? Vous avez reçu le pouvoir, jetez l'hérétique dehors !

c. DIOSCORE, ÉVÊQUE D'ALEXANDRIE, DIT : Laissez le synode se calmer ; car il est écrit (*a*) « que les paroles du

sage doivent être écoutées en silence. » « Evitons le tumulte et ne fournissons pas prétexte aux hérétiques (de nous accuser). Je sais que votre cœur est incliné vers Dieu; évêques, clercs et séculiers ne parlent que pour la foi, mais il faut encore ici de l'ordre.

16. EULOGE, PRÊTRE D'EDESSE, DIT : De grands crimes ayant été commis dans l'église D'EDESSE par le respectable évêque IBAS, tant à propos de la foi que d'autres choses appartenant à l'Eglise, comme le pillage du sanctuaire et le reste, nous tous, habitants d'EDESSE, avons été profondément affligés (de ces désordres). Nous ne savions d'abord à qui nous adresser pour y apporter remède; toutefois, réflexion faite, nous avons agi comme il fallait. Nous nous sommes adressés au saint archevêque DOMNUS et nous lui avons soumis des chefs d'accusation précis; mais quelques personnes, connues pour leurs sentiments orthodoxes dans la ville d'ANTIOCHE, nous ont conseillé de ne point soulever la question de la foi devant celui qui occupait le trône patriarcal; elles disaient, en particulier: « Si vous agissez ainsi, vous perdrez en plus les » dépenses que vous ferez pour soutenir l'accusation de » pillage et les autres (*a*). » Réfléchissant alors et voyant que les accusations de pillage du sanctuaire suffisaient pour délivrer notre ville d'IBAS, nous nous sommes résolus à ne rien dire de la foi. Peu de temps après, un édit miséricordieux et orthodoxe ayant été affiché dans la grande ville d'ANTIOCHE, nous sommes allés un jour de dimanche à la réunion (des fidèles) (*b*), cherchant suivant la coutume à nous unir avec l'Eglise. Nous y avons trouvé une foule nombreuse, dans laquelle figuraient des lecteurs connus du clergé d'ANTIOCHE et quelques-uns de ceux qu'on nomme PORTE-BIÈRES (*a*). Le saint archevêque DOMNUS présidait et le respectable évêque THÉODORET était présent. Voici les cris que nous avons entendu proférer : « Déchirez les édits! Personne ne croit par un décret (*b*)! » Ainsi instruits, nous n'avons plus osé dire ou souffler mot à propos de la foi; nous nous sommes contentés de proposer cinq chefs d'accusation, parmi lesquels figurait celui de pillage du sanctuaire. Quand, devant le pieux archevêque DOMNUS, nous eûmes convaincu IBAS d'avoir fondu les vases du sanctuaire pour deux cents livres d'argent; d'avoir invité, dans l'église métropolitaine d'EDESSE, (les fidèles) à contribuer au rachat des captifs et de les avoir engagés à concourir à cette bonne œuvre, pour enlever ensuite, sur cette offrande, cinq cents livres environ; d'avoir pris au trésorier (de l'Eglise) deux bourses et un petit sac, qui, au dire du trésorier, contenaient 6,000 dinars; (quand nous l'eûmes ainsi convaincu, disons-nous), IBAS répondit qu'il avait dépensé tout cela pour le rachat

(*a*) Vorzugsweise werden gerechtsame (zed'qè, τὰ δίκαια) welche Sachen des Heiligthumsraubes betreffen, *behandelt*, falls ihr dies betreibt. (Hoffmann : *Verhandlungen der Kirchenversammlung zu Ephesus*, p. 29. *Behandelt* ne répond pas à *mes tay fin*. Nous différons ici complètement de sens avec M. Hoffmann.

(*b*) Il ne s'agit pas ici, comme le pense Hoffmann, d'une *réunion conciliaire*, du synode tenu par Domnus après les Pâques de 448. Il s'agit tout bonnement des réunions chrétiennes qui ont lieu toujours le dimanche, depuis que le christianisme existe. On comprend très-bien, dès lors, que Théodoret ait pu se trouver à Antioche vers le commencement du carême 448, et n'y être plus au moment du concile qui se réunit après Pâques. (En 448, les Pâques tombaient le 11 avril.) Il est vrai que déjà le décret contre Irénée de Tyr était affiché, mais rien n'oblige à croire que ce décret n'ait pas été plus tôt connu à Antioche qu'en Egypte. Il est du 17 février 448, et il fut publié dans les déserts de l'Egypte le 18 avril. (Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, XV, 267.) D'ailleurs, le mot *Knouch'ia* s'entend rarement d'un synode proprement dit. (Cfr. Epître CXI de Théodoret.)

(*a*) *Lecticarii* « qui mortuos in lecticis efferebant.» Du Cange, *Glossarium m. et inf. latinitatis*, IV, 53.

(*b*) Il sera beaucoup question de ce fait dans les procédures contre Domnus.

des captifs. Mais, quand nous lui eûmes prouvé qu'il n'avait pas envoyé plus de mille darrikouinlé (*a*), il avoua que cela était vrai et il fut convaincu de s'être parjuré. Nous avons demandé alors qu'il fût puni de mort, mais personne n'a osé nous répondre un seul mot. L'archevêque Domnus l'appuyait en tout, et disait qu'(Ibas) avait le droit d'agir ainsi. Nous en avons appelé alors aux saints canons, et, deux jours durant, nous en avons demandé la lecture, afin que (Domnus) décidât conformément à ce qu'ils prescrivent. Mais on ne nous a pas jugés dignes (de recevoir) une réponse. Voici, dès lors, la requête que nous avons faite à Antioche :

« Plaise (de considérer) :

« Que les vases sacrés ont été fondus ; que quinze cents dinars ont été recueillis par voie d'impôt direct et cent cinquante *loumé* (*b*) environ reçus des mains des veuves, des orphelins et des femmes ; que six mille dînars ont été enlevés au trésorier ; qu'on n'a envoyé pour le rachat des captifs que mille dînars, quoique les captifs fussent des moines et des religieuses ; qu'en outre ces moines se voyaient contraints de servir les idoles adorées par les Arabes barbares, pendant que les religieuses étaient obligées de se faire courtisanes et de stationner sur la place publique : ce sont là, en effet, les mœurs des barbares ; qu'Ibas a reçu toutes les valeurs [ci-dessus désignées] et que son frère Eusèbe les détient. (Considérant tout cela),

« Plaise de juger conformément à ce qui est connu. »

Lorsque nous eûmes envoyé cette requête et qu'on n'eût point daigné nous adresser une réponse, d'eux d'entre nous, voyant les ruses (*c*) et les intrigues mises en

(*a*) Voir, sur ces faits et sur les noms des monnaies, Mansi, VII, 223 et suiv. — Hoffmann, *Verhandlungen*, etc., notes 176-179.

(*b*) Nom de monnaie, ὄβολος, φόλλεις. Voir *Ibid.*

(*c*) *Marh'tanoutha* se dit des *possessions*, argent ou autres, de la facilité

œuvre contre notre parti, s'éloignèrent par crainte et se rendirent auprès du miséricordieux empereur. Quant aux deux âmes qui restèrent pour soutenir l'accusation, nous prouvâmes les cinq chefs d'accusation et fûmes excommuniés. Nous avons été relevés (de cette peine) par votre intercession, depuis que la question relative à la foi a été examinée devant les saints évêques Photius, Eustathe et Uranius. Après avoir quitté Antioche, nous nous adressâmes au synode de Constantinople, auquel nous soumîmes les plaintes contre Ibas. Nous nous adressâmes aussi au miséricordieux empereur, qui, touché de notre infortune, nous demanda pourquoi nous n'avions pas soulevé la question relative à la foi devant Domnus, archevêque d'Antioche ; et comme nous nous taisions, ne voulant pas d'une cause passer à une autre, et ne songeant qu'à Ibas, nous avons été contraints de dire, en présence de toute la cour, dans la chapelle des apôtres de l'église St Jean, que Domnus nous était suspect. — L'Empereur nous demandant d'où provenait notre méfiance, nous avons été obligés de nous expliquer.

Comment pourrait-on, en effet, mentir devant le maître du monde attaché à l'orthodoxie ? (Nous avons donc raconté) que, l'archevêque Domnus étant présent et le décret de sa Miséricorde (impériale) contre les Nestoriens et contre Irénée, évêque de Tyr, étant affiché, (*a*) nous étions entrés à l'église, où nous avions entendu des hommes crier : « Arrachez les édits ! Personne ne croit par des édits ! » sans que quelqu'un les reprît, de telle sorte que le silence ne faisait que les encourager. Là-dessus (l'Empereur touché de pitié sur notre compte), nous ren-

d'élocution et de l'éloquence. Ici ce mot paraît signifier les dépenses pécuniaires que faisait Ibas.

(*a*) Théodoret n'était donc pas encore relégué dans son diocèse au commencement de 448.

voya aux saints évêques déjà nommés, PHOTHIUS, EUSTATHE et URANIUS, c'est devant eux que se firent les procédures lues devant votre saint Concile (*a*).

[Sentences des membres du Synode.]

a. DIOSCORE, ÉVÊQUE D'ALEXANDRIE, dit : IBAS, qui s'est rendu lui-même étranger à la dignité de l'Episcopat, par les paroles impies et sacriléges qu'il a osé vomir contre Notre Sauveur, comme s'il pouvait par lui-même expliquer le mystère de l'Incarnation ; IBAS, qui s'est montré indigne de la miséricorde divine, a reçu d'en haut (*b*) son châtiment, dans ce monde en attendant qu'il le reçoive dans le monde à venir. Nous aussi, afin de marcher en tout dans la crainte de Dieu, nous avons décrété qu'il devait être déposé de l'épiscopat, et exclu de la communion laïque; car il ne convient pas que celui qui renie les mystères du Christ et foule aux pieds sa parole soit admis à participer aux bienfaits de l'Eucharistie (*c*). Je crois aussi convenable qu'avec la déposition canonique dont on le frappe, on l'oblige à restituer tout l'or de l'Eglise, afin qu'il ne l'ait point pour nourrir son impiété.

b. JUVÉNAL, ÉVÊQUE DE JÉRUSALEM, DIT : D'après ce qu'on vient de lire, il est manifeste qu'IBAS s'est montré souverainement impie contre Notre-Seigneur Jésus-Christ.

(*a*) Cette déposition est extrêmement importante pour l'histoire. On y voit déjà percer la condamnation de Théodoret et de Domnus.

(*b*) *Zwar längst.* Hoffmann, *Verhandlungen*, etc., 31.—Nous prenons *men le Hel*, dans son sens ordinaire, *d'en haut, du ciel, de Dieu*, par opposition à ce qui est dit plus bas : *mais nous* (qui sommes *d'ici-bas*).

(*c*) La traduction de M. Hoffmann serre littéralement le texte, ici comme partout ; mais peut-on retrouver l'eucharistie dans le *sakramentlichen Segen*, comme dans le *Bour'kta razanaïta* ? Nous en doutons. Rien d'étonnant, d'ailleurs, à ce que ces allusions aux mystères de la religion ne soient pas comprises de tout le monde. Il faut, pour les pénétrer, une certaine initiation.

C'est pourquoi le seigneur Christ lui enlève son sacerdoce et le fait étranger à tout rang sacerdotal ainsi qu'à la communion laïque. Jaloux d'écouter le bon plaisir de notre sauveur Jésus-Christ, nous le rejetons et nous le déclarons étranger à l'honneur du sacerdoce, et avec cela [indigne] de la communion laïque. Il faut aussi qu'il restitue l'or [qu'il a pris], afin que la sainte Eglise ne souffre aucun dommage, et que l'impie ne s'amuse pas avec l'argent qui a été donné à Dieu.

c. THALASSIUS, ÉVÊQUE DE CÉSARÉE, DANS LA CAPPADOCE PREMIÈRE, DIT : Ceux qui blasphèment contre le fils de Dieu ne sont pas dignes des bénédictions qu'il a promises ; par leurs blasphèmes, ils se rendent indignes de sa pitié ; puisqu'IBAS s'est élevé contre le sentiment du commun des hommes et qu'il a osé tourner contre notre sauveur Jésus-Christ sa langue blasphématrice, ainsi que nous le savons par ce qu'on vient de lire, il s'est rendu indigne du sacerdoce, de l'épiscopat et de la communion laïque (*a*).

d. ETIENNE, ÉVÊQUE D'EPHÈSE, dit : Les blasphèmes audacieux du grand impie IBAS contre Dieu et contre notre sauveur Jésus-Christ dépassent tout [ce qu'on peut imaginer] : qu'il soit donc exclu de l'épiscopat, de la participation aux divins mystères (*b*) et de tout rang ecclé-

(*a*) *Gemeinschaft der Wetlichen*, ne répond pas évidemment à *la communion laïque*. Dans nos actes, les mots *Schaoutapouta d'raze* ou *dab'naï alma* ne peuvent s'entendre que de la *communion eucharistique et laïque*. Autrefois, quand un membre du clergé avait commis un crime, on le réduisait à cette *communion laïque*, c'est-à-dire qu'on le traitait comme un fidèle ordinaire, dans l'administration des saints mystères. (Voir Mauri de Schent, *Institutiones Juris Ecclesiastici*, Ratisbonne, 1853, II, 603 et suiv. Cfr. c. 7, 8, *Distinct.* 50.— Rumpler : *über die Laïen Communion der älteren Kirche und über die Reduction der Cleriker zu derselben*, Salzburg, 1807. Cfr. c. 2, *de pœnis* in VI.)

(*b*) Mot-à-mot, *purs mystères*.

siastique, par le jugement de notre petitesse; car il n'a aucune excuse à donner, soit maintenant, soit dans le monde à venir, pour avoir osé employer un langage si dépravé. Qu'on reprenne aussi les biens de l'église, parce que celui qui a été convaincu de telles impiétés ne doit point jouir des choses consacrées à Dieu.

e. Eusèbe, évêque d'Ancyre en Galatie, dit: Ibas, qui a proféré des blasphèmes impurs dignes de Satan, subira en enfer la peine que mérite son crime ; mais, avant qu'il meure corporellement, le Christ, qu'il a blasphémé, le déclare, non-seulement étranger au sacerdoce, mais encore au nom de chrétien. Ibas rendra aussi ce qui appartient à la sainte église, car il n'est pas juste que l'ennemi de la religion s'amuse avec les deniers des pauvres.

f. Eustathe, évêque de Béryte, dit : Ibas a prouvé qu'il était d'accord avec Nestorius s'il n'a pas été son prédécesseur (*a*) ; car il a été professeur de cette hérésie sacrilége, et il a osé surpasser Nestorius dans son impiété. Il faut donc, ainsi que Votre Béatitude l'a jugé bon, qu'il soit déposé de l'épiscopat, puisqu'il s'en est montré indigne par son langage. Qu'il soit exclu de la participation des saints mystères, comme ayant rejeté le secours de la miséricorde divine, et qu'on reprenne, suivant votre sentence, tout l'argent de l'église.

g. Cyrus, évêque d'Aphrodisiade en Carie, dit : c'est conformément à la justice et aux lois que ce grand et œcuménique synode a frappé d'une déposition complète cet Ibas qui a aiguisé sa langue impure contre l'orthodoxie. Puisque, par sa mauvaise doctrine, par sa doc-

(*a*) Je soupçonne que la leçon du manuscrit est fautive en cet endroit. M. Hoffmann ne sait pas donner un sens bien raisonnable, en s'en tenant au texte actuel: *Hiba hat bewiesen, das er sich (nur darin) gefügt hat, dem Nestorios nicht zuvorzukommuen*, etc. (*Verhandlungen*, etc., p. 32.) — Je lirais donc *en lo* au lieu de *d'lo*.

trine impure et digne de Satan, il a scandalisé et induit en erreur beaucoup de monde, qu'il soit exclu même de la communion laïque (*a*) et que les laïques l'obligent à restituer à l'église l'or qui lui appartient.

h. Diogènes, évêque de Cyzique, dit : Par les documents lus tout-à-l'heure à ce grand et saint concile, nous avons vu qu'Ibas a pensé et écrit contrairement aux ouvrages des Pères. C'est pourquoi, à l'imitation des saints Pères, je le déclare indigne de l'épiscopat et de la participation aux mystères de toute pureté. Avec cela, il faut qu'il restitue à la sainte Eglise l'or qu'il lui a tyrannique-ment extorqué.

i. Jean, évêque [de Sébaste] dans l'Arménie première, dit : Celui qui profère des choses injurieuses contre le ciel (*b*) doit descendre aux abîmes. Quand on s'élève par le blasphème, là où on ne doit pas, on finit par tomber. Ibas donc qui, encore prêtre, (*c*) s'est rendu coupable de blasphème et qui ne s'est point rétracté dans l'épiscopat, de telle sorte qu'il a non-seulement rempli de son impiété l'église confiée à ses soins, mais qu'il a dévoré comme un feu la terre des Perses, avec sa langue ennemie de Dieu ; qu'Ibas, dis-je, soit exclu du sacerdoce et de la communion des fidèles. Il ne convient pas, en effet, que celui qui a été reconnu coupable de tant de blasphèmes, par les actes qu'on a lus et par ses propres paroles, il ne convient pas qu'un tel homme continue à infester de son hérésie le troupeau qui lui a été confié. Avec cela, il devra aussi subir la peine du pillage du sanctuaire ; car

(*a*) Je prends encore ici *Houltana dab'naï àlma* pour *communion laïque*, ou *rang laïque*. C'est toujours la même idée qui reparaît dans ces sentences : déposition de l'épiscopat et du sacerdoce, privation de la communion laïque.

(*b*) *M'raouma* signifie *ciel* et *très-haut*.

(*c*) Allusion à la lettre d'Ibas à Maris, lettre écrite, dès lors, vers 434.

il ne faut pas que ce qui a été une fois consacré [à Dieu] serve à l'impiété et soit dépensé injustement par les coupables.

j. Basile, évêque de Séleucie en Isaurie, dit : Les paroles de l'impie Ibas sont contraires [au langage] de l'église et se rapprochent beaucoup plus de l'erreur des payens, chez lesquels les mythologues ont fait des dieux avec des hommes. Pour nous, nous n'adorons pas un Dieu temporel, mais le fils (de Dieu), Jésus-Christ, le fils unique de la substance du Père, le Dieu verbe, Notre Seigneur Jésus-Christ, qui, par sa miséricorde envers nous, s'est fait homme parcequ'il l'a voulu. Ibas n'a donc pas besoin d'être condamné par notre langue ; car, par tous ses blasphèmes, il s'est séparé lui-même de l'église. Toutefois nous le déposons par nos propres paroles ; nous le lapidons, nous l'excluons du sacerdoce et de la communion laïque ; et, comme il a, en outre, pillé l'or de l'église, voulu priver Notre-Seigneur Jésus-Christ de sa gloire, nous croyons qu'il ne doit point jouir de ce qu'il a volé au sanctuaire ; il faut qu'il rende à l'Eglise son or.

k. Jean, évêque de Rhodes, dit : Par les documents qu'on vient de lire, il est évident qu'Ibas est indigne du sacerdoce. C'est pourquoi je décide qu'il sera privé de l'épiscopat et de la participation aux (saints) mystères. Il restituera, en outre, l'or à l'église, afin qu'il ne jouisse pas du fruit de son impiété (*a*).

l. Photius, évêque de Tyr, dit : Depuis longtemps déjà la foi perverse d'Ibas, jadis évêque d'Edesse,

(*a*) Mot-à-mot, *afin que cet or ne soit pas pour lui un revenu de l'impiété...* On pourrait encore, en corrigeant le manuscrit, y voir le sens de M. Hoffmann *Damit es ihr keine Veranlassung zum freuel werde*, mais il faut lire *elto*, au lieu de *al'lotho*, et l'observation est moins naturelle que la précédente. — Ibas a volé de l'or, dit l'évêque opinant ; — c'est un crime — Pour punir ce crime, il faut le priver du fruit du crime.

m'était insupportable : mais, par ce qu'on vient de lire devant Votre Béatitude, il m'est démontré coupable et indigne d'un siége ecclésiastique. Ceux, en effet, qui, imbus d'idées sataniques, se sont laissés surprendre par l'hérésie de Nestorius, sont sans excuse, parce qu'ils luttent avec le salut. C'est pourquoi j'adhère aux résolutions prises par Votre Religion : je regarde Ibas comme indigne du sacerdoce et de la communion laïque. En outre, il devra rendre compte des deniers de l'église, ainsi que vous l'avez décidé.

m. Florentius, évêque de Lydde, dit : Que cet Ibas qui, par ses crimes nombreux, par son impiété énorme, par sa mauvaise conscience, par le vol des vases sacrés et par la trahison, s'est montré un véritable compagnon de (Judas) Iscariote, qu'Ibas, dis-je, soit dépouillé de l'honneur du sacerdoce ! Que celui qui a eu (toujours) l'impiété à la bouche, comme un mauvais serviteur, et qui a poursuivi Dieu de sa haine impure, soit retranché du corps sacerdotal, de même qu'il a osé, par l'impiété de son langage, déchirer l'église de Dieu. Mais qu'il rende compte de l'or à l'église qu'il a pillé ; car il est conforme aux lois que celui qui, sous prétexte de bien (*a*), a reçu des oblations et s'est attaché ensuite à faire le mal, remette des comptes intacts à l'église.

n. Marin(ie)n, évêque de Synnade, dit : Qu'Ibas, convaincu d'impiété par ce qu'on vient de lire, soit dépouillé de l'honneur du sacerdoce et exclu de la participation aux saints mystères. Qu'il subisse aussi la peine

(*a*) M. Hoffman traduit : *Welcher als gute Person Oblazionen empfangen und diese geflissentlich schlecht beausfichtigt hat*, etc. (*Verhandlungen*, etc. p. 33.) — *Gute Person* ne traduit pas *b'Partsoupa d'Tobta, sub specie boni*, sous l'apparence de bien, et non pas *en personne de bien*. Le premier sens est au moins plus conforme aux habitudes de la langue syriaque et même, dans ce cas, plus conforme au sens général.

qui lui est due, pour avoir pillé le sanctuaire, et qu'il restitue à l'église l'or qu'il lui a criminellement ravi.

o. Constantin, évêque de Bostra, dit : Tout ce qui vient d'être lu nous ayant démontré les blasphèmes et l'impiété (d'Ibas), jadis évêque d'Edesse ; votre saint et grand concile ayant, en outre, rendu sur lui une juste sentence en le déclarant indigne du sacerdoce comme de l'épiscopat, j'adhère, pour ma part, à ce que Votre Sainteté a justement défini, et je le tiens pour indigne du sacerdoce, de l'épiscopat et de la participation aux saints mystères. Pour ce qui regarde l'or (volé), j'édicte, moi aussi, la même sentence que Votre Sainteté.

p. Acace, évêque d'Ariarith, qui tenait la place du respectable Constantin, évêque de Mélitine, dit : Ibas a décrété contre lui-même l'exclusion du sacerdoce et des saints mystères, lui qui, sans pitié, a aiguisé sa langue impure contre Notre-Seigneur Christ, et il s'est condamné aux peines qui sont tombées sur lui ! Qu'on lui reprenne les deniers des pauvres pour les distribuer à ceux à qui ils ont été réellement donnés !

q. Atticus, évêque de Nicopolis, dans l'ancien Épire, dit : A cause des blasphèmes dont il s'est rendu coupable (*a*) contre Notre-Seigneur Jésus-Christ, Ibas mérite de recevoir un châtiment convenable. C'est pourquoi (*b*), adhérant à la juste sentence des saints Pères (et voyant qu'Ibas) a outragé notre Seigneur et sauveur Christ, nous aussi, nous l'excluons du sacerdoce et de la communion laïque. Nous voulons encore qu'on répète les deniers qu'il a enlevés aux pauvres, ainsi que vous l'avez canoniquement décrété.

(*a*) Hoffmann paraît avoir confondu *Ethmol*, hier, *Gestrigen*, avec *Ethm'li* a été rempli, p. 34.

(*b*) Tel est ici, ce nous semble ; le sens de la particule *b'ram*.

r. Nunéchius, évêque de Laodicée, (dans la Phrygie) trimitaire, dit : L'intelligence humaine ne saurait trouver un châtiment proportionné à l'impiété d'Ibas. Toutefois (*a*), (parce qu'il faut infliger au coupable une peine), quoique ce soit bien peu de lui (en infliger une) au lieu d'un grand nombre et de grandes (comme aurait pu le faire) le concile œcuménique, — la grandeur d'une peine n'atteindra jamais, en effet, l'énormité (de son crime) — (puisqu'il faut donc lui infliger une peine), je définis, moi aussi, qu'Ibas devra être tenu pour indigne (*b*) du sacerdoce et de la sainte communion. Il faudra aussi qu'il restitue tout ce qui appartient à l'église, afin que l'impiété ne lui soit point profitable et qu'il n'abuse pas criminellement des vases sacrés.

s. Candidien, évêque d'Antioche en Pisidie, dit : Ibas, qui a emprunté la langue de son père, le démon, pour blasphémer la justice, est tombé justement sous les coups de la haine du Christ, seigneur de toutes choses. Votre grand et saint concile vient de l'exclure maintenant du sacerdoce et de la communion : j'adhère, pour ma part, à votre jugement, à sa déposition, et à tout ce que votre saint concile a décrété contre lui.

t. Séleucus, évêque d'Amasée, dit : Ibas, qui s'est condamné lui-même par son iniquité, je le déclare, moi aussi, indigne de l'épiscopat et de la communion (qui appartient) aux chrétiens (*c*).

(*a*) Ce passage est évidemment altéré dans le manuscrit. Il est très-difficile d'en tirer un sens, à moins de suppléer à ce qui y manque. Voici la traduction d'Hoffmann : *Da es sich aber gehört, dass er, ob es auch wenig ist, eine statt vieler, und eine grosse (Strafe) von der des ökumenischen Synode empfange. — denn durch bedeutendere grösse einer harten Strafe wird keines wegs ihre Kraft gleich sehr vermehrt.* — » (Verhandlungen, p. 34.)

(*b*) Le mot que nous avons traduit habituellement par *indigne*, signifie, à parler rigoureusement, *étranger*.

(*c*) C'est le seul endroit où il pourrait être question de *l'excommunication*

u. Léont(i)us, évêque d'Ascalon, dit : Qui pourrait avoir pitié d'un enchanteur que mord un serpent ? Quel chrétien pourrait avoir pitié d'Ibas, qui, portant un serpent spirituel dans son âme, ne s'est pas contenté de conquérir pour lui l'Enfer, mais a voulu encore induire en erreur d'autres âmes par son impiété ? C'est pourquoi nous l'excluons du sacerdoce et de la communion laïque. Il devra aussi restituer aux pauvres de l'église l'or qu'il a volé.

v. Dioscore, évêque d'Alexandrie, dit : Comme le temps ne permettrait pas à Votre Piété que chacun formule son jugement (à part), adhérez, d'une commune voix, si vous le voulez, à ce qui a été décidé.

x. Le saint synode dit : Nous disons les (mêmes) choses ! C'est notre décision à tous ! Nous rejetons tous celui qui dispute avec Dieu ! Tous, nous le condamnons d'une voix unanime.

ordinaire, plutôt que de l'exclusion de la *communion laïque*. Encore les mots, *Sçhaoutapoutha dal'voth Krist'iane*, peuvent-ils s'expliquer dans le dernier sens.

ACTES DU BRIGANDAGE D'ÉPHÈSE.

SECOND SYNODE D'ÉPHÈSE

RASSEMBLÉ DU TEMPS DU SAINT ÉVÊQUE DIOSCORE.

III.

Déposition de Daniel, évêque de Charres (*a*).

[1] Euloge, prêtre d'Edesse, dit : Quand nous présentâmes au saint évêque Domnus des plaintes (*b*) contre Ibas, nous nous plaignîmes aussi de Daniel, neveu d'Ibas du côté de sa sœur, qui était évêque de Charres ; et [nous l'accusâmes] d'adultère, de pillage du sanctuaire et d'autres crimes. Les clercs de la ville de Charres l'accusaient également comme nous ; mais, de peur de tourmenter Ibas, l'archevêque Domnus ne voulut point examiner l'affaire de Daniel, et chargea son oncle Ibas d'en prendre connaissance. Plus tard, lorsque nous eûmes accès auprès du miséricordieux empereur, il nous envoya porter nos plaintes par-devant les saints évêques Photius, Eustathe, et Uranius (*c*). C'est ce que nous avons fait. Je supplie

(*a*) Sur Charres, voir Assémani, *Bibliotheca orientalis clementino-vaticana*, t. II, *Dissertation préliminaire sur les Monophysites, au mot* Harran, et t. III, passim. — On en voit encore aujourd'hui les ruines à 18 lieues au nord-est d'Orfa, l'ancienne Edesse. (Voir Malte-Brun, *Géographie* in-4°. Paris, 1842, IV, 466, col. 2.— Niebuhr, II, 410. — Spartien, *Caracalla*, VII.— Ammien Marcellin, XXIII, 3).

(*b*) Mot-à-Mot *libelle*.

(*c*) Mansi, *Conciliorum omnium Amplis. Collectio*, VII, 209-210. C'est là que se trouve la commission donnée par l'empereur au tribun Damascius.

donc ces [saints personnages] de vous faire connaître ce qui s'est passé en leur présence.

[2] JUVÉNAL, ÉVÊQUE DE JÉRUSALEM, DIT : Que les saints évêques PHOTIUS, EUSTATHE et URANIUS, nous disent ce qu'ils savent de l'affaire de DANIEL.

a. PHOTIUS, ÉVÊQUE de TYR, DIT : J'ai oublié, depuis lors, ce qui a été discuté, mais le pieux évêque EUSTATHE sait le tout exactement ; je prie donc Votre Religion de lui demander le récit de ce qui s'est fait à propos de cette affaire.

b. DIOSCORE, ÉVÊQUE DE LA GRANDE VILLE D'ALEXANDRIE, DIT : Que le pieux évêque EUSTATHE, suppléant à l'oubli du pieux PHOTIUS, veuille prendre la parole à sa place, nous expliquer sa pensée et nous dire ce qu'il sait de l'affaire de Daniel.

c. EUSTATHE, ÉVÊQUE DE BÉRYTE, DIT : Quand l'accusation relative à la foi d'IBAS eût été examinée, les respectables clercs de la ville de CHARRES se plaignirent de DANIEL, leur évêque, à cause de ses mauvaises mœurs. Nous fîmes une longue enquête là-dessus ; on l'accusait en face et on le pressait tellement qu'il s'avouait presque vaincu, dans ses discours, quoiqu'il conduisît adroitement sa défense. Nous songions déjà à le déposer, mais nous différions, à cause du voisinage du Carême (*a*), parce, que nous trouvant dans des villes de payens, nous voulions éviter de les scandaliser, en leur montrant qu'un évêque pouvait commettre de si grandes fautes. Prenant alors prétexte du

— L'empereur parle bien de Daniel de Charres, mais les actes qui nous restent ne nous disent pas la décision qui fut rendue à son sujet. Mansi, *Ibid.* 219 et suiv.

(*a*) *Knikoutha dtsaouma.* Um der feierlichkeit des fastens. Le mot *K'nak*, dont la signification n'est pas bien déterminée dans les lexiques, paraît signifier *inclinatus est, appropinquavit.* D'ailleurs, le jugement de Béryte eut lieu à la veille du carême, le 25 février 448.

sursis, [DANIEL] rédigea par écrit sa démission de l'épiscopat et la présenta à son métropolitain, ainsi que nous l'ont appris les lettres du métropolitain, IBAS. Tandis que tout cela se passait, on nous expédia les pièces relatives à ce saint concile œcuménique. C'est donc à vous, qui êtes parfait, à terminer cette affaire.

d. URANIUS, ÉVÊQUE D'IMÉRIE, DIT, en se servant DE LIBAN[IUS], DIACRE DE SAMOSATE, pour interprète : J'affirme la même chose que le pieux évêque EUSTATHE ; DANIEL a été accusé de mauvaises mœurs et il a été convaincu en sa présence.

[3] *a.* JUVÉNAL, ÉVÊQUE DE JÉRUSALEM, DIT : Confiant dans la bonne renommée des saints évêques PHOTIUS, EUSTATHE et URANIUS, je décrète ce qu'ont décrété au sujet de DANIEL les juges qui ont examiné sa cause.

b. PHOTIUS, ÉVÊQUE DE TYR, DIT : DANIEL, qui a été accusé de tant d'infamies par les respectables et pieux clercs de l'église de CHARRES, et qui a été convaincu en face, DANIEL me paraît indigne du trône sacerdotal ; car un tel homme ne doit pas monter à l'autel.

c. URANIUS, ÉVÊQUE D'IMÉRIE, DE LA PROVINCE D'OSROÈNE, DIT, en se servant du diacre de Samosate, LIBANIUS, pour interprète : C'est une impiété, une indignité, que le sacerdoce soit déshonoré par un homme accusé en face de mauvaises mœurs. C'est pourquoi je décrète que DANIEL est indigne du sacerdoce. En outre, comme il est notoire qu'il détient l'or des deux églises d'EDESSE et de CHARRES, je trouve juste qu'il restitue à chaque église ce [qui lui appartient] (*a*).

d. EUSTATHE, ÉVÊQUE DE BÉRYTE, DIT : Qu'un évêque

(*a*) Uranius dut se poser en adversaire d'Ibas à Tyr et à Béryte, puisqu'il ne voulut point signer l'accord intervenu entre les parties. Il alla même à Constantinople et obtint de l'empereur la révision des procédures qui venaient de se terminer.

soit accusé de mauvaises mœurs, c'est un sujet bien plus digne de nos larmes que sa déposition ; car l'évêque doit, par la pureté de sa conduite et par l'orthodoxie de sa foi, attirer l'Esprit-Saint sur les divins mystères, qui lui ont été confiés à cause des hommes. C'est pourquoi DANIEL, qui a été accusé en face de grands crimes, doit être exclu du sacerdoce par la sentence de Votre Sainteté. L'Esprit-Saint l'a abandonné, à cause de sa mauvaise conduite, bien avant que les évêques ne le condamnent (*a*); car l'Esprit-Saint fuit la fraude et n'habite jamais dans un corps ami du péché.

e. DIOSCORE, ÉVÊQUE D'ALEXANDRIE, DIT : J'adhère à la sentence portée par les pieux évêques PHOTIUS, EUSTATHE et URANIUS contre DANIEL.

THALASSIUS, ÉVÊQUE DE CÉSARÉE DANS LA CAPPADOCE PREMIÈRE, DIT : Le prêtre qui se vautre dans la boue du monde, à la honte des [saints] mystères, montre qu'il n'est pas digne de l'épiscopat. C'est pourquoi, DANIEL étant convaincu d'être (*b*) tel par les dépositions des pieux [évêques] PHOTIUS, EUSTATHE et URANIUS, il faut l'exclure du sacerdoce.

f. ETIENNE, ÉVÊQUE D'ÉPHÈSE, DIT : Je m'en tiens, pour ma part, au jugement qu'ont rendu contre DANIEL ceux qui ont entendu [les débats de son] affaire.

g. EUSÈBE, ÉVÊQUE D'ANCYRE, DIT : Les pieux évêques PHOTIUS, EUSTATHE et URANIUS étant religieux [comme je les connais], j'adhère, moi aussi, à la condamnation qu'ils ont portée contre DANIEL. Que DANIEL soit donc exclu du sacerdoce ! Il ne convient pas que celui qui s'est rendu méprisable par ses crimes serve à l'autel.

h. CYRUS, ÉVÊQUE D'APHRODISIADE, DIT : DANIEL, accusé de choses honteuses, a été jugé par-devant les pieux évêques

(*a*) Mot-à-mot, *bien avant la langue des grands prêtres.*

(*b*) Mot-à-mot, *nous étant montré tel.*

PHOTIUS, EUSTATHE et URANIUS et déposé par eux, après avoir été convaincu de ses crimes, ainsi que les documents [allégués] dans leurs dépositions nous le font connaître. Je suis tout-à-fait de l'avis de Votre Sainteté sur son compte (*a*).

i. DIOGÈNE, ÉVÊQUE DE CYZIQUE, DIT : Confiant dans la véracité des juges de DANIEL, j'adhère, moi aussi, à la condamnation que vous édictez contre lui.

j. JEAN, ÉVÊQUE DE SÉBASTE DANS L'ARMÉNIE PREMIÈRE, DIT : J'adhère, moi encore, aux sentences (*b*). des pieux évêques PHOTIUS, EUSTATHE et URANIUS, au sujet de la déposition de DANIEL. Qu'il soit donc exclu du sacerdoce ! voilà mon avis.

k. BASILE, ÉVÊQUE DE SÉLEUCIE, EN ISAURIE, DIT : Si, comme l'affirment les pieux évêques PHOTIUS, EUSTATHE et URANIUS, DANIEL, évêque de CHARRES, *a pris les membres du Christ pour en faire les membres d'une courtisane* (*c*), il a aiguisé contre lui l'épée de l'Esprit-[Saint]. Un tel pasteur doit être expulsé du troupeau comme un galeux.

l. FLORENTIUS, ÉVÊQUE DE [SARDES EN] LYDIE, DIT : Nous devons adhérer à tout ce qu'ont fait les religieux évêques qui ont jugé l'affaire de DANIEL. D'ailleurs, DANIEL s'est rendu lui-même méprisable par la démission qu'il a donnée à cause de son péché. Que DANIEL soit donc dépouillé de l'honneur du sacerdoce, puisqu'il a avoué devant ses juges qu'il n'était pas honnête !

m. MARINIEN, ÉVÊQUE DE SYNNADE, DIT : J'adhère à la déposition de DANIEL ; les religieux évêques PHOTIUS, EUSTATHE et URANIUS l'ont condamné justement.

(*a*) Mot-à-mot, *le fils du consentement de votre Sainteté.*

(*b*) Mot-à-mot, *Déposition* Κατάθεσις.

(*c*) 1re *aux Corinthiens* VI, 15.

n. ATTICUS, ÉVÊQUE DE NICOPOLIS DANS L'ANCIEN ÉPIRE, DIT : Que la peine prescrite par les canons atteigne DANIEL, conformément à la sentence des juges qui l'ont frappé, parcequ'il est tombé sous le coup des vindictes de la loi et des définitions des saints Pères !

o. NUNÉCHIUS, ÉVÊQUE DE LAODICÉE [DANS LA PHRYGIE] TRIMITAIRE, DIT : Si les juges accusent DANIEL, que pouvons-nous faire nous-mêmes ? Moi aussi, je le considère comme étranger au sacerdoce.

p. LUC, ÉVÊQUE DE DYRRACHIUM, DIT : Convaincu par les témoignages que les pieux évêques PHOTIUS, EUSTATHE et URANIUS ont émis, à propos de DANIEL, je consens, moi aussi, à la déposition dudit DANIEL.

q. LE SAINT ET ŒCUMÉNIQUE SYNODE, DIT : Nous en disons tous autant.

IV.

Déposition d'Irénée, évêque de Tyr (*a*).

[1] JEAN, PRÊTRE D'ALEXANDRIE ET CHEF DES NOTAIRES, DIT : Nous faisons connaître à votre bienheureux et œcuménique synode qu'Irénée, le principal appui de (*b*) l'impiété de NESTORIUS, l'aide et l'auxiliaire bien connu [de l'hérésiarque], a été puni d'exil. C'est pourquoi il habite maintenant dans le lieu qu'il a plu à nos empereurs victorieux et amis du Christ [de lui désigner]. Je ne m'explique pas comment il a pu devenir évêque de Tyr ; il en était indigne, parce qu'il partageait les mauvaises doctrines de

(*a*) Sur Irénée, voir Fleury, *Histoire ecclésiastique*, XXVII, 18. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, XV, 263-268, 289-290, 871-872.

(*b*) Mot-à-mot, *le fondement*.

NESTORIUS (*a*) ; et la divine écriture a bien raison de dire : « Si l'indien peut changer sa peau et le tigre son pelage, » vous pourriez faire le bien, parce que vous avez appris le » mal (*b*). » En outre, le susdit IRÉNÉE était bigame et avait montré peu de conduite dans sa première vie ; on peut bien s'exprimer de la sorte devant cette assemblée ou devant toute autre semblable. C'est pourquoi il a été pour les Tyriens un véritable loup ravisseur (*c*), même lorsqu'il a été revêtu de la peau de l'agneau. Mais passons là-dessus, et [disons simplement] qu'ayant reçu l'imposition des mains d'une façon peu canonique il a été justement et convenablement déposé, ce qui a permis au pieux PHOTIUS de recevoir l'épiscopat de Tyr, et de se réunir à Votre Sainteté. Voici donc ce que nous demandons (*d*) : il est juste et nécessaire que nous rendions contre IRÉNÉE un jugement légal et conciliaire, de peur que cette racine amère, poussant des rejetons nuisibles, n'arrive à corrompre (*e*) beaucoup de monde.

[2] *a.* DIOSCORE, ÉVÊQUE D'ALEXANDRIE, DIT : Ce saint et pieux concile a entendu la requête du pieux prêtre JEAN, premier des notaires, requête qui est convenable, juste et

(*a*) *Iathirait b'tsira Ethb'ri dithaoui.* Doch so lange ich noch nicht wusste, wie er Bischof von Tyros geworden ist, *schien er ein noch unvolkommener Anhänger* der Kakodoxie des Nestorios zu sein. (Hoffmann, *Verhandlungen der Kirchenversammlung* etc., p. 37.) Ces derniers mots ne nous semblent pas traduire exactement le texte. L'original ne dit point qu'Irénée fût *ein unvolkommener Anhänger*, un disciple imparfait ; car comment l'aurait-il appelé plus haut *le fondement de l'impiété de Nestorius ?* — Le texte indique simplement qu'Irénée, indigne de l'évêché de Tyr pour d'autres motifs, l'était *surtout comme Nestorien: dithaouï bar tesch'bouhteh bisch'ta d'Nestourios.* — Tel est au moins le sens qui nous paraît le plus naturel.

(*b*) *Jérémie* XIII, 23.

(*c*) Mot-à-mot, *dur*.

(*d*) M. Hoffmann a lu ici *Schalin*, ce qui donne un sens raisonnable. Le texte de M. Perry porte *d'Schol'Hin*, qui n'a là aucun sens.

(*e*) Mot-à-mot, *souiller*.

conforme aux canons ecclésiastiques. Le saint concile doit ajouter quelque sanction à la déposition d'IRÉNÉE, le blasphémateur et le bigame, qui a commis toutes les impiétés possibles contre le Christ. C'est pourquoi je suis le premier à l'exclure de tout honneur sacerdotal et de la communion laïque *(a)*.

[3] *b*. JUVÉNAL, ÉVÊQUE DE JÉRUSALEM, DIT : Nous adhérons à la sentence du saint et pieux DIOSCORE, archevêque d'ALEXANDRIE la grande.

THALASSIUS, ÉVÊQUE DE CÉSARÉE, DIT : Pour chasser IRÉNÉE de l'épiscopat, il suffisait de constater qu'il était imbu de Nestorianisme ; mais puisque, outre cela, il a été convaincu de bigamie, ce qui est défendu par les canons, je le déclare étranger au sacerdoce et à la communion des fidèles.

c. ETIENNE, ÉVÊQUE D'ÉPHÈSE, DIT : Je m'opposais, dès le principe, à ce qu'IRÉNÉE devînt évêque, parce que, contrairement aux lois et à l'ordre [ecclésiastiques], il avait revêtu les insignes du sacerdoce. C'est pourquoi, puisqu'il faut, suivant la demande du respectable PRÊTRE [JEAN], premier des notaires, qu'il soit expulsé par une sentence commune, que le susdit IRÉNÉE soit condamné par notre petitesse, et qu'il ne jouisse même pas de la COMMUNION LAÏQUE (*b*) !

d. EUSÈBE, ÉVÊQUE D'ANCYRE, DIT : Qu'IRÉNÉE, [coupable] de bigamie et accusé de Nestorianisme, soit dépouillé de la dignité épiscopale !

FLORENTIUS, ÉVÊQUE DE SARDES EN LYDIE, DIT : D'après les paroles du pieux prêtre Jean, premier des notaires, il

(*a*) Voir plus haut, page 54, note (*a*). — On voit comme le *parti eutychien* avait tout organisé avant le concile. La main des Alexandrins est visible partout.

(*b*) *Schaoutapoutha dab'naï âlma*. Voir plus haut, page 54, note (*a*).

est manifeste que [les sentiments d'IRÉNÉE] sont conformes à l'impiété de NESTORIUS. Qu'IRÉNÉE soit donc dépouillé de l'honneur du sacerdoce, pour avoir, par ses opinions nestoriennes, détruit [le concept] sublime du mystère des chrétiens (*a*).

e. MARINIEN, ÉVÊQUE DE SYNNADE, DIT : Qu'IRÉNÉE, élevé (à l'honneur) de la double communion (*b*), mais convaincu de soutenir la doctrine de NESTORIUS, soit dépouillé de la dignité épiscopale !

f. EUSTATHE, ÉVÊQUE DE BÉRYTE, DIT : C'est par la méchanceté du démon, que le genre humain a été jugé digne de (la venue du fils) de Dieu ; le démon a voulu nous faire du mal, et c'est bien contrairement à sa volonté, qu'il nous a attiré les miséricordes de Dieu. (De même) maintenant, des hommes mauvais et impies fournissent-ils aux saintes églises de Dieu le moyen de se mettre à l'abri de la calomnie ; une fois, en effet, que ces hommes sont complètement déracinés, les arbres de Dieu portent des fruits (abondants). IRÉNÉE, jadis un des défenseurs des opinions impies de NESTORIUS, a été justement frappé de déposition par Votre Béatitude. Qu'il soit privé encore de la participation aux mystères de toute pureté (*c*), pour avoir causé toute sorte de maux après NESTORIUS !

g. SOZON, ÉVÊQUE DE PHILIPPES, DIT : Certes, dès le principe, je n'ai pas demandé qu'IRÉNÉE devînt évêque, de peur que le loup ne pénétrât parmi les agneaux, et je me suis longtemps plaint de la longanimité de ceux qui

(*a*) C'est-à-dire le mystère de l'*Incarnation*.

(*b*) De la communion sous les *deux espèces*, comme évêque. M. Hoffmann traduit : *Doppelter* [*eh*] *Genossenschaft*, p. 38. Déjà, en effet, au IVe siècle les chrétiens de Palestine ne communiaient que sous l'espèce du pain.

(*c*) Ces mots expliquent bien ce qu'il faut entendre par le *schaoutapoutha d'razé*, et le *schaoutapoutha dab'naï alma, communion eucharistique* et *communion laïque*.

s'étaient laissés persuader. On connaît, en effet, ses œuvres impies et les fatigues qu'il s'est imposées pour le partisan des mêmes idées, NESTORIUS. Une telle impiété aurait dû empêcher, dès le principe, de le faire ou de le laisser évêque, une fois qu'il fut élu. Les canons des pères l'ordonnent clairement. Que celui qui aime NESTORIUS aille donc retrouver NESTORIUS (*a*) !

h. LE SAINT CONCILE DIT : Nous parlons tous ainsi ; tous, nous détournons notre figure des impies ; tous, nous avons en horreur les hérétiques ! Grand est le choix des empereurs ! Tout ce qui a été fait par IRÉNÉE, élevé à l'épiscopat d'une manière impie, doit être rejeté ! Tous les actes de l'hérétique IRÉNÉE sont des abominations ! Juste est la sentence du Concile ! Juste est la sentence des miséricordieux empereurs ! Tout ce qui a été fait par le criminel doit être rejeté (*b*) ! Qui donc impose les mains à un bigame et à un blasphémateur ?

V.

Déposition d'Acylin (*c*), évêque de la ville de Byblos (*d*).

(1) PHOTIUS, ÉVÊQUE DE TYR, DIT : C'est IRÉNÉE, dont on a prononcé la déposition (*e*), qui a fait ACYLIN évêque de BYBLOS, bien qu'il fût plus impie, plus hérétique que NESTORIUS et plus irascible qu'IRÉNÉE. Plein de mépris

(*a*) Cette expression semble indiquer que Nestorius vivait encore.

(*b*) Hoffmann entend ces exclamations vagues uniquement des *ordinations* faites par Irénée ; mais les termes sont plus généraux et embrassent les ordinations comme tout le reste.

(*c*) En syriaque *Aqoulinos*.

(*d*) Aujourd'hui *Djebaïl*. Malte-Brun, *Géographie*, IV, 483.

(*e*) Mot-à-mot, *qui a été expulsé*.

pour l'autel, l'Eglise et le sacerdoce, il poussa le crime jusqu'à leur préférer l'amitié de son compagnon d'hérésie. Cité souvent à comparaître devant moi et devant le religieux archevêque DOMNUS, il s'est caché, de telle sorte que DOMNUS m'a prié par écrit d'ordonner quelqu'un à sa place. Cette ordination n'a été différée que parce que nous avons été convoqués à ce grand et saint synode œcuménique (*a*).

(2) *a*. DIOSCORE, ÉVÊQUE D'ALEXANDRIE, DIT : ACYLIN, qui, dans un temps, fut évêque de BYBLOS, s'est déclaré lui-même indigne de l'honneur du sacerdoce, en refusant d'observer l'ordre établi (*b*) et en préférant suivre son compagnon d'hérésie, IRÉNÉE, ainsi que l'a déposé le religieux PHOTIUS, son métropolitain. Qu'il partage donc le sort d'IRÉNÉE ! « Il n'a pas voulu de la bénédiction, qu'elle s'éloigne de lui (*c*), » et qu'il obtienne ce qu'il a désiré, c'est-à-dire, qu'il soit dépouillé de l'épiscopat ! Qu'on sache encore que, si un autre évêque de PHÉNICIE, je veux dire un de ceux qui sont soumis à PHOTIUS, est reconnu hérétique et infecté des mauvaises doctrines de NESTORIUS, il sera chassé par son métropolitain et par son synode ; car, c'est au métropolitain à songer au danger qui le menace et à veiller à l'exécution des ordres rendus par ce saint synode œcuménique. Nous le prions de déclarer publiquement qu'il agira ainsi et qu'il notifiera chaque cas aux Trônes sublimes (*d*).

b. PHOTIUS, ÉVÊQUE DE TYR, DIT : Je veillerai avec le plus grand soin à ce qu'aucun évêque ou clerc entaché de

(*a*) Ce Photius, évêque de Tyr, joue un bien vilain rôle dans ce synode.

(*b*) Nous pensons qu'il y a ici une allusion à ce qui a été dit plus haut qu'Acylin refusa de comparaître devant Photius et devant Domnus. Hoffmann traduit un peu différemment, mais en suppléant plusieurs mots qu'il croit sous-entendus.

(*c*) *Psaume* 17.

(*d*) C'est-à-dire, à l'empereur et à son gouvernement.

Nestorianisme ne puisse demeurer en PHÉNICIE, et je compte que le saint synode de ma province me secondera en ceci, pour la gloire du Christ et pour l'honneur de ce bienheureux synode œcuménique.

c. JUVÉNAL, ÉVÊQUE DE JÉRUSALEM, DIT : Le bienheureux apôtre a dit : « Si l'infidèle s'en va, qu'il s'en aille (*a*) ! » Puisque ACYLIN a été cité à deux ou trois reprises, ainsi que le pieux évêque PHOTIUS l'a dit, et qu'il n'a pas voulu se rendre à son église, il s'est lui-même déposé du sacerdoce. Le même apôtre dit encore ailleurs : « Fuyez l'hérétique, après l'avoir admonesté une ou deux fois, car sachez qu'un tel homme pervers et pécheur se condamne lui-même (*b*). »

d. ETIENNE, ÉVÊQUE D'ÉPHÈSE, DIT : ACYLIN jadis évêque de BYBLOS, s'est déposé lui-même en quittant la sainte église qui lui avait été confiée, et en lui préférant l'amitié de l'impie IRÉNÉE qui l'a ordonné. C'est pourquoi, je suis d'avis qu'il doit subir la condamnation d'IRÉNÉE.

e. THALASSIUS, ÉVÊQUE DE CÉSARÉE, DIT : ACYLIN, infecté de l'impiété d'IRÉNÉE, a quitté l'Eglise sainte des orthodoxes et s'est attaché à la personne dudit IRÉNÉE, ainsi que nous l'a appris le pieux évêque PHOTIUS ; il s'est donc rendu lui-même étranger au rang épiscopal.

f. EUSÈBE, ÉVÊQUE D'ANCYRE, DIT : Qu'ACYLIN soit dépouillé de l'épiscopat ! Car je pense qu'il s'est lui-même déclaré indigne de cet office et de cet honneur, avant d'être poursuivi par ses collègues (*c*).

g. JEAN, ÉVÊQUE DE SÉBASTE DANS L'ARMÉNIE PREMIÈRE, DIT : Celui qui s'est séparé de la communion du

(*a*) *Ad Corinth.* VII, 15.

(*b*) *Ad Tit.* III, 10, 11.

(*c*) C'est avec raison, pensons-nous, qu'il faut lire ici avec M. Hoffmann, *kad methr'def men k'nawatha*, au lieu de *kad methr'def men kah'noutha*, que porte le texte de M. Perry.

Christ en inclinant vers les doctrines des impies, mérite d'être dépouillé de l'honneur de son rang, parce que c'est lui, avant tout, qui s'est attiré cette peine. C'est pourquoi ACYLIN, qui a rendu veuve son Eglise en la quittant, ou qui plutôt l'a rendue à sa pureté, sans le vouloir, puisqu'il était plein de blasphèmes, ACYLIN, dis-je, doit être dépouillé du sacerdoce, il faut mettre à sa place quelqu'un qui gouverne son peuple suivant les principes de la foi orthodoxe et avec toutes les vertus agréables à Dieu.

h. PHOTIUS, ÉVÊQUE DE TYR, DIT : ACYLIN a été justement expulsé par ce bienheureux synode œcuménique, puisqu'il s'est lui-même dépouillé de l'office du sacerdoce. J'adhère donc à la sentence du synode qui le concerne, et je le tiens pour étranger à l'honneur de l'épiscopat.

i. EUSTATHE, ÉVÊQUE DE BÉRYTE, DIT : « Chaque animal aime son semblable, » dit la divine Ecriture (*a*). Puisque ACYLIN, jadis évêque de BYBLOS, adhère aux sentiments pervers D'IRÉNÉE, qu'il soit frappé de la même peine.

LE SAINT SYNODE DIT : Nous disons tous la même chose, et tous nous déposons ACYLIN.

VI.

Procédures relatives à Sophron, évêque de la ville de Thella (*b*).

[1]. JEAN, PRÊTRE ET PREMIER DES NOTAIRES, DIT : Le prêtre SIMON et les diacres CYRUS ET EUSTATHE DE THELLA

(*a*) *Ecclésiastique*, XIII, 19.

(*b*) Ville située entre *Risch-Aïna* et *Batna-Sarug*, qui a porté successivement les noms d'Antoninopolis et de Constantine ou Constantia. (Voir Assémani, *Biblioth. orientalis*, II, Diss. prélim. sur les Monophysites. — Chwolson, *Die SSabier* IL, 480, II, 128. — Epître 53 de Théodoret.)

ont remis à Votre Sainteté des libelles, que j'ai entre les mains. Je vais en donner lecture, si votre grand et bienheureux synode l'ordonne.

JUVÉNAL, ÉVÊQUE DE JÉRUSALEM, DIT : Qu'on les lise et qu'on les dépose dans le dossier.

[JEAN] lut :

(2) AU SAINT ET PIEUX SYNODE ŒCUMÉNIQUE RASSEMBLÉ, PAR LA GRACE DE DIEU, DANS LA MÉTROPOLE D'EPHÈSE, DE LA PART DE SIMON, PRÊTRE, D'EUSTATHE ET DE CYRUS, DIACRES, ET DES AUTRES (CLERCS) DE LA VILLE DE THELLA.

Nous avons appris de nos pères saints à recevoir ceux qui glorifient Dieu et à rejeter ceux qui le blasphèment ; c'est pourquoi nous vous prions de recevoir le libelle que nous portons et de le faire lire devant votre saint et œcuménique synode.

SOPHRONIUS (*a*), ÉVÊQUE DE NOTRE VILLE DE THELLA, fils d'un oncle paternel D'IBAS, évêque D'ÉDESSE, a mis de côté le beau nom du sacerdoce aimé de Dieu ; et lui, qui aurait dû persévérer nuit et jour dans la prière, pour effacer non-seulement ses fautes, mais encore celles de son peuple, SOPHRONE, disons-nous, au lieu de cela, a fait tout le contraire, comme (par exemple, de servir) à la table des démons (*b*), de s'adonner aux calculs proscrits, à l'astrologie, aux erreurs de la sorcellerie et aux divinations païennes. Il ne lui a pas suffi (de s'être infecté) de la mauvaise doctrine de NESTORIUS, qu'il a apprise de son parent IBAS : il s'est jeté encore dans toutes ces horreurs. C'est pourquoi nous supplions Votre Religion de daigner

(*a*) Sur Sophrone, voir Lequien, *Oriens Christianus*, II, 967. Nous le voyons figurer parmi les Pères de Calcédoine (Mansi, VI. 568 D), et émettre son avis sous le titre d'évêque de *Constantine* et de *Constantia*. (Ibid., VI, 194 A, 325 D, 340 A, 354 B, 356 A. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, XV, 258, 579, 686.)

(*b*) *Aux Corinthiens*, X, 19.

écouter le peu que nous voulons dire, en toute humilité, relativement à ce que SOPHRONE a fait.

Un jour qu'il lui arriva, en voyage, de perdre de l'or, ses soupçons se portèrent sur quelques personnes connues ; non content alors de les faire jurer par l'Evangile, il essaya de les soumettre, comme des païens, à l'épreuve du pain et du fromage (*a*), et les força d'en manger ; mais il ne trouva point (son or). Aussi fit-il lui-même un philtre et il dit : « Chez quel homme se trouvera mon or ? Quel est son nom ? Quel est son habit ? » Les démons voulant sans doute l'induire en erreur désignèrent un voleur, non qu'ils eussent le désir de châtier celui-ci, mais parce qu'ils cherchaient à submerger l'évêque dans la perdition. Il a fait encore une autre fois la même chose et a eu recours aux philtres, ainsi que nous l'avons appris de SIMON, qui le servait dans son palais épiscopal. Car, un jour (SOPHRONE) prit le fils de ce dernier, l'introduisit tout seul dans sa chambre avec le diacre ABRAHAM, son parent ; et là, quand ils eurent dressé au milieu une table, ils placèrent au-dessous de cette table de l'encens destiné aux démons et au-dessus une fiole dans laquelle se trouvaient de l'huile et de l'eau. L'enfant, fut placé tout nu, à côté de la table, et le tout fut recouvert d'un linceul blanc. Le diacre commença à proférer les paroles que l'évêque lui suggérait par ses sortiléges. On demanda à l'enfant : « Que vois-tu dans la fiole ? » — L'enfant répondit : « Je vois des étincelles de feu qui en sortent. »

Après un moment de repos, on lui demanda de nouveau : « Que vois-tu encore ? » — L'enfant répondit ; « Je » vois un homme assis sur un trône d'or, vêtu de pour- » pre, une couronne sur la tête. » On creusa alors auprès

(*a*) Voir sur cette τυρομαντεία les auteurs indiqués par Fabricius, *Bibliographia antiquaria*, 602, 613. — Le Dictionnaire des *Sciences occultes* ne fournit aucun renseignement sur ce genre d'incantation.

de la porte et on y fit une fosse profonde qu'on remplit d'huile et d'eau. On plaça à côté l'enfant auquel on dit: « Que vois-tu dans la fosse? » — L'enfant répondit: « Je » vois Habib, le fils de l'évêque, qui vient par ce chemin.» Il était, en effet, parti pour Constantinople. « Je le vois, » disait l'enfant, assis sur une mule noire, les yeux » voilés, accompagné de deux hommes à pied.» On prît ensuite un œuf qu'on ouvrit; on en versa le blanc, mais on en conserva le jaune et on dit à l'enfant: « Que vois-» tu dans la coquille? » [L'enfant] dit: Je vois Habib qui » vient par le chemin, à cheval, une chaine au cou, pré-» cédé de deux hommes. » Le lendemain, le fils de l'évêque arriva de Constantinople, ainsi que le père l'avait prédit. Voilà ce qu'ont déposé, devant témoins, l'enfant, le père et la mère, après avoir prêté serment sur l'Evangile. « L'enfant a vu ainsi, disaient les parents. » L'enfant disait aussi: « Pendant huit mois, quand j'allais me » promener, sept hommes vêtus de blanc me précédaient » toujours. » Pendant ces huit mois, ce garçon perdit la raison, devint fou, et c'est à peine si on parvint à le guérir de sa folie, en le conduisant aux lieux saints et en l'oignant d'huile consacrée. Quant aux livres d'astrologie [de Sophrone], à quoi bon en parler? Les scribes qui les ont écrits sont encore à THELLA: c'est le sous-diacre MARAS; ce sont ADESÎA et STRATONICE, diaconesses de l'Eglise; c'est PIERRE, médecin de la ville; c'est enfin le diacre de la ville, URANIUS, qui a confessé les avoir lus, lorsqu'il alla au palais épiscopal faire signer un bon d'aumône (*a*), il vit le révérend évêque portant et considérant la sphère d'airain, destinée à ses criminelles encantations; et en

(*a*) *Pettaqua d'zed'q'ta* πιττάκιον. Voir la note 233 d'Hoffmann (*Verhandlungen*, etc.) sur ce mot, et surtout Ducange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, V, 272 (Edit. de Paris 1845), avec les nombreuses autorités qu'il allègue.

sortant il dit à ses collègues tout ce qu'il avait vu. Ces méchantes pratiques ne constituent pas tous les crimes de Sophrone : son fils HABÎB introduisit un juif, [nommé] HOUSIK, dans le palais épiscopal et mangea avec lui, à la mode des juifs, en l'absence de son père. Durant la semaine de la Pentecôte, où nous jeûnons (*a*), il festoyait avec ce juif, le faisait asseoir à table vers les dix heures, [et poussait même la hardiesse] jusqu'à le faire entrer dans le sanctuaire des apôtres pendant qu'on y célébrait l'office. La ville et le clergé, révoltés de cette conduite, chassèrent et le JUIF ET HABÎB, qui se réfugièrent dans le prétoire du duc FLORUS (*b*). L'impie et païen FLORUS s'emporta contre la ville, où [ses gens] tuèrent un grand nombre d'hommes et d'enfants, certainement plus de cent. Eperdus, ceux-ci se réfugiaient auprès du tabernacle; mais là, les flèches atteignant leur corps, le sang fut répandu devant l'autel et la plupart moururent en l'embrassant.

C'est pourquoi nous prions votre saint Synode de nous venger de cet homme sorcier et assassin. Tout le peuple et tous les moines ont juré de ne pas le recevoir, de ne pas communiquer avec lui, de ne lui parler jamais, parce qu'ils ont vu que toutes relations avec lui sont dangereuses. Déjà les MAITRES DU MONDE ont pris connaissance [de nos plaintes], et ordonné de les conserver jusqu'à ce que votre saint Synode ait déposé IBAS et SOPHRONE.

Voilà ce que nous avons appris, quand la ville [toute entière], clercs et moines, s'est rassemblée pour faire une procédure en présence du défenseur de la cité (*c*). Ce sont

(*a*) Voir sur ce jeûne Bar-Hebræus, dans son *Ethique* encore manuscrite.

(*b*) Peut-être ce Florus est-il le même qui commandait en Egypte l'an 452. Voir Evagre, *Histoire ecclésiastique*, II, 5 (Patrol. grecque, 86, col. 2512 A). Cfr. Jornandes, *De successione regnorum*.

(*c*) Ἐκδίκος *défenseur d'une ville*. Voir là-dessus Thomassin, *Disciplina Ecclesiastica*. Venise, in-f°, 1773. III, à la table. Au Concile de Calcédoine

les personnes de la maison [de Sophrone] qui nous ont renseigné ; d'autres les ont entendues comme nous (*a*) ; les documents officiels sont conservés chez le défenseur de la ville. C'est pourquoi, prosternés aux pieds de votre saint Synode, [nous vous supplions] d'avoir pitié de nous, de notre ville, du pays que SOPHRONE scandalise, et de délivrer notre Eglise, qui est fermée depuis deux mois, pleine d'armes et du sang de ceux qui ont été tués dans le sanctuaire.

Moi, CYRUS, diacre, j'ai présenté [ce libelle] avec mes collègues (*b*).

(3) *a*. THALASSIUS, ÉVÊQUE DE CÉSARÉE, DIT: D'après les lois ecclésiastiques, il faut réserver l'examen de cette affaire à celui qui sera nommé évêque d'ÉDESSE, pour que, de concert avec le synode de sa province, il décide ce qui plaira à Dieu et ce qui conviendra à son autorité.

b. Le saint Synode dit: Voilà une sentence équitable ; tous, nous l'approuvons; tous, nous définissons ainsi.

c. JUVÉNAL, ÉVÊQUE DE JÉRUSALEM, DIT: Moi aussi, je suis d'avis que l'évêque orthodoxe nommé à ÉDESSE devra prendre connaissance de l'affaire de SOPHRONE, avec les évêques orthodoxes de la province. S'il y trouve quelque nestorien, il l'expulsera et purifiera [ainsi] l'Eglise (*c*).

on parle de *ὁ εὐλαβέστατος πρεσβύτερος καὶ ἰκδικος ἰωάννης* (Mansi VI, 732, A-B) Héfélé : *Histoire des Conciles*, II, 519.

(*a*) Le texte manque ici de clarté. Quelque mot est peut-être tombé. Toutefois nous croyons donner le véritable sens.

(*b*) Le *prêtre* Simon n'a pas signé. Est-ce un oubli du scribe ?

(*c*) Il est probable que l'affaire de Sophrone en resta là, puisque le Concile de Calcédoine paraît l'avoir admis au nombre des pères, sans qu'il ait élevé aucune protestation.

VII.

Déposition de Théodoret (*a*), Evêque de Cyr (*b*).

(1) PÉLAGE, PRÊTRE D'ANTIOCHE, DIT : J'ai un libelle contre THÉODORET et contre DOMNUS; je supplie qu'on le reçoive et qu'on le lise.

JUVÉNAL, ÉVÊQUE DE JÉRUSALEM, DIT: Qu'on reçoive le libelle de PÉLAGE, prêtre d'ANTIOCHE, et qu'on le lise.

(2) [JEAN, PRÊTRE ET CHEF DES NOTAIRES], LUT: AU SAINT ET PIEUX SYNODE ŒCUMÉNIQUE RASSEMBLÉ DANS LA MÉTROPOLE D'ÉPHÈSE, LE PRÊTRE PÉLAGE. C'est pour répandre toute sorte de bien au sein du genre humain que le Dieu de tous les hommes, le sauveur véritable Jésus-Christ, seul vrai Dieu et seul vie éternelle, a rassemblé votre divin et bienheureux Synode œcuménique à NICÉE. Je crois voir, en effet, ce synode et celui qui l'a suivi, réunis en ce moment. Dieu vous a rassemblés déjà ici deux fois, mais ce troisième synode, placé à la fin des temps, sera, je pense, le

(*a*) Voir Fleury, *Histoire ecclésiastique*, XXVII, 13-17. Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire eccl.*, XV, 971, col. I, où il indique tous les chapitres du volume consacrés à Théodoret, en particulier, 207-340.

(*b*) Sur Cyr, voir Théodoret, *Epîtres* 42, 43, 81, 113. — Lequien, *Oriens christianus*, II, 929. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, XV, 217, 218, 224.

dernier de tous les conciles convoqués par l'Esprit de Dieu. C'est pourquoi l'Esprit-Saint, qui est le consommateur de tout, l'a formé avec soin, voulant accomplir ici encore [ce qui est écrit]: « Que sur la parole de deux ou » trois témoins, tout soit avéré (*a*). » Quiconque donc ne s'en tiendra pas à ce que l'Esprit-Saint décidera par votre intermédiaire, qu'il soit anathème! Qu'il soit considéré comme un payen et comme un publicain! Tout péché et tout blasphème peut être remis aux hommes; mais celui-ci ne le sera, ni dans ce monde, ni dans l'autre, parce que c'est un blasphème contre l'esprit de Dieu. Quand deux ou trois hommes déposent d'une chose, on les croit, suivant la loi et les divines Ecritures; quand trois synodes viennent maintenant déposer en faveur de la Trinité, ou plutôt quand la Trinité dépose par leur intermédiaire, qui donc oserait disputer sur ce que vous faites? Qui oserait prétendre qu'il n'est pas condamné justement? Convaincu du contraire, comme tout le monde doit l'être (*b*), je me suis résolu à vous présenter cette supplique, et j'espère que vous m'accorderez, dans mes souffrances, votre appui, puisque vous avez été destinés par Dieu à aider tous les hommes.

Je suis de race syrienne, de la ville d'Antioche, située vers le lever du soleil. Dès mon enfance j'ai aimé à séjourner dans la solitude et loin de toutes les affaires, à passer ma vie comme les moines et à me nourrir des sciences profanes (*c*); j'ai acquis assez de sagesse hu-

(*a*) *Mathieu*, XVIII, 16.

(*b*) Voir Hoffmann (p. 44), qui traduit un peu différemment. Au lieu de *M'pls*, nous préférons lire *M'pas*, *persuadé*, *convaincu*, *instruit*.

(*c*) Je doute que M. Hoffmann ait atteint le sens de l'original. En tout cas, je traduis bien différemment : « *War von meiner Jugend an Freund eines* » *stillen Wohnortes, einer von Geschäften entfernten Lebensart, der Kozt eines* » *Mönches, und eines Unterhaltes wie er durch berufungen nach aussen* [befrie- » digt wird]. » Dans sa note 240 *a*, il explique ainsi ces dernières paroles:

maine (puisque les hommes croient être sages) pour ne pas m'étonner de leurs découvertes ; et j'ai voulu alors acquérir la connaissance de la doctrine parfaite, je veux dire, la connaissance des Livres Saints tout seuls. Portant encore la chevelure de la jeunesse, je suis entré au couvent et j'ai fait mon bonheur du silence, quoique pauvre et pécheur. J'ai scruté continuellement les livres saints et divins ; j'ai cherché la science cachée dans les mystères ineffables et, parce que je l'ai goûtée, je ne trouve rien à lui comparer, je ne vois sur la terre, rien de digne d'amour [comme elle]. Adonné tout entier à cette œuvre, j'ai songé à faire quelque chose qui pût m'être utile et être utile aux autres par moi ; c'est pourquoi je me suis mis, nuit et jour, à faire un recueil de doctrines conformes à la vérité, et je n'ai pas cessé un instant d'y penser, sans me laisser décourager par ma faiblesse, parce que je me sentais fortifié par l'amour de Dieu. Mais celui qui jalouse perpétuellement le bien ne l'a point permis.

Tout le monde a entendu parler de Théodoret et tout le monde le connaît comme un adversaire de Dieu. Aussi, avec Domnus, évêque d'Antioche, est-il traité d'impie par tous ceux qui aiment le Christ dans la grande ville d'Alexandrie (*a*), dans la ville la plus grande qu'il y ait sous le ciel, et qui est encore plus supérieure aux autres par sa piété que par sa grandeur. Or, ce contempteur superbe et plein de jactance ayant été constitué (*Quaïouma*) gouverneur d'une petite ville où plutôt d'un village,

« Er übernahm Kommissionen ausserhalb des Klosters fur Lohn. » (Vergl. Bingham, *Origines Eccl.*, VII, III, 10.) Pélage veut dire tout simplement qu'il était moine de *profession* et ami des sciences profanes (*quériane dal'bar*) par goût. Le contexte confirme d'ailleurs, notre opinion, qui est la seule vraie au point de vue linguistique.

(*a*) On voit, de toutes manières, que les complots et les intrigues des Eutychiens se tramaient dans la capitale de l'Egypte. Dioscore était la tête, le cœur, le bras, l'âme de tout le parti.

Théodoret, [dis-je], a attiré sur sa tête une juste colère; car il a fatigué les oreilles de l'Empereur par les cris des peuples et par les plaintes [envoyées sur son compte]. Théodoret donc et ledit Domnus, évêque d'Antioche, qui favorise les troubles que l'autre suscite, Théodoret et Domnus, par amour pour la doctrine impie et criminelle de Nestorius, se sont mis à me faire la guerre, malgré ma tranquillité; ils m'ont fait redouter des dangers terribles et condamné au silence, contrairement à ma volonté. Ils ont composé des professions de foi (*a*) (ἐξωμοσία, *Ktobe d'maou m'ta*) au moyen desquelles ils ont tourmenté certaines personnes de ma connaissance. Ils ont même osé rédiger à leur gré un symbole, sans s'inquiéter du Synode qui a précédé votre saint Concile, lequel cependant a clairement défendu à personne d'essayer d'écrire, d'expliquer ou de composer une autre formule de foi que celle des saints et bienheureux pères (*b*). Ils y ont ajouté, sur la foi, des choses que je n'oserais point dire en présence de tout le monde, et ce n'est pas en secret qu'ils ont enseigné à ceux qui voulaient être leurs disciples. Théodoret a dit, d'ailleurs, verbalement aux évêques présents: « Traduisez les discours de Platon, » d'Aristote et des médecins. Quant aux [saintes]

(*a*) Il s'agit plutôt de profession de foi que d'abjuration. Du reste, l'écrit qui sera cité un peu plus loin n'est qu'une véritable profession de foi.

(*b*) Comme il est souvent fait allusion au canon d'Ephèse, visé ici par l'accusation, nous allons le citer tel qu'il se trouve dans Mansi: « *His igitur* » *perlectis, statuit sancta Synodus, alteram fidem nemini licere proferre,* » *aut conscribere aut componere, præter definitam a sanctis patribus, qui in* » *Nicæâ cum Spiritu sancto congregati fuerunt. Qui vero ausi fuerint aut* » *componere fidem alteram, aut proferre, vel offerre converti volentibus ad* » *agnitionem veritatis, sive ex gentilibus, sive ex judaismo, sive ex quali-* » *cumque hæresi; hos quidem, si sint episcopi, aut clerici, alienos esse epis-* » *copos ab Episcopatu, et clericos a clericatu decrevit: si vero laici fuerint,* » *anathemati subjici.* » (Mansi, *Conciliorum omnium*, IV, col. 1362-1363.)

» écritures, n'en approchez jamais (*a*). » [Lui et Domnus] m'ont dit aussi, à moi: « Nous t'ordon- » nons de ne point parler au nom de Jésus (*b*). » Voilà ce qu'ils ont fait, sans me tourmenter par des questions; mais, chose qu'on ne vit jamais dans les temps payens, ils se sont concertés pour me forcer à souscrire leur écrit de ma propre main et ils m'ont obligé à confesser encore que je le faisais sans contrainte. Ils ont disposé tout cela avec assez d'adresse, il faut le dire, pour qu'on ne pût jamais les blâmer sévèrement. [Comment, dira-t-on?] — Ils craignaient à ce point tous ceux qui pouvaient reconnaître l'erreur que Nestorius avait jetée au sein des églises et combattre les impiétés qu'il avait semées? — Je l'ignore; [je ne sais qu'une chose]: c'est que j'ai une volonté droite et bonne. C'est pourquoi je vous en prie et vous en supplie à genoux, ô saints; pour ce qui est des évêques qui, dans leur assemblée, m'ont accablé de tourments et d'opprobres et exposé au danger de mourir, je leur pardonne, je me tais, et je prie pour ceux qui se sont conduits de la sorte. De quoi peut servir, en effet, la vengeance humaine à des chrétiens qui ne sont jamais plus honorés que lorsqu'ils souffrent pour le Christ? C'est pourquoi, je ne vous demande qu'une chose, qu'il convient à votre saint Synode de m'accorder et que je dois recevoir. Et, cette chose, quelle est-elle? — Soutenir la foi des saints pères, cette foi que beaucoup ont cherché à corrompre, et ne pas permettre qu'on y introduise de nouveauté. Déliez ma langue pour prêcher la vérité, cette langue que, les hommes ci-dessus nommés ont liée par jalousie, et ouvrez-moi la bouche pour expliquer la parole divine. Il est malheureux, en effet,

(*a*) Nulle part on n'attribue ce mot à Théodoret, dans les *Actes* du Ve Concile œcuménique.

(*b*) *Actes*, IV, 18.

pour l'orthodoxie, que je sois condamné au silence et que ma voix soit étouffée. Si les pères saints ont été pleins de zèle pour le Seigneur, suivant ce qui est écrit: « Prenez » maintenant plus qu'auparavant l'épée de Dieu (*a*), » et labourez vaillamment, avec la lance de l'Esprit, le champ *(b)* des pasteurs mauvais, je veux dire, la multitude de ces loups rageurs qui, sous le masque du berger, ont déchiré le troupeau innocent du bon pasteur. Frappez à mort (*lag'mor)* ceux qui ont introduit dans l'église une doctrine étrangère et qui ont souillé la race élue et honorable; soyez sans pitié pour ceux qui, comme AGAG, ont rendu orphelines beaucoup d'églises par leur impiété (*c)*; ressemblez à ELIE qui, quoique seul, a fait la guerre à tous les prêtres de Baal et a été couronné par le jugement que le feu du ciel [a rendu] en descendant sur eux (*d*). Quant à vous, qui êtes en nombre pour former une armée de prêtres et un bataillon sacré, vous avez à combattre deux ennemis et le petit nombre de partisans qu'ils ont fait surgir. Brûlez ceux (*e*) qui ont osé mêler aux langues enflammées de l'Esprit Saint descendues du ciel des flammes étrangères et trompeuses! [Oui, brûlez] ceux qui adhèrent à la doctrine de NESTORIUS et inspirent une confiance trompeuse à quiconque pense comme eux (*f*)! Brûlez celui qui a enseveli dans le silence les lettres de l'église d'Alexandrie et du président de votre saint Synode (*g*) au sujet de la foi, lorsque les envoyés

(*a*) *Aux Ephésiens*, VI, 13.

(*b*) Hoffmann dit *le soc. Padono* peut signifier *soc* et *plaine* ou *champ labouré*. Voir *Journal asiatique*, 1872, I, 378, note. Mot-à-mot, *Transpercez vaillamment avec la lance de l'esprit.*

(*c*) I *Reg.* XV, 33.

(*d*) III *Reg.* XVIII, 40.

(*e*) Voir Hoffmann, qui traduit ici un peu différemment.

(*f*) Théodoret.

(*g*) Domnus; voir plus loin.

d'Egypte les lui remirent! [Oui, brûlez] celui qui, invité souvent à faire lire ces lettres en pleine église par ceux qui les avaient apportées (*a*), s'y est refusé et a préféré demeurer fidèle à l'impie IRÉNÉE, au point que c'est à peine si, SUR L'ORDRE DE L'EMPEREUR, IL A CONSENTI A ORDONNER QUELQU'UN A SA PLACE (*b*)! Il fallait, en effet, conserver à la vigne de SODOME des rejetons pour que la multitude pût boire le vin homicide que ces moines frauduleux préparaient pour la perte [des âmes], mais la colère divine ne s'est pas fait longtemps attendre; car, voyant ceux qui avaient péri (*c*), Dieu a ordonné de réunir votre assemblée. Vous êtes de véritables ouvriers, et, par les soins de votre charité sincère, vous accomplirez l'œuvre de purification sous les regards de celui qui vous l'a confiée. Ne vous contentez donc pas de couper seulement les branches, mais déracinez à fond cette vigne qui donne la mort (*d*), suivant la puissance qui vous a été

(*a*) L'expression *Schamesch la Ktivatha* peut avoir plusieurs sens. D'une manière générale, *Schamesch* veut dire prendre soin de quelque chose, servir, διακονεῖν. De quoi s'agit-il ici? Est-ce de ceux qui *gardaient* ces lettres dans le cartulaire de l'Eglise? Est-ce de ceux qui avaient sollicité ces lettres de Dioscore? Est-ce de ceux qui les avaient *apportées*, des *messagers de Dioscore à Domnus*? Nous penchons pour ce dernier avis.

(*b*) Voir lettres de Théodoret (*épître* 110, dans la *Patrologie grecque* de Migne, tome 83, col. 1303-1306. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, XV, 268-269 et 871-872). Il paraît bien certain, d'après nos *Actes*, (voir plus loin) que c'est Domnus d'Antioche et non pas Théodoret qui sacra Irénée, évêque de Tyr. Les difficultés qu'on a tirées de l'épître 110 (Baronius *ad ann.* 448, 6 et Garnier *dissertatio I*e, *Patrol. grecque*, 84, col. 132-133), ne sont pas sérieuses. — Nous serions porté à croire, d'ailleurs, que l'épître 110e est plutôt de Domnus que de Théodoret, comme l'épître 86; mais il serait trop long et hors de propos d'en présenter ici les raisons. (Voir Héfélé, *Histoire des Conciles*, II, 504-505.)

(*c*) Hoffmann lit très-bien *H'zo*, au lieu de *H'do*, que porte le texte de Perry. Seulement la traduction: « *Denner sah sie begonnen und vollendet* » n'est pas exacte. Il s'agit, ici, de ceux qui ayant bu le vin mortel de l'erreur *se sont dissous* (*Ech'triou*) et *ont péri* (*g'marou*).

(*d*) Mot-à-mot, *revêtue de la mort*.

donnée par le Seigneur de déraciner et de délivrer. Par là vous asseoirez et vous consoliderez la confiance des nations chrétiennes. Voilà [quelle doit] être la volonté de votre Synode, et c'est pourquoi Dieu vous a convoqués. L'église avait besoin du bataillon de l'Esprit-Saint pour se développer, car elle était rongée par le mal (*a*). C'est pourquoi vous avez été rassemblés ici, pour rendre au Christ une seule église glorieuse dans laquelle il n'y ait ni tache, ni souillure. Vous la délivrerez donc et la purifierez une seconde fois, par la puissance de la vérité, et vous la présenterez à toute la terre, non plus méprisée ou calomniée, mais revêtue de la gloire céleste et apostolique, c'est-à-dire, de la doctrine orthodoxe.

Nous avons des témoins [pour prouver que] la foi a été altérée par ceux que nous avons nommés; si votre saint Synode le commande, nous les ferons venir; car, à cause de la grandeur des distances, nous n'avons pas pu déranger beaucoup de personnes pour les conduire ici.

(3) *a*. Pélage, prêtre d'Antioche, dit: Nous avons aussi sur nous le tome que Théodoret a composé contre le premier saint Synode œcuménique rassemblé ici et contre les écrits du bienheureux Cyrille. Avec ce tome, nous portons encore l'autre livre que [Théodoret] dirigea, à nouveau, contre saint Cyrille, après être rentré dans sa communion (*b*).

b. Dioscore, évêque d'Alexandrie, dit: Que le prêtre

(*a*) Ni le texte de M. Perry, ni la traduction de M. Hoffmann ne nous satisfont complètement, en cet endroit. Les variantes de sens qui en résultent, sont néanmoins sans importance. Au lieu de *d'robe* nous préférerions *d'ner'be*, et nous relirions, *gouda d'rouha de quoudscha*, à ce qui suit plutôt qu'à ce qui précède.

(*b*) Ce passage est cité dans le manuscrit syriaque 12155 du Musée Britannique, f° 112, *b*, 1, et dans la même traduction.

Pélage veuille bien nous remettre le tome et l'écrit composé *maintenant* (sic) (*a*) par Théodoret.

c. Jean, prêtre et premier des notaires, lut:

Exemplaire de la lettre que Théodoret écrivit aux moines contre le pieux évêque Cyrille et contre le saint et œcuménique synode d'Ephèse (*b*).

Quand je considère l'ordre présent de l'Eglise, les tempêtes qui ont récemment fondu sur la barque toute pure, les vagues frémissantes, le battement des flots, l'obscurité profonde, et, avec cela, les disputes de ceux qui naviguent, les querelles de ceux qui ont été établis pour pontifier (*c*) l'ivresse des pilotes et enfin les ténèbres du mal, je me rappelle les lamentations de Jérémie et je m'écrie avec lui (*d*): « Mes entrailles me font souffrir; la sensi-
» bilité de mon être me met à la torture; mon âme et
» mon cœur tombent en défaillance, » et je cherche une source pour chasser, par les larmes de mes yeux, la grandeur de ma tristesse. Dans une tempête aussi furieuse, il eût fallu que les matelots veillent et luttent contre l'orage, afin de sauver leurs vaisseaux; tous les marins auraient dû cesser leurs mutuelles querelles afin d'échapper à la mort par la prière et par l'action; les passagers

(*a*) *Hacha*, maintenant. Il ne s'agit pas ici de la lettre *aux moines* qui va suivre, mais de l'écrit de Théodoret, dont on cite plus loin des extraits. La lettre aux moines fut écrite *avant l'an* 433, « *ante Ecclesiæ pacem* » dit Liberatus (*Breviarium causæ Eutychianorum*, ch. XII, Patrol. Lat., LXVIII, col. 1005, A).

(*b*) Cette lettre porte le n° 151 parmi celles de Théodoret. En voici le titre: « *Theodoreti oratio ad eos qui in Euphratesia et Osroena regione,* » *Syria, Phœnicia et Cilicia vitam monasticam agunt* » (Patrologie grecque, 83, col. 1415-1434). — Elle contient, pour le fond, à peu près le même thème que l'ouvrage dirigé contre les anathèmes de saint Cyrille. (Voir *Patrol. grecque*, 76, col. 391-452.) Voir sur cette lettre Tillemont, *Mémoires*, XV, 247.

(*c*) Le syriaque a lu ἱερεύειν pour ἐρέττειν.

(*d*) *Jérémie*, IV, 19.

devaient s'asseoir en silence et, au lieu de se disputer avec leurs compagnons ou avec les matelots, il était de leur devoir de prier le maître de la mer de dissiper la tristesse par un acte de sa toute-puissance, mais personne n'a voulu rien faire de tout cela. Nous nous querellons tous, et, semblables à des gens qui se battent dans la nuit, nous laissons de côté nos ennemis, pour dépenser contre nous-mêmes tous nos traits et pour tuer les nôtres, comme s'ils combattaient contre nous. Ceux qui nous avoisinent se rient de nos querelles, se réjouissent de nos malheurs et tressaillent d'allégresse, quand ils nous voient périr sous les coups les uns des autres (*a*).

Ceux-là sont la cause de tous les maux qui se sont efforcés de corrompre la foi véritable ou apostolique, et qui, osant ajouter aux enseignements de l'Evangile une doctrine contraire, quelle qu'elle soit, ont accepté, envoyé à Constantinople et confirmé, à ce qu'ils pensent, par leurs signatures, les chapitres et les anathèmes de l'impie Cyrille (*b*). (Ces chapitres et ces anathèmes) viennent manifestement de la racine amère d'Apollinaire et ils contiennent les blasphèmes d'Arius et d'Eunomius. Si quelqu'un veut même les examiner avec soin, il verra qu'ils approchent des folies de Valentin, de Manès et de Marcion.

Dans le premier chapitre, en effet, on rejette l'incarnation qui a été faite pour nous, en enseignant que Dieu n'a point pris une nature humaine, mais qu'il s'est changé

(*a*) Le manuscrit syriaque 12155 du Musée Britannique (f° 112, *b*, 2), cite le passage suivant sous ce titre : « *Fragment du tome de Théodoret lu devant* » *le synode. L'extrait commence à l'endroit où il parle contre Cyrille et* » *contre le Concile qui ayant reçu ses chapitres anathématisa Nestorius.* » La traduction est la même. — Le manuscrit syriaque 14602 du Musée Britannique (f° 97, *a*, 1, 2), contient le même passage, mais dans une autre traduction.

(*b*) Le grec omet le mot *Cyrille*.

lui-même en chair ; car on prétend que l'incarnation de Notre Sauveur a été apparente et supposée, nullement réelle, ce qui est évidemment un produit des impiétés de Marcion, Manès et Valentin.

Dans le second et le troisième chapitres, comme si [l'auteur] avait perdu de vue ce qu'il a dit dans le premier, il introduit l'union personnelle et la réunion par l'union naturelle, indiquant, même par les mots, qu'il y a mélange et confusion (*a*) entre la nature divine et la forme de l'esclave. Or, ceci est un produit de l'hérésie d'Apollinaire.

Dans le quatrième chapitre, on rejette la distinction des mots [employés] par l'Evangile et par les apôtres, et on ne veut point qu'on les interprète d'après les enseignements des pères orthodoxes. Ce qui convient à Dieu, on l'applique à sa nature ; pour ce qui est vil et dit de la nature humaine, il faut qu'on l'entende de l'humanité qui a été prise [par le Verbe]. Ceux qui pensent bien peuvent donc facilement découvrir les affinités de l'impiété. Arius et Eunomius ont fait du fils unique de Dieu une simple créature tirée de ce qui n'est pas, un serviteur enfin (*b*) ; et ils ont osé appliquer à la divinité du Christ les choses humbles qu'on disait de son humanité. C'est par là qu'ils en sont venus à affirmer qu'il était d'une substance diverse et dissemblable. Avec cela et pour être bref, [Cyrille] fait la divinité du Christ impassible, immuable, et cependant il enseigne qu'elle a souffert, qu'elle a été crucifiée, qu'elle est morte, ce qui dépasse les folies d'Arius et d'Eunomius, car ceux qui ont osé traiter de créature le créateur et l'ordonnateur de tout, n'ont jamais proféré une pareille impiété.

(*a*) Les citations s'arrêtent ici.

(*b*) Le grec porte δοῦλον, *serviteur* ; en Syriaque *Abdo*. Œuvre se dit *E'bodo*. Entre ces deux mots la confusion est facile.— Le texte de M. Perry porte *E'bodo*.

[Cyrille] blasphème (*a*) aussi contre l'Esprit-Saint, quand il dit qu'il ne procède pas du père, suivant la parole de Notre-Seigneur, mais qu'il existe par le fils, ce qui est un fruit des semences d'Apollinaire. Il touche aussi à la perverse agriculture de Marcion (*b*).

Voilà quels sont les fruits égyptiens d'un père pervers fils plus pervers encore! Ceux qui veillent au salut des âmes auraient dû les faire périr, tant qu'ils étaient à peine conçus, ou les exterminer après leur naissance, parce qu'ils corrompent et donnent la mort à notre nature; mais, au lieu de cela, les hommes vaillants les élèvent et les environnent de grands soins, pour leur perte et pour la perte de ceux qui consentent à leur prêter l'oreille.

Quant à nous, nous nous efforçons de conserver inviolable l'héritage paternel. La foi que nous avons reçue, dans laquelle nous avons été baptisés, dans laquelle nous baptisons, nous la gardons à l'abri de toute souillure et de tout dommage (*c*). Nous confessons Notre Seigneur Jésus-Christ, Dieu parfait et homme parfait, composé d'une âme raisonnable et d'un corps; qui, dans sa divinité, a été engendré du Père avant les siècles et qui, à la fin des temps, [est né], à cause de nous et de notre salut, de la vierge *Marie*, par son humanité; fils de la nature du Père par la divinité, fils de notre nature par l'humanité, un seul Christ en deux natures unies ensemble, un seul fils, un seul seigneur, voilà ce que nous confessons. Nous ne dissolvons pas l'union (*d*), mais nous croyons qu'elle s'est faite sans confusion, obéissant en cela au Seigneur qui disait aux Juifs: « Dissolvez ce temple et je le rebâtirai en trois jours (*e*). »

(*a*) En Syriaque *m'gadpin*, au pluriel; βλασφημεῖ en grec.
(*b*) Le grec porte *Macédonius*.
(*c*) Voir le passage suivant dans le manuscrit 12155, f° 112, *b*, 1, 2.
(*d*) La citation finit ici.
(*e*) *Jean*, II, 19.

S'il y avait eu mélange et confusion, si de deux natures il en était résulté une seule, il aurait fallu dire: « Dissolvez-» moi et, en trois jours, je ressusciterai. » Mais, pour montrer que, autre est le Dieu par nature et autre le temple, et que les deux ne font qu'un Christ, [Jésus] disait: « Dissolvez ce temple et je le ressusciterai en trois jours, » faisant voir clairement que ce n'était point Dieu qui était dissous, mais son temple, que la nature de celui-ci était compatible avec la dissolution, pendant que la puissance de celui-là ressuscitait celui qui était dissous. Nous confessons un Christ, Dieu et homme [tout ensemble], conformément aux divines Ecritures.

Que Notre Seigneur Jésus-Christ soit Dieu, c'est ce que crie le bienheureux évangéliste Jean: « Au commence-» ment, [dit-il], était le Verbe et le Verbe était en Dieu et » Dieu était le Verbe. Celui-là était au commencement » en Dieu. Tout a été fait par lui et sans lui rien n'a été » fait (*a*); » et encore: « Il est la lumière véritable qui illu-» mine tout homme venant en ce monde (*b*). » Le Seigneur lui-même l'enseigne ouvertement, quand il dit: « Celui qui me voit voit mon père, car, moi et mon père, » nous ne faisons qu'un; je suis dans mon Père et le Père » est en moi (*c*). » Le bienheureux Paul dit aussi dans sa lettre aux Hébreux: « Celui qui est un rayon de sa » gloire, une figure de sa substance et qui conduit toutes » choses par la force de sa parole (*d*). » Dans son épître aux Philippiens: « Pensez comme Jésus-Christ, qui, étant » la forme de Dieu, n'a pas considéré comme un vol de » s'égaler à Dieu, mais s'est anéanti lui-même jusqu'à

(*a*) *Jean*, I, 1.
(*b*) *Ibid.*, 9.
(*c*) *Jean*, XIV, 9.
(*d*) *Aux Hébreux*, I, 3. — Le grec lit moins bien: Τῷ ῥήματι τῆς δυνάμεως αὐτοῦ.

» prendre la forme d'un esclave (*a*). » Dans l'épître aux Romains, [Paul] ajoute : « Dont les pères et desquels » est le Christ par sa chair, lequel est Dieu béni au-des- » sus de tout (*b*). » Dans l'épitre à Tite: « Nous espérons » l'annonce de la bienheureuse révélation, du Dieu grand, » Notre Seigneur Jésus-Christ (*c*). » Isaïe dit aussi : « Un » fils nous est né ; un fils nous a été donné, celui dont le » pouvoir est sur son épaule; il s'appelle l'ange de la » grande pensée, l'admirable, le conseiller, le Dieu fort, » le puissant, le prince de la paix, le père du siècle » futur (*d*). » Il dit ailleurs: « Après toi marcheront ceux » qui sont liés de menottes; ils prieront par toi, car Dieu » est en toi; en dehors de toi, il n'est pas de Dieu. Tu es, » en effet, véritablement Dieu, et nous ne le savions pas, » Dieu sauveur d'Israël (*e*). » Le nom d'Emmanuel indique à la fois Dieu et l'homme, car on l'interprète, suivant l'enseignement de l'Evangile: « Dieu avec nous, (*f*) » c'est-à-dire, Dieu dans l'homme, Dieu dans notre nature. Le divin prophète Jérémie l'a annoncé quand il a dit: « C'est là notre Dieu et aucun autre ne le sera avec lui. » Il a trouvé toutes les voies de la science et il les a don- » nées à Jacob son serviteur, à Israël, son bien-aimé. » Après cela il est apparu sur la terre et il a conversé avec » les enfants des hommes (*g*). » On pourrait extraire mille autres paroles des divins Evangiles, des écrits des apôtres et des prédications des prophètes, pour montrer que Notre Seigneur Jésus-Christ est véritablement Dieu.

(*a*) *Aux Philippiens*, II, 5.
(*b*) *Aux Romains*, IV, 5.
(*c*) *A Tite*, II, 13.
(*d*) *Isaïe*, IX, 6.
(*e*) *Ibid.*, XLV, 14.
(*f*) *Matth.*, I, 23.
(*g*) *Baruch*, II, 36, 38.

Le Seigneur lui-même, parlant aux Juifs, nous apprend qu'il est appelé homme après l'incarnation, quand il dit : « Pourquoi voulez-vous donc me tuer, moi qui vous dis » la vérité? (*a*) » Le bienheureux Paul dit aussi, dans sa première lettre aux Corinthiens: « Par l'homme la mort » et par l'homme la résurrection des morts (*b*). » Et afin de faire voir de qui il parle, il explique ses paroles de la façon suivante: « De même que tous les hommes sont » morts en Adam, de même tous les hommes vivront par » le Christ (*c*). » Quand il écrit à Timothée, i ldit encore : « Il n'y a qu'un seul Dieu, qu'un seul médiateur entre » Dieu et les hommes, l'homme Jésus-Christ (*d*). » Dans les *Actes des Apôtres*, quand il parle aux Athéniens [Paul s'exprime ainsi]: « Dieu *délaissant* (*Sch'baq*) (*e*) les temps » d'ignorance, nous ordonne maintenant à tous de nous » convertir, parce qu'il a fixé le jour où il jugera équita- » blement le monde, par l'homme qu'il a choisi, en le res- » suscitant d'entre les morts et en donnant par lui la foi à » tous les hommes (*f*). » Le bienheureux Pierre parlant aux Juifs disait : « Israélites, entendez ces paroles: Jésus » de Nazareth, cet homme qui s'est révélé parmi vous » comme venant de Dieu par les signes, les prodiges et » les vertus que le Seigneur a opérés par son interme- » diaire (*g*). » Le prophète Isaïe prédisant les souffrances du Christ appelle aussi homme celui qu'il appelait Dieu tout-à-l'heure, quand il le traite « d'homme frappé, qui

(*a*) *Jean*, VII, 19 ; VIII, 40.
(*b*) I *aux Corint.*, XV, 21.
(*c*) I *aux Corint.*, XV, 22.
(*d*) I *à Timothée*, II, 5.
(*e*) ὑπεριδὼν, *despiciens*. Le traducteur syrien a pris ce mot dans le mau vais sens.
(*f*) *Actes*, XVII, 30, 31.
(*g*) *Actes*, II, 22.

» sait endurer la maladie, qui supporte nos péchés et » souffre pour nous (*a*). » J'aurais pu recueillir dans les divines Ecritures quantité d'autres paroles comme témoignages et les placer dans cette lettre, si je n'avais su que, pour votre piété, la vie de ce monde consiste dans la méditation des Livres Saints, comme pour cet homme que le Psalmiste déclare bienheureux. Je vous laisse donc le soin de colliger ces preuves et je reviens à mon sujet.

Nous confessons donc pour vrai Dieu et pour vrai homme Notre Seigneur Jésus-Christ, non pas que nous le divisions en deux personnes, mais parce que nous croyons que les deux natures ont été unies sans confusion. Par ce moyen, il nous est facile de répondre aux nombreux et vains blasphèmes des hérétiques, car l'erreur de ceux qui se posent en adversaires de la vérité est grande et diverse, ainsi que nous allons le montrer sur le champ. En effet, Marcion, Valentin et Manès prétendent que Dieu le Verbe n'a pas même pris la nature humaine et ne croient pas que Notre Seigneur Jésus-Christ soit né de la Vierge. [Suivant eux], Dieu le Verbe n'a été homme qu'en apparence [c'est-à-dire, qu'il] n'a été qu'un fantôme humain et nullement une réalité (*b*). Le Lybien Sabellius, Photin, Marcellus le Galate et Paul de Samosate disent que la Vierge n'a enfanté qu'un pur homme. Ils nient donc ouvertement que le Christ soit Dieu antérieur aux siècles. Arius et Eunomius veulent que Dieu le Verbe n'ait pris qu'un corps de la Vierge. Apollinaire ajoute au corps une âme sans raison, comme si l'incarnation de Dieu le Verbe s'était faite pour les êtres dé-

(*a*) *Isaïe*, LIII, 3.

(*b*) «Valentin et Bardaïtsan admettent bien la nativité, mais ils nient l'assomption de la nature humaine par le Verbe et prétendent que celui-ci s'est servi de la Vierge comme d'un canal. » — (Le *Syriaque* omet ce passage).

pourvus de raison et non pour les créatures raisonnables. La doctrine apostolique nous enseigne cependant que l'homme parfait a été pris par un Dieu parfait, car ces mots : « Celui qui est la figure de Dieu a pris la figure » de l'esclave (*a*), » l'indiquent, puisqu'ici *figure* tient la place de *nature* et de *substance*. [Ces mots] indiquent donc que celui qui avait la nature divine a pris la nature de l'esclave. C'est pourquoi, quand nous disputons avec les premiers inventeurs de l'impiété, Marcion, Manès et Valentin, nous nous efforçons de montrer, à l'aide des Divines Ecritures, que Notre Seigneur Jésus-Christ n'est pas seulement Dieu mais qu'il est encore homme. Voulons-nous, au contraire, combattre l'impiété de Sabellius, de Marcellus et de Photin, nous recourons aux témoignages des Livres Saints pour établir que Notre Seigneur Jésus-Christ n'est pas seulement homme, mais encore Dieu antérieur aux siècles, et consubstantiel au Père. Pour ce qui est de la doctrine imparfaite d'Arius, d'Eunomius et d'Apollinaire, au sujet de l'Incarnation, nous prouvons aux ignorants, par les paroles de l'Esprit Saint, que [le Verbe] a pris une nature parfaite. Notre Seigneur lui-même enseigne qu'il a pris une âme raisonnable, quand il dit : « Mon âme est troublée..... » « O Père, délivre-moi de cette heure, mais je suis venu à cette heure pour... (*b*). » Ou encore : « Mon âme est triste jusqu'à la mort (*c*) ; » et, dans un autre endroit : « Je » suis assez puissant pour déposer mon âme et pour la » reprendre ; personne ne me l'enlève (*d*). » De même, que dit l'ange à Joseph ? — « Prends l'enfant et la mère, et va dans la terre d'Israël, car ceux qui cherchaient

(*a*) *Philipp.* II, b.

(*b*) *Jean*, XII, 27.

(*c*) *Matth.* XVI, 38.

(*d*) *Jean*, X, 18.

l'âme de l'enfant sont morts (*a*). » L'Evangéliste ne dit-il pas encore: « Jésus croissait en âge, en sagesse et en grâce devant Dieu et devant les hommes? » (*b*) Or, « croître en âge et en sagesse » n'est pas d'un être parfait en tout temps ; c'est le propre de la nature humaine d'exister dans le temps, de croître et de se perfectionner ; et c'est pourquoi, toutes les choses humaines appartiennent véritablement à Notre Seigneur Jésus-Christ, comme la faim, la soif, la fatigue, le sommeil, la sueur, la prière, l'ignorance, la crainte, et toutes les choses semblables. C'est avant tout notre apanage, mais, en s'unissant à notre nature, Dieu le Verbe s'est approprié tout cela pour opérer notre salut. La marche [rendue] aux boiteux, la résurrection des morts, les multiplications (*c*) des pains, le changement des eaux en vin et toutes les autres merveilles sont considérées par nous comme des œuvres de la puissance divine; de telle sorte que le même, je veux dire Notre Seigneur Christ, souffre et extirpe la souffrance. Il souffre dans ce que nous voyons, mais il extirpe la souffrance par la divinité qui habite en lui d'une manière ineffable. C'est, d'ailleurs, ce que nous indique clairement le récit (*tsourta*) des saints Evangélistes. Il nous apprend, en effet, que tandis qu'il était couché dans la crèche et enveloppé de langes, Jésus était annoncé par une étoile, adoré par les Mages et glorifié par les Anges. C'est avec raison que nous distinguons [ces choses les unes des autres] : Ce qui est de l'enfant, les langes, la pauvreté de la couche et tout [cet appareil] de misère, voilà les propriétés de l'humanité. Le voyage des Mages (δρομος, *reh'ta*), la direction [fournie] par l'étoile,

(*a*) *Matth.*, II, 20.

(*b*) *Luc.* II, 52.

(*c*) Mot-à-mot, *les sources* [illegible]

l'allégresse des anges, [tout cela] prêche la divinité cachée de Jésus. Ainsi il fuit en Egypte mais, par sa fuite, il échappe à la colère d'Hérode. Il était homme, et cependant il renversait, suivant le prophète (*a*), les idoles d'Egypte, parce qu'il était [également] Dieu ; il est circoncis pour observer la loi ; il présente le sacrifice pour sa purification, car il est sorti de la racine de Jessé ; il est placé sous la loi parce qu'il est homme, mais il abroge la loi et donne un Testament nouveau, parce qu'il est le vrai législateur, qu'il a promis à ses prophètes de donner. Il reçoit le baptême de Jean qui annonce le nôtre, mais, du haut [du ciel], le Père lui rend témoignage et l'Esprit Saint le manifeste. Ceci indique celui qui est avant les siècles. Il a faim, mais, avec cinq pains, il rassasie plusieurs millions de personnes. Ceci est de la divinité, cela de l'humanité. Il a soif et demande de l'eau, mais il est une source de vie. Cela est un signe de la faiblesse [humaine], ceci un signe de la force divine. Il dort dans la barque, mais il apaise l'agitation de la mer. Cela est d'une nature passible, ceci de cette nature créatrice et ordonnatrice qui a donné à chacun d'exister. Il se fatigue en marchant, mais il rend agiles les boiteux et fait sortir les morts des tombeaux. Ceci est de la force qui est au-dessus des siècles cela est de notre infirmité. Il a peur de la mort et il abolit la mort. Cela révèle le mortel, ceci l'immortel, surtout cet immortel qui donne la vie. Il est crucifié suivant la doctrine du bienheureux Paul, parce qu'il est faible, mais il vit par la vertu de Dieu. Le mot de faiblesse nous apprend que ce n'est pas le tout-puissant, l'infini, l'immuable, l'*inchangeable* qui a été transpercé de clous, mais bien cette nature qui est arrivée à la

(*a*) Le grec porte κατὰ τὸν προφήτην ; le syriaque *aïk alaha*, non pas suivant Dieu, mais, *en tant que Dieu*, par opposition au mot *homme* qui précède.

vie par la vertu de Dieu, suivant l'enseignement de l'apôtre ; il est mort et a été enseveli, deux choses qui appartiennent à la forme de l'esclave ; il a brisé les portes d'airain, fracturé les verroux de fer, anéanti la puissance de la mort et rebâti le temple dans trois jours, voilà des signes de la forme de Dieu, suivant l'enseignement de Notre Seigneur, quand il a dit : « Dissolvez ce temple et dans trois jours je le rebâtirai (*a*). » De même, dans les tourments du Christ, nous voyons l'humanité, mais, dans ses miracles, nous soupçonnons la divinité ; non pas que nous fassions deux Christs deux natures, mais, parce que, dans un seul Christ, nous reconnaissons les deux natures. Nous savons que Dieu le Verbe est né du Père, tandis que, [en qualité de] nos prémices, il descend d'Abraham et de David. C'est pour cela que le bienheureux Paul a dit, en parlant d'Abraham : [Dieu] « n'a pas dit à » *tes descendants*, au pluriel, mais au singulier, à *ton* » *descendant*, c'est-à-dire au Christ (*b*). De même encore » écrit-il à Timothée : Rappelle-toi de Jésus-Christ, qui » est ressuscité des morts, lequel est de la race de David, » suivant mon Evangile (*c*). » Ecrivant aux Romains, Paul dit aussi : « Au sujet du Fils qui lui est né de David » par la chair (*d*); » et encore : « Dont les pères sont ceux » de qui est sorti le Christ selon la chair (*e*). » L'Evangéliste dit aussi : « Livre de la génération de Jésus-Christ, » fils de David, fils d'Abraham (*f*). » Le bienheureux Pierre, dans les *Actes*, [dit également] : « David était pro- » phète, et sachant que Dieu lui avait juré qu'il ressusci-

(*a*) *Jean.* II, 19.
(*b*) *Aux Galates*, III, 16.
(*c*) II *à Timothée*, II, 8.
(*d*) *Aux Romains*, I, 3.
(*e*) *Aux Romains*, IX, 5.
(*f*) *Matth.*, I, 1.

» terait du fruit de ses reins le Messie selon la chair (*a*) » et qu'il le ferait asseoir sur son trône, il a prévu et pré- » dit sa résurrection (*b*). » Dieu disait aussi à Abraham : « Dans ta race seront bénis tous les peuples de la » terre ; (*c*) » et Isaïe : « Il sortira une verge de la tige de » Jessé ; et une fleur montera de sa racine, et l'Esprit de » Dieu se reposera sur elle, l'Esprit de sagesse et d'intel- » ligence, l'Esprit de conseil et de force, l'Esprit de » science et de crainte du Seigneur. L'Esprit de la » crainte de Dieu le remplira (*d*). » Et peu après : « La » racine de Jessé existera et celui qui existera sera le » chef des peuples ; les nations espéreront en lui et le » lieu de son repos sera honoré (*e*). » Il est évident, par ce qui a été dit, que le Christ est, selon la chair, le fils d'Adam et de David, et qu'il est revêtu de leur nature ; mais, par sa divinité il est antérieur aux siècles, le fils de Dieu, le Verbe qui a été engendré du Père d'une manière ineffable et au-dessus de l'intelligence. Il est le fils de son éternité comme le rayon, la figure et la parole ; comme la parole par rapport à l'intelligence, comme le rayon par rapport à la lumière dont il ne se sépare point; ainsi le fils unique est-il par rapport à son père. Nous disons donc de Notre Seigneur Jésus-Christ qu'il est le fils unique et premier-né de Dieu : le fils unique avant et après son incarnation, le premier-né après sa naissance de la Vierge. Ce qui est *premier-né* est regardé comme contraire à ce qui est *unique ;* car on appelle *unique* ce qui naît seul de quelque chose. Le *premier-né* est, au contraire, le premier de frères nombreux. Quant à Dieu le Verbe, qui est seul

(*a*) Syriaque *Hatzak*, au lieu de *Hatseh, ou Hatsaouï*, τῆς ὀσφύος αὐτοῦ.
(*b*) *Actes* II, 30.
(*c*) *Genèse*, XXII, 18.
(*d*) *Isaïe* XI, 1-3.
(*e*) *Ibid.* XI, 10.

né de Dieu, les divines Ecritures nous enseignent qu'il est à la fois fils *unique* et *premier-né*, parce qu'il a pris notre nature de la Vierge et qu'il a honoré du nom de frères ceux qui croient en lui ; de telle sorte que le même est fils unique en tant que Dieu, et premier-né en tant qu'homme. C'est ainsi que, tout en reconnaissant deux natures, nous n'adorons qu'un seul Christ et que nous ne lui présentons qu'une adoration. Nous croyons, en effet, que l'union a eu lieu dès la conception dans le sein de la sainte Vierge, et c'est pourquoi nous appelons la sainte Vierge et mère de Dieu et mère de l'homme (*a*). Est-ce, du reste, que Notre Seigneur Christ n'est pas appelé par le Livre divin Dieu et homme ? Le mot Emmanuel n'indique-t-il pas aussi l'union des deux natures ? Si nous appelons donc le Christ Dieu et homme, qui serait assez insensé pour rejeter l'expression *mère de l'homme* quand elle est ajoutée à celle de *mère de Dieu ?* Si nous donnons au Christ deux noms, quel homme bien pensant refuserait de donner les noms de Notre Sauveur à la Vierge honorée à cause de lui et bénie entre les femmes, à la Vierge, glorifiée, à cause de lui, par les fidèles ? Ce n'est pas, en effet, le Sauveur né de la Vierge qui est adoré à cause d'elle, mais c'est elle qui est louée par des noms pompeux à cause de celui qu'elle a engendré. Si le Christ n'était que Dieu et s'il avait reçu de la Vierge le principe de son existence, dès lors la Vierge ne pourrait être appelée que mère de Dieu, comme n'ayant engendré que Dieu. Mais, si le Christ est Dieu et homme et s'il a été l'un de tout temps, car il n'a point commencé d'être puisqu'il est co-éternel à son père, tandis qu'il n'est devenu l'autre qu'à la fin des temps, par l'assomption de la nature

(*a*) Théodoret revient souvent là-dessus dans ses lettres. (Voir Epître XVI, Patrol. grecque, 83, col. 1194.)

humaine ; celui qui voudra indiquer les deux inventera pour la Vierge des noms qui indiqueront ce qui convient à la nature et ce qui convient à l'union. Mais, si quelqu'un veut s'exprimer pompeusement, tourner des hymnes, proférer des louanges, s'il veut n'employer que des noms glorieux, non pas comme un homme qui dogmatise mais comme un homme qui élève et qui admire autant qu'il peut la grandeur du mystère, qu'il choisisse ce qu'il aime, qu'il se serve de grands mots, qu'il loue et qu'il se pâme, nous trouvons tout cela chez les docteurs orthodoxes. En tant cependant qu'on garde quelque mesure, (je loue, en effet, celui qui a dit que la mesure était ce qu'il y a de mieux, quoiqu'il ne soit point des nôtres), voilà la profession de foi de l'Eglise ! Voilà la doctrine de la foi évangélique et apostolique ! Avec la grâce de Dieu, nous ne refuserions pas de mourir pour elle trois fois et plus, s'il le fallait. Nous sommes prêts à enseigner ainsi ceux qui se trompent ; souvent nous les avons invités à des discussions, nous proposant de leur montrer la vérité, mais ils n'ont pas voulu se laisser persuader. Craignant d'être confondus publiquement, ils ont refusé la bataille ; le mensonge est faible en vérité et ami des ténèbres (*a*). « Quiconque fait le mal, est-il dit, ne vient pas à la lu-
» mière, de peur que ses œuvres ne soient dévoilées par
» la lumière (*b*). » Puis donc que, même par les plus grands efforts, nous n'avons pas pu les amener à reconnaître la vérité, *nous sommes revenus à nos églises* (*c*), à la fois tristes et joyeux : joyeux de ce que nous ne nous égarions pas, tristes de la corruption de [quelques-uns] de nos membres. C'est pourquoi je supplie Votre Sainteté

(*a*) Mot-à-mot, *portant le joug avec les ténèbres*, συνεζευγμένον.
(*b*) *Jean*, III, 10.
(*c*) Cette expression semble indiquer que cette lettre est postérieure au concile d'Ephèse, 431.

de prier de toute votre âme notre miséricordieux Seigneur et de pousser jusqu'à lui ce cri : « Ayez pitié, Seigneur, de votre peuple et ne livrez point votre héritage » à l'opprobre (*a*). Gouvernez-nous, Seigneur, afin que » nous ne redevenions pas ce que nous étions dès le principe, quand vous ne nous commandiez pas et quand » votre nom n'était pas invoqué sur nous (*b*). Voyez, » Seigneur, nous sommes devenus l'opprobre de nos » voisins, l'amusement et la dérision de ceux qui nous » environnent, parce que les mauvaises doctrines ont » pénétré dans votre héritage et ont souillé votre temple » saint. Les nations se sont réjouies de nos malheurs, » parce que nous avons été divisés en langues nombreuses, nous qui étions auparavant unanimes (*c*). Seigneur notre Dieu, donnez-nous la paix *(d)* que nous » avons perdue en négligeant vos commandements (*e*). » Seigneur, notre Dieu, conquérez-nous. Seigneur, nous » ne connaissons personne en dehors de vous ; nous invoquons votre nom. Des deux ne faites qu'un ; détruisez la haie du milieu et dissipez l'impiété qui a paru ; » rassemblez-nous un à un comme votre nouvel Israël ; » bâtissez Jérusalem et réunissez les [enfants] dispersés » d'Israël. Qu'il n'y ait plus qu'un seul troupeau (*f*), et » tous, nous serons gouvernés par vous, car vous êtes le » bon Pasteur, qui dépose son âme pour ses brebis.

(*a*) *Joel*, II, 17.

(*b*) *Psaume* LXXVIII, 4.

(*c*) Mot-à-mot, *enfants d'une seule parole.*

(*d*) Le texte syriaque porte *leschana*, « la langue que nous avons perdue, » mais le grec permet de retrouver une leçon meilleure, car il porte εἰρήνην δὸς ἡμῖν. Il faut donc corriger le texte syriaque et lire *l'chaïna*, au lieu de *leschana*.

(*e*) *Psaume* LXXVIII, 4.

(*f*) *Jean* X, 10.

» Eveillez-vous, Seigneur, pourquoi dormez-vous? Levez-vous et ne nous repoussez pas éternellement. Gourmandez les vents, la mer, et donnez la paix à votre » Eglise, en la délivrant des tempêtes (*a*). »

Je supplie Votre Piété de pousser ces cris ou des cris semblables vers le Dieu de toutes choses, parce qu'il est bon, miséricordieux, parce qu'en tout temps il fait la volonté de ceux qui le craignent. Il écoutera votre prière, dissipera les ténèbres présentes, plus noires que [les ténèbres de] la plaie d'Egypte, et il nous accordera la tranquillité qu'il aime ; il recueillera ceux qui sont dispersés, rappellera ceux qui sont loin et on entendra de nouveau, dans la tente des justes, le chant de gloire et de salut. Alors, nous crierons, nous aussi, vers lui : « Nous nous réjouissons, pour les jours de nos humiliations et pour les années où nous avons souffert le mal *(b)*. » Pour vous quand vous aurez vu vos demandes exaucées, vous le louerez et vous direz : Béni le Seigneur qui n'a point repoussé notre prière [et qui n'a point retiré] de nous sa grâce *(c)*. »

[4]. (*a*) JEAN, PRÊTRE ET PREMIER DES NOTAIRES, DIT : Le livre que le prêtre PÉLAGE a remis porte cette suscription : APOLOGIE DE L'ÉVÊQUE THÉODORET EN FAVEUR DE

(*a*) *Psaume* XLIII, 23.

(*b*) *Psaume* LXXXIX, 15.

(*c*) *Psaume* XLV, 20. Le manuscrit 12155, f° 112, *b*, cite les passages suivants, *a*, *b*, *c*, *d*, *f*, *p*, mais avec quelques variantes. Après la dernière citation *p*, le copiste du manuscrit ajoute cette note (f° 113, *a*, 1) : « Il est » évident que Théodoret a composé cet écrit après avoir été reçu par » Cyrille, car c'est pour cela qu'il a été condamné par Dioscore et par son » concile. Cela ressort, d'ailleurs, du témoignage de St-Cyrille qu'il cite : » *Un seul fils, disons-nous, etc.*, car ce passage est tiré de la première lettre » à *Succensus* et St.-Cyrille déclare avoir écrit cette lettre après qu'il eut » admis les orientaux à sa communion. »

DIODORE ET THÉODORE, LES SOLDATS DE LA VRAIE CRAINTE DE DIEU *(a)*.

Le saint concile dit : Cela suffirait pour le faire déposer, ainsi que l'a d'ailleurs ordonné le grand Empereur. Si on combat la déposition de THÉODORET, on peut aussi soutenir NESTORIUS *(b)*.

b. JEAN, PRÊTRE ET PREMIER DES NOTAIRES, LUT [des extraits] DU LIVRE DE THÉODORET : « Pourquoi nommer les Athéniens, ces hommes qui servent plus que personne les démons ? Le divin Pierre lui-même, s'adressant aux Juifs, n'a pas nommé Dieu Notre Seigneur Jésus-Christ ; il en a parlé, au contraire, comme d'un pur homme. »

c. AUTRE [EXTRAIT] DU MÊME LIVRE : « Tout l'acte d'accusation, il l'a rempli de ces mots : « Qu'il n'a pas pris » l'homme, qu'il n'est pas devenu homme, mais qu'il » s'est conduit en homme ; que le fils unique a souffert » et goûté la mort *(c)*. »

(*a*) Dans le cinquième concile œcuménique on trouve des extraits d'un livre de Théodoret aujourd'hui perdu, classés sous le titre suivant : « *Ex » his quæ Theodoritus defendens Theodorum, contra Cyrillum scripsit, per » quæ testimonium præbet idem Theodoritus, quod Theodori sunt istæ im- » pietates, contra quas sanctæ memoriæ Cyrillus scripsit* (Mansi, *Conciliorum » omnium* etc IX, 252 D ; cfr. 230 D, 255 B et Tillemont, *Mémoires pour ser- » vir à l'Histoire ecclésiastique*, XIV, art. CXLVI sur saint Cyrille p. 662- » 664). » Il est étrange que, des quatre passages de ce livre de Théodoret cités par le Ve concile œcuménique, aucun ne s'accorde avec ceux que nous présentent nos *Actes syriaques*. La même observation doit s'appliquer aux fragments que Marius Mercator nous a conservés. (*Patrologie latine*, XLVIII, col. 1067-1084.) Ne serait-ce pas une raison suffisante pour croire que tout cela a été supposé ?

(*b*) *Net'h addar, être aidé*. — Veut-on donner à entendre par là qu'on aurait pu *amnistier Nestorius et le rappeler de son exil ?* — Le mot manque de clarté. — Il y a ici une allusion à la lettre que l'empereur adressa au synode, le 6 août, au sujet de Théodoret.

(*c*) Le livre de Cyrille, auquel Théodoret fait allusion, avait pour titre : *De eo quod unus Christus contra Theodorum*. (Mansi, IX, 230, D.)

d. AUTRE [EXTRAIT] DU MÊME LIVRE : Montrez ce qui est contre DIODORE, vous ne le pouvez pas. Si le mot « vêtement de pourpre » vous scandalise, ce qui suit vous l'explique, en vous montrant qu'il s'agit d'une comparaison et non pas d'une similitude. Le mot « TEMPLE » excite encore vos calomnies.

e. AUTRE [EXTRAIT] DU MÊME LIVRE : Dieu le Verbe n'est pas un agneau, mais, comme un agneau, il a porté la nature qu'il a prise. On l'appelle cependant agneau, à cause de l'union.

f. AUTRE [EXTRAIT] DU MÊME LIVRE : Comment ne pas voir enfin qu'en incriminant DIODORE, parce qu'il a appelé la nature prise [par le Verbe] « fille de la grâce, » tu t'incrimines toi-même ? Tu le blâmes, en effet, comme s'il n'appelait point véritable Fils du Père celui qui est de la race de David ; mais comment est-elle véritablement la fille du Dieu de toutes choses cette nature qui a été reçue de David ? Ce nom appartient à la personne qui a été engendrée du Père avant les siècles.

g. AUTRE [EXTRAIT] DU MÊME LIVRE : Ensuite, alléguant un traité supposé écrit par lui (Théodore ou Diodore ?) il l'incrimine. Pour moi j'ai parcouru les écrits du GÉANT *(a)* et je n'y ai rien vu de ce qu'il prétend ; je n'ai rien trouvé qui mérite d'être incriminé ; car je suis persuadé que ceux qui veulent scruter le sens de ce qui est écrit pensent là-dessus la même chose. Les écrits des évangélistes et des saints apôtres mènent à la vie éternelle ceux qui le veulent, et cependant il y a aussi des multitudes de gens qui, les examinant d'une manière différente, marchent dans la voie toute opposée et vont aux ténèbres extérieures. Incriminons-nous pour cela les saintes paroles ? — Non, mais nous blâmons la sottise

(*a*) Probablement Théodore de Mopsueste.

de ceux qui ne pensent pas bien. De même faisons-nous dans le cas actuel ; nous montrons que tout cela a été composé dans une bonne intention. Voici donc quel le est sa pensée (de Théodore ou de Diodore?), dans cet écrit *(a)*.

« Nous devons savoir, en ce qui concerne l'affaire de » notre salut, que *Dieu* l'a accomplie par Notre Seigneur » *Christ* (*b*). »

Il appelle ici *Dieu*, le *Dieu* [Seigneur] de toutes choses, le père de Notre Seigneur Jésus-Christ. [Il appelle] *Christ*, le *Dieu-Verbe* qui s'est incarné, le fils unique de Dieu ; car c'est par lui que le Dieu de toutes choses a opéré notre salut. C'est ainsi que le bienheureux Paul a dit : « Que Dieu était dans le Christ quand il se réconciliait » le monde (*c*). — Voyons ce qui suit : Dieu le Verbe a » pris un homme parfait de la race d'Abraham et de Da- » vid, suivant la manière de s'exprimer des divines Ecri- » tures, lequel était, par nature, ce que sont ceux qui » appartiennent à la même race, [c'est-à-dire] un homme » parfait, composé d'une âme intelligente et d'un corps » humain (*d*). »

h. Autre [extrait] du même écrit : Qu'y a-t-il donc de nouveau dans ce que dit Théodore, que [le Christ] est composé d'une âme raisonnable et d'un corps humain, que la première (*richaïta*) a été reçue [de Dieu] (*e*), tan-

(*a*) Ce qui précède et ce qui suit n'est pas sans difficulté. On ne sait pas au juste de *qui* et de *quoi* il s'agit. Cependant, comme c'est un extrait d'un ouvrage destiné à défendre Théodore contre Cyrille (Mansi, *Conciliorum omnium ampl. coll.*, IX, 230-255), on peut supposer à bon droit que c'est une réponse aux objections que se faisait Cyrille à propos des écrits de Théodore de Mopsueste.

(*b*) C'est probablement une citation de Théodore de Mopsueste, qu'avait incriminée saint Cyrille.

(*c*) II *aux Corinth.* V, 10.

(*d*) Citation de Théodore de Mopsueste.

(*e*) Je suppose qu'il y a ici quelque chose d'omis dans le texte de M. Perry.

dis que le second vient d'Abraham et de David, ou bien, que [le Verbe incarné] est par nature ce qu'ils sont eux-mêmes (*a*) ?

i. Autre [extrait] du même livre : Fais ici attention aux changements de temps ; il ne dit point : Je suis son père et il est mon fils, mais je serai son père et il sera mon fils.

j. Autre [extrait] du même livre : C'est, en effet, le fils unique, par essence, qui a revêtu notre nature.

k. Autre [extrait] du même livre : Il a donc pris ce qui n'avait point une chair propre et c'est pourquoi, de mortel qu'il était, il est devenu immortel, par la vertu de Dieu le Verbe qui le possède, et par là tout le genre humain a été secouru.

l. Autre [extrait] du même livre : Qu'il dise donc si c'est par nature qu'il possède l'adoration que chaque homme rend à la nature qui a été prise, et si ce n'est pas plutôt à cause de l'union contractée avec Dieu le Verbe qu'il a été jugé digne de cet honneur. Si donc la création l'adore (la nature prise), à cause de son adhérence à Dieu le Verbe, et, si on l'a appelée [pour cette raison] le temple et la chair du fils unique, son opposition est superflue et inspirée par un esprit querelleur. En outre, le psalmiste est un blasphémateur impudent. Que ces idées vous plaisent, vous l'avez dit souvent et vous le redirez même bientôt.

m. Autre [extrait] du même livre : Si donc le Dieu de toutes choses a ressuscité la chair par Dieu le Verbe, si la parole que Notre Seigneur adressa aux Juifs (*b*) s'est réellement vérifiée, et si lui-même a ressuscité le temple que ceux-ci avaient dissous, à savoir le Seigneur Jésus

(*a*) Hoffmann a omis cet extrait. (*Verhandlungen der Kirchenvers.*, p. 54.)

(*b*) *Jean* II, 19.

qui s'est levé de parmi les morts, vous appelez donc, vous aussi, chair, le Seigneur Jésus.

n. Autre [extrait] du même livre : L'apparence de l'esclave est associée à Dieu le Verbe et, suivant votre parole, à l'honneur, à la gloire, et aux autres puissances. Ce n'est point par nature, mais par l'union qu'elle a obtenu tout cela.

o. Autre [extrait] du même livre : Comment est-il donc homme en vérité, celui qui est Dieu par nature et en vérité ? Au nom de Dieu convient le « par nature et en vérité ; » au nom d'homme convient, à cause de la figure d'esclave, le « en vérité. » Au Verbe convient le mot « d'incarnation ; » car la nature qui a été prise est homme en vérité, et celui qui l'a prise est aussi Dieu en vérité. Quant aux mots « incarnation et homme, » ce n'est pas que le Verbe se soit changé, c'est parce qu'il a pris la nature humaine.

p. Autre [extrait] du même livre : Oubliant ces paroles et laissant de côté cette dernière (*a*) doctrine, il est revenu à sa méchanceté et a proféré en secret les blasphèmes d'Apollinaire. Il a dit et redit : Nous parlons comme ont fait nos pères, « d'un seul fils et d'une seule nature du Verbe incarnée (*b*). » Reconnaissez l'amertume de cette orthodoxe doctrine : il place en tête des mots qui sont admis distinctement par les Justes, « un fils » mais il ajoute ensuite « une nature, » ce qui découle des blasphèmes d'Apollinaire. S'il ajoute « incarnée, » c'est uniquement, parce qu'il craint que son blasphème ne soit découvert. De quels pères entend-il parler, quand il dit qu'ils

(*a*) Au lieu de *Ah'ritha, autre*, je préfère lire *Ah'raïta, dernière*.

(*b*) Voir anathème IIIe de saint Cyrille contre Nestorius. (*Patrol. grecque* 76, col. 300.) On attribue assez ordinairement cette parole à saint Athanase, quoique on ne la rencontre nulle part dans ses œuvres. (Voir là-dessus Héfélé, *Histoire des conciles*, II, 320, 355, 453-456 ; III, 447-449.)

ont proféré cette parole ? (*a*) [Je l'ignore], car on trouve chez tous les saints pères le contraire. Quand ils prêchent, ils parlent toujours de deux natures. Est-ce que vous nommez pères Apollinaire, Eunomius, Astérius, Aétius ? (*b*). Ce sont eux qui ont proféré ce blasphème.

[5] *a.* Dioscore, évêque d'Alexandrie, dit : Théodoret, qui fut jadis et qui est encore un impie ; Théodoret, qui n'a jamais renoncé à son impiété, mais qui a persévéré jusqu'à maintenant dans ses blasphèmes, au point qu'il a offensé les oreilles des Empereurs miséricordieux et amis du Christ et qu'il a forcé ces derniers de détourner justement leur face de lui, parce qu'ils détestent les mauvaises doctrines ; Théodoret, qui s'est voué à perdre des âmes sans nombre, qui a troublé toutes les églises d'Orient, qui a semé des croyances perverses et qui a attiré, autant qu'il l'a pu, les simples à son impiété ; Théodoret, qui, avec cela, a osé penser et écrire des choses contraires aux livres de notre bienheureux père l'évêque Cyrille, qu'il soit dépouillé de tout office, de tout honneur et de tout rang sacerdotal ; qu'il soit privé de la communion laïque ! Que tous les pieux clercs et évêques de l'univers sachent que si, après ce jugement et cette condamnation synodale (quelqu'un ose le recevoir, le visiter, s'asseoir à sa table, ou même simplement converser avec lui, il aura à en rendre compte au tribunal de Dieu. Il lui faudra se justifier d'avoir osé mépriser les définitions de ce saint synode œcuménique (*c*).

(*a*) Hoffmann a omis cette phrase interrogative.

(*b*) Il est certainement étrange qu'aucun de ces passages n'ait été incriminé au Ve concile œcuménique ; et cependant, il paraît difficile que, du vivant même de Théodoret, on lui ait attribué un livre dont il n'était point l'auteur.

(*c*) Ces idées et ces expressions reviennent dans l'édit que Théodose adressa à Dioscore, pour approuver le synode d'Ephèse. (Voir plus loin).

Ce qui a été fait aujourd'hui sera porté à l'oreille miséricordieuse et amie du Christ de [nos] victorieux Empereurs, afin que leur miséricorde fasse livrer aux flammes les écrits de l'impie THÉODORET, qui sont tout pleins d'impiété et de mauvaise doctrine.

b. Maintenant les notaires DÉMÉTRIUS, FLAVIUS et PRIMUS vont se rendre chez le pieux évêque D'ANTIOCHE DOMNUS, pour lui lire tout ce qui a été fait en ce jour, afin qu'il fasse connaître, lui aussi, clairement ce qu'il pense là-dessus.

c. LE SAINT CONCILE DIT : Voilà une juste sentence.

d. JUVÉNAL, ÉVÊQUE DE JÉRUSALEM, DIT : THÉODORET, qui a osé écrire contre la foi orthodoxe et contre les définitions du saint synode œcuménique D'EPHÈSE, qu'il soit dépouillé du rang sacerdotal et privé de la communion des saints mystères ! Tel est mon avis. J'adjure en même temps tous les hommes de ne pas communiquer avec lui, de ne pas lui offrir le sel et de ne même pas lui adresser une simple parole.

e. THALASSIUS, ÉVÊQUE DE CÉSARÉE DANS LA CAPPADOCE PREMIÈRE, DIT : THÉODORET, qui a été le père et le scribe de la doctrine impie de NESTORIUS, depuis sa jeunesse jusqu'à son extrême vieillesse, parce qu'il a été élevé dans les blasphèmes contre Notre Seigneur Christ, qu'il soit dépouillé de tout rang sacerdotal ! C'est ma volonté et je lui refuse même toute communion avec les chrétiens (*a*).

f. EUSÈBE, ÉVÊQUE D'ANCYRE DANS LA GALATIE PREMIÈRE, DIT : THÉODORET, qui a osé écrire des choses contraires à ce qu'a dit CYRILLE de sainte mémoire, est manifestement le favori de l'ennemi de notre foi rigoureusement orthodoxe. Qu'il soit donc dépouillé de l'honneur du

(*a*) *Schaoutapoutha dal'vath christiane* peut signifier, ici, *communion avec les chrétiens* plutôt que *communion laïque*.

sacerdoce et même privé de la communion laïque (*a*) ! En se laissant infecter de la doctrine nestorienne, il s'est retranché lui-même de l'épiscopat.

g. JEAN, ÉVÊQUE DE SÉBASTE DANS L'ARMÉNIE PREMIÈRE, DIT : THÉODORET est infecté de la doctrine perverse de NESTORIUS, il doit recevoir la même sentence. Et parce qu'il revient à son vomissement, ou plutôt, parce qu'il n'a jamais cessé [de vomir] des blasphèmes, qu'il soit dépouillé de l'honneur du sacerdoce, et privé de toute communion avec les chrétiens ! Celui qui [ne tient] plus ni aux enseignements des pères, ni aux divines Ecritures, ni à rien de ce qui a été dit par Dieu en faveur de la vertu, celui-là doit être considéré comme un homme depuis longtemps excommunié et condamné. Il est bien difficile, en effet, de prêter dans la vieillesse des sentiments orthodoxes à ceux qui se sont une fois laissés dominer (*b*) par le blasphème (*c*).

h. BASILE, ÉVÊQUE DE SÉLEUCIE, DIT : Celui qui combat les écrits du bienheureux CYRILLE, jadis archevêque de la grande ville D'ALEXANDRIE, je le tiens pour impie et condamné comme celui qui serait contraire aux saintes paroles de l'Evangile. C'est pourquoi, examinant après Votre Piété ce qui a été écrit ci-dessus contre THÉODORET, j'approuve comme juste tout ce qui a été décidé, et j'adhère au jugement de ceux qui le déclarent indigne de l'honneur du sacerdoce et de la participation aux saints mystères.

i. DIOGÈNE, ÉVÊQUE DE CYZIQUE, DIT : Je souscris au

(*a*) Nous prenons encore ici *Schaoutapoutha dab'naï alma* dans le sens restreint de *communion laïque* plutôt que dans le sens général de *communion* ou *rapport avec les laïques*.

(*b*) Mot-à-mot, *étrangler*.

(*c*) Cet endroit est un peu obscur. (Voir Hoffmann, *Verhandlungen der Kirchenversaml.*, etc. p. 57.)

jugement que les saints pères ont rendu contre THÉODORET et j'y adhère complètement. Il est donc, à mes yeux indigne de tout office sacerdotal et de la participation aux saints mystères.

k. FLORENTIUS, ÉVÊQUE DE [SARDES EN] LYDIE, DIT : Il eût mieux valu pour THÉODORET ne pas naître que de devenir ce que ses écrits l'on montré, un blasphémateur. Il eût mieux valu pour lui ne pas exister que d'être assez mauvais pour combattre le Christ, seigneur de toutes choses. Puisque THÉODORET a aiguisé sa langue contre le sacerdoce qu'il a reçu jadis, qu'il soit exclu de l'épiscopat et de la communion laïque. Il s'est révélé, en effet, comme un docteur qui empoisonne et tue le peuple.

l. SÉLEUCUS, ÉVÊQUE [D'AMASÉE], DIT : Suivant les justes décisions des saints pères, [je suis d'avis que], pour avoir osé changer les bornes établies par nos pères et renverser la foi définie à Nicée, THÉODORET mérite d'être dépouillé de l'épiscopat et d'être privé de la *communion laïque* (*a*).

m. MARINIEN, ÉVÊQUE DE SYNNADE, DIT : Jusqu'à ce jour, THÉODORET s'est montré d'un avis différent du symbôle des trois cent dix-huit Pères de NICÉE. Qu'il soit donc privé de l'honneur de l'épiscopat et de la communion laïque !

n. EUSTATHE, ÉVÊQUE DE BÉRYTE, DIT : Nous tous, évêques d'Orient, nous rendons grâces au Dieu Sauveur de tout, ainsi qu'aux miséricordieux Empereurs, amis du Christ, pour avoir réuni ici ce saint synode œcuménique. C'est, en effet, pour délivrer l'Orient que cette sainte assemblée a eu lieu. L'impudence n'a pas plutôt disparu que la justice peut proclamer avec confiance la parole de Dieu, car il n'y a plus lieu de calomnier l'Orient. Ainsi en sera-t-il, pensons-nous, si on expulse THÉODORET et tous ceux qui ont été déjà bannis de l'Eglise, [surtout] si, à leur place, on établit des docteurs orthodoxes qui enseignent aux troupeaux du Christ la [saine] doctrine de la religion. Que THÉODORET soit donc, conformément à votre décision, compté parmi ceux qui ont été rejetés ; qu'il lui soit défendu d'enseigner, de parler, de troubler les innocentes brebis de Dieu, et qu'enfin il soit exclu de la participation aux mystères de toute pureté !

o. LE SAINT CONCILE DIT : Voilà une juste sentence ! Chassez l'hérétique ! Nous le disons tous ! Tous, nous consentons à la déposition de THÉODORET.

(*a*) *Schaoutapoutha dal'vath b'naï alma* peut s'entendre, ainsi qu'on l'a vu, ou de la *communion laïque* ou de la *communion avec les séculiers*. Mais, d'après l'ensemble des opinions formulées par les Pères, il est évident qu'il s'agit, dans ce cas, de la communion eucharistique et laïque.

ACTES DU BRIGANDAGE D'ÉPHÈSE.

SECOND SYNODE D'ÉPHÈSE

RASSEMBLÉ DU TEMPS DU SAINT ÉVÊQUE DIOSCORE.

VIII.

[Sentence émise par Domnus].

Quand les notaires envoyés à l'évêque Domnus lui eurent lu ce qui s'était fait, Domnus, évêque d'Antioche, répondit : J'aurais voulu jouir de ma santé habituelle pour me réunir à Votre Religion et entendre, avec Votre Sainteté, tout ce qui s'est fait à propos d'Ibas, de Daniel, d'Irénée, d'Acylin et de Théodoret. Mon état de faiblesse m'a empêché d'agir ainsi. Votre Religion a jugé opportun de faire savoir à celui qui n'avait pu venir de corps tout ce qui a été déjà mis en bonne voie par votre juste sentence, [Pères] saints, c'est pourquoi, votre saint concile m'a envoyé les pieux notaires Démétrius, Flavien et Primus (*a*). Après avoir entendu tous vos ordres et la sentence convenable que vous avez rendue sur chacun, je n'ai pu que louer beaucoup [votre conduite]; je pense en tout comme vous, je décide avec vous, j'adhère à vos ordres, relativement à tous ceux que vous avez justement expulsés. Je n'éprouve aucun doute, ni aucune différence d'opinion sur tout ce qui a été fait, et

(*a*) Le manuscrit porte ici *Pirmus*, au lieu de *Primus*, qu'on lisait plus haut.

j'acquiesce avec un sincère empressement, à tout ce que Votre Béatitude a fait, en suivant les canons apostoliques (*a*).

IX.

[Absolution de quelques Clercs].

Alors s'approchèrent du saint synode œcuménique les diacres Théosébius, Epiphane et Théophile, avec le lecteur Eudromanus (*b*), et ils dirent : Flavien, jadis évêque de Constantinople, nous a interdits pour être venus ici. Nous demandons à Votre Religion de nous relever de cette censure. Le saint synode dit : Il faut les recevoir.

Dioscore, évêque d'Alexandrie, dit : Les diacres Théosébius, Epiphane, Théophile, et le lecteur Eudromanus ont dit certaines choses, mais sans faire connaître la cause de l'interdit. Toutefois le pieux et saint concile œcuménique les a relevés de leur interdit, par amour pour la religion. Que les susdits [clercs] communiquent donc comme auparavant.

Le saint concile dit : Nous disons tous ainsi. Nous adhérons tous à cette décision, et d'une seule voix.

X.

Exposé (*c*) des procédures dirigées contre Domnus, évêque d'Antioche.

(1). Jean, prêtre et premier des notaires, dit : Le pieux prêtre Cyriaque a remis à votre saint synode œcu-

(*a*) Le récit de nos *Actes* s'accorde très-bien avec ce que nous raconte le diacre Libératus, au sujet de la conduite de Domnus. (*Breviarium causæ Eutychianistarum*, XII. Patrologie latine LXVI, col. 1005.)

(*b*) Hoffmann, *Eudromias*, p. 58.

(*c*) ὑπομνήματα, *Records* en Anglais. La langue française n'offre pas de terme exactement correspondant.

ménique des libelles dont je vais donner lecture, si Votre Religion l'ordonne.

Juvénal, évêque de Jérusalen dit : Qu'on reçoive ces libelles et qu'on les lise.

(2). Jean, prêtre et premier des notaires, lut : Au saint et pieux synode œcuménique rassemblé par la grace de Dieu, dans la métropole d'Ephèse, le prêtre Cyriaque.

Nous avons appris de Votre Sainteté à recevoir ceux qui louent Dieu et à haïr ceux qui le blasphèment. C'est pourquoi nous venons prier maintenant Votre Religion de détruire le blasphème et de défendre la doctrine de ceux qui aiment à louer le Christ en tout temps. Voici, en abrégé, ce dont il s'agit :

Domnus, évêque d'Antioche, combat son propre sentiment (*a*) ; car, par suite de l'amitié qui le lie à Théodoret, évêque de la ville de Cyr, il a aimé à vivre avec lui de tout temps et il est allé même jusqu'à défendre publiquement ses impiétés, au lieu de montrer la crainte qu'il devait avoir pour Dieu. Ce qui est pis encore, c'est qu'en dépit de tous les blasphèmes de Théodoret contre le Christ, Seigneur de toutes choses, Domnus battait sans cesse des mains dans l'Eglise (*b*), et, par ses éloges immodérés, exaltait son ami dans l'impiété. Il est allé même jusqu'à lui bâtir une maison dans [les dépendances de] l'Eglise et il lui a permis de demeurer là plutôt qu'en ville. Il l'appelait toujours du nom de « Père » ; quand il était absent, il l'accablait de bénédictions et, lorsqu'il écrivait à ses collègues, (il le recommandait à tous) ;

(*a*) Y a-t-il là une allusion à l'avis que Domnus vient de faire connaître au synode, par les notaires Démétrien, Flavien et Primus ? On le croirait.

(*b*) Hoffmann ne nous semble pas avoir saisi exactement le sens de ce passage. Théodoret dit lui-même, dans ses lettres, qu'il était fréquemment applaudi à Antioche. (Voir lettre 83e de Théodoret.)

il partageait enfin toutes les idées de celui auquel, à cause de sa foi perverse, notre miséricordieux empereur a défendu expressément de porter ses regards en dehors de sa ville (*a*).

A l'époque où [notre prince] a déposé du ministère IRÉNÉE de TYR, ledit DOMNUS n'a pas voulu exclure celui-ci de sa communion ; il s'est posé en adversaire, a parlé contre les Ordres Divins rendus par l'Empereur, ami du Christ (*b*), et n'a pas confirmé la déposition D'IRÉNÉE, malgré les désirs du souverain. C'est encore sur les instances de THÉODORET qu'il a sollicité le secours de l'impie FLAVIEN (*c*). Quant à ce qui a suivi, nous ne le dirions pas que les événements le feraient connaître assez clairement : Perturbation dans les Eglises, tumulte parmi les troupeaux, ennuis pour vous, prêtres saints, bouleversement du monde tout entier, voilà ce qu'on a eu à craindre, lorsque FLAVIEN, l'impie sus-nommé, a transmis à ses deux amis d'Orient, et par eux, à tous nos

(*a*) Voir *Epîtres* de Théodoret 79-82 et Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, XV, art. 28 sur Théodoret, p. 273-275.

« Quoniam ille civitatis illius Episcopus, *disait l'arrêt de Théodose contre* » *Theodoret*, assidue congregat synodos, turbatque ea res orthodoxos, da » operam congruenti moderatione ac prudentia, ut is Cyro se contineat, » nec ad aliam civitatem profisciscatur. »(*Epître* 80 *de Théodoret*. Patrologie grecque 83, col. 1258, c.)

(*b*) Il est vraisemblable, en effet, que la déposition d'Irénée ne se fit point sans provoquer des troubles dans toutes les églises de la Phénicie, car Théodoret revient plusieurs fois sur ce point, dans les lettres postérieures à son exil (épîtres 79-82). Après les synodes incessants qu'on lui reprochait de convoquer à Antioche, la principale accusation qu'on lui intentait était de déplorer les désordres où étaient tombées les églises de Phénicie : « *Licet* » *enim*, dit-il, *decies millies indignentur, quod Phœnices damna defleo, id ego* » *facere non desinam, quamdiu hoc video.* » (Epître 80 au préfet Eutréchius cfr. Epitre 79. Patrol. grecque, 83, col. 1259, A, et 1255 D). On voit donc que ce qui amena l'exil de Théodoret fut l'amitié qu'il conserva à Irénée de Tyr.

(*c*) C'est probablement une allusion à la lettre que Domnus écrivit à Flavien, vers la fin de septembre 448. (Voir cette lettre un peu plus loin.)

adversaires, ce qu'il avait tenté d'accomplir à CONSTANTINOPLE (*a*). Quant à ce que THÉODORET a fait contre la foi, depuis le grand synode antérieur au présent concile, synode où ont été confirmés les décrets de NICÉE, qui pourrait le raconter ? Il n'a point cessé de rassembler (*b*) ceux qui pensaient comme lui, ou de les confirmer par ses écrits dans leur impiété ; il a proféré contre nos législateurs, les saints Pères, des paroles nouvelles et impies, paroles contraires à la foi, que nous avons recueillies et conservées avec soin. [Que faut-il dire] de l'écrit de THÉODORET, relatif au synode qui se réunit ici autrefois, où il ose juger la définition de tous les saints Pères (*c*) ? Comment raconter les infamies qu'on s'est permises, infamies dont la seule audition suffit pour souiller le cœur des fidèles ? Ainsi [THÉODORET] a été assez hardi pour dire qu'il fallait baptiser autrement et non plus suivant la tradition sainte de Notre Sauveur (*d*).

Mais un prêtre qui était alors près de lui et qui est venu dans cette métropole pour apprendre tout cela à Votre Sainteté, ce prêtre, [dis-je], lui ayant présenté un livre où étaient les décrets des trois cent-dix-huit saints Pères et la définition de ceux qui se rassemblèrent ici [autrefois], définitions et décrets où rien de tel n'était prescrit, le grand et admirable THÉODORET a pris le livre

(*a*) Allusion aux procédés de Flavien, après le concile de Constantinople : sur le conseil de Sabbas évêque de *Paltus* en Palestine (Mansi, *Concil. omn.*, VI, 693, B) il avait envoyé les *Actes* du concile aux évêques d'Orient, pour qu'ils le souscrivissent, et Domnus, archevêque d'Antioche, déclara au *Brigandage d'Ephèse* les avoir reçus et signés. (Mansi, *Ibid.*, 836, A.) Dioscore ne tarda pas à abuser de cette arme contre Flavien.

(*b*) C'est le mot dont se servent ses ennemis. (Voir épîtres de Théodoret, 79, 80 et Fleury, *Histoire ecclésiastique*, XXVII, 13.)

(*c*) Je suppose que le texte de cette phrase est un peu altéré.

(*d*) Domnus semble plus loin faire allusion à cette accusation, quoique les autres monuments de l'antiquité n'en aient point conservé de traces.

des mains de ce prêtre et ordonné à un des siens de le jeter au feu. Or, il y avait tout près de là des bains ; on jeta ce livre dans les flammes. Mais, ô prodige ! Considérez, je vous prie, la Trinité sainte et vivifiante ! Voyez si ce qui s'est passé est digne de nos larmes ! A peine le livre fut-il tombé dans le feu qu'une flamme s'élevant dévora la chaudière, fondit l'airain avec le plomb, de telle sorte que l'eau se répandit sur tout le feu (*a*). Voilà, devant Dieu et devant les hommes, un impérissable monument (*b*) de la témérité de celui dont nous avons rappelé le souvenir. Tout cela n'a point causé peu d'affliction à ceux qui furent alors présents.

Nous prions donc Votre Religion de ne pas s'arrêter [à considérer] l'insignifiance de notre discours, mais de penser à la malice de l'acte. Parmi nos adversaires païens, juifs ou hérétiques, a-t-on jamais osé pareille chose contre l'Eglise ? Ayez donc pitié, au nom de Dieu (*c*), de l'Orient, cette partie si considérable du monde, qui est toute pétrie d'impiété, et décrétez ce qui convient à Dieu et à la foi sainte qu'on rejette.

Moi CYRIAQUE, prêtre, j'ai offert ce libelle écrit de ma main.

LE PRÊTRE CYRIAQUE DIT : Je demande à faire lire encore ces chefs [d'accusation].

THALASSIUS, ÉVÊQUE DE CÉSARÉE, DIT : Qu'on les lise.

(3) JEAN, PRÊTRE ET PREMIER DES NOTAIRES, LUT : Chef [d'accusation] relatif aux homélies de l'évêque DOMNUS.

Trois jours après qu'on eût saisi, frappé et emmené le prêtre PÉLAGE, pour lui extorquer une profession de foi impie (*d*), pendant qu'on célébrait l'office dans l'EGLISE

(*a*) Voir Hoffmann, p. 60.
(*b*) Mot-à-mot : *image*.
(*c*) Mot-à-mot : *avec Dieu*.
(*d*) N'y a-t-il pas quelques traces de ce fait dans l'Histoire ecclésiastique ?

DE PAUL, THÉODORET faisant l'homélie dit : « *Thomas* » *toucha celui qui était ressuscité et adora celui qui l'avait* » *ressuscité* (*a*). » L'évêque DOMNUS monta ensuite [sur le Bêma] et, quand il eut loué [THÉODORET], ainsi qu'il en avait l'habitude, après avoir dit beaucoup de choses, il ajouta ceci : « [Dieu] dit au Bienheureux Pierre : Lève-toi, Pierre, tue et mange (*b*). » Personne ne pécherait en te disant aussi à toi, THÉODORET : « Lève-toi, tue et mange. » Une autre fois, l'évêque DOMNUS faisait l'homélie, — c'était la IVe férie de la grande semaine, pendant le catéchisme (*mar'tïanoutha*) — et préparait ceux qui, trois jours plus tard, devaient recevoir le baptême. Après avoir parlé un peu, levant sa main gauche en l'air, et faisant de la droite un geste démonstratif, il s'exprima de la sorte : « Figure et figure ; la figure de Dieu ne s'est point » changée en la figure du serviteur, et la figure du serviteur ne s'est point changée en la figure de Dieu. Celle-là a » mangé, celle-ci n'a point mangé ; celle-là s'est fatiguée, » celle-ci ne s'est point fatiguée ; celle-là a dormi, celle-ci » n'a point dormi ; celle-là a marché, celle-ci n'a point » marché ; » il [ajoutait] encore : « Ce que je vais dire ne » me nuira pas et pourra vous instruire : La propriété de » la nature (*d'moutha* figure) divine, c'est d'être immuable, inchangeable, inacessible, invisible, impalpable (*c*), » impassible, inintelligible. La propriété de la nature » (*d'moutha*) de l'esclave est d'être mobile, changeante, » accessible, visible, palpable, mortelle, sujette au repentir (?) » Un peu plus loin il disait encore : « Ne confondez pas les deux natures, » parce que Pipérius,

(*a*) On attribue aussi cette parole à Théodore de Mopsueste.
(*b*) *Actes* x, 13.
(*c*) Au lieu de *Meschtagasch*, il faut lire, sans doute, *Methgachach*. Le mot, du reste, existe un peu plus loin.

Eutychès, Theosébius, ces impies nestoriens, criaient contre lui et demandaient qu'il parlât ainsi.

Quand l'édit des miséricordieux Empereurs fut affiché dans ANTIOCHE, contre l'impie NESTORIUS et contre IRÉNÉE, qui avait reçu l'imposition des mains de DOMNUS (*a*), quoiqu'il eût deux femmes et qu'il eût vécu en dehors de la communion de la sainte Eglise depuis douze ans, c'est-à-dire, depuis que NESTORIUS avait été chassé jusqu'au jour où il était devenu évêque : [Ce jour-là, disons-nous], pendant que DOMNUS faisait l'homélie dans l'Eglise, les enterreurs de morts, les porte-bières et d'autres nestoriens *(b)*, se mirent à crier: « Arrachez les édits ! » DOMNUS dit aussi, » au cours de son homélie: J'accepte votre zèle; combattez » comme NABOTH (*c*) pour l'héritage de vos pères ; ne » craignez point ! Ce sont des flots marins qui se résou- » dront en écume. »

LA SEMAINE DES AZYMES, comme il faisait l'homélie sur la résurrection (*d*), il dit, quand il vint à parler de Notre Seigneur : « L'homme était mort, mais Dieu le Verbe a » ressuscité le mort. » De même encore, dans le *Martyrium (e)* de SAINT ETIENNE, il disait : « J'admire la force » du saint martyr ETIENNE, qui, accablé de pierres, priait » pour ceux qui le lapidaient, ressemblant ainsi à Notre

(*a*) Voir Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, XV, p. 871-872.

(*b*) Le titre syriaque porte par erreur *quoufaïe*, ainsi que l'a très-bien remarqué Hoffmann (note 273). (Voir sur ces espèce d'*employés ecclésiastiques* Gothofredus, *code théodosien*, *liv.* XIII, *titre* I, *loi* I, et *liv.* XVI, *titre* II, *loi* XV. On y trouvera réunis ou indiqués les témoignages des anciens). — *Copiatæ, qui mortuorum corpora curant.* (S. Epiphane, *Adversus hæres.* III, 21.)

(*c*) III. *Reg.*, ch. XXI.

(*d*) Voir Hoffmann, qui prend *etho* pour *othoutho, venir* pour *signe*, page 61.

(*e*) Voir sur le *martyrium*, page 10, note *b*.

» Seigneur Jésus-Christ, car, quoique les personnes » fussent différentes, la grâce était la même. »

Les chefs [d'accusation] une fois lus, le SAINT CONCILE DIT : « IBAS n'a jamais dit cela ! Voilà son maître ! Anathème au blasphémateur ! Anathème à DOMNUS ! IBAS n'a point dit cela ! »

(4). LE PRÊTRE CYRIAQUE DIT : Je demande aussi qu'on lise cette lettre.

EUSÈBE, ÉVÊQUE D'ANCYRE, DIT : Qu'on la reçoive et qu'on la lise.

JEAN, PRÊTRE ET PREMIER DES NOTAIRES, LUT : A MAR FLAVIEN, NOTRE SAINT ET PIEUX FRÈRE ET COLLÈGUE — DOMNUS — SALUT DANS LE SEIGNEUR (*a*) !

Dans ces derniers temps, nous avons subi l'impétuosité de nombreux orages, ô homme ami de Dieu ; nous avons invoqué Celui qui gouverne toutes choses et nous avons pu résister à la tempête qui a fondu sur nous. Les entreprises téméraires qu'on fait contre nous dépassent, à notre avis, tout ce qu'on peut imaginer. Nous croyions posséder un aide (*b*) contre ceux qui attaquent la foi des apôtres, dans notre collégue, le pieux seigneur DIOSCORE, évêque D'ALEXANDRIE. Nous lui avions, en effet, envoyé,

(*a*) Cette lettre a été attribuée jusqu'ici à Théodoret, quoique beaucoup d'indices eussent pu faire soupçonner qu'elle n'était pas de lui. On ne comprend pas, en effet, pourquoi il y est tant question des prérogatives du siége d'Antioche, si Théodoret l'a composée, mais on s'explique parfaitement toutes ces particularités, quand on sait que Domnus en est l'auteur. Un patriarche d'Antioche ne pouvait parler autrement. (Voir Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. XXVII, 16, cfr. XVIII, 28. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, XV, 278-281, en particulier 280-281. — Garnier, *Historia Theodoreti, dissertatio prima*, VIII, 10. Patrol. grecque, 84, col. 130-131. — Henrion : *Histoire ecclésiastique*, in-4°, Paris, 1859, XV, col. 1404. — Dom Ceillier, *Histoire générale des Auteurs ecclésiastiques*, in-4°, Paris, Vivès, tom. X, chap. IV sur Théodoret, § VIII, 21, p. 71, etc.)

(*b*) Σύμμαχον.

par nécessité, un de nos révérends prêtres (*a*), recommandable pour sa foi et par sa sagesse, avec des lettres synodales (*b*), dans lesquelles nous informions sa piété que nous nous en tenions (*c*) aux arrangements conclus du temps de CYRILLE de pieuse mémoire, en particulier à sa lettre [si digne en tous points de la doctrine de l'Eglise] (*d*), et à celle écrite par le Bienheureux ATHANASE, de sainte mémoire, au Bienheureux EPICTÈTE (*e*). Nous l'assurions que nous recevions, avant tout, la foi définie à NICÉE en BITHYNIE par les saints et bienheureux Pères. Nous avons prié Sa Piété de faire souscrire tout cela à ceux qui s'y refusaient, mais quelqu'un d'ici, un de ceux qui pensent différemment de nous et suscitent des troubles, est accouru à [ALEXANDRIE], y a séduit quelques notables, a forgé contre nous d'innombrables calomnies et a provoqué en pleine Eglise des cris tumulteux contre les évêques d'Orient (*f*).

Le religieux seigneur DIOSCORE, évêque [D'ALEXANDRIE], bien inspiré et voulant apaiser le tumulte, a promis de nous écrire et de nous envoyer quelques révérends prêtres, pour nous faire connaître ce qu'on disait contre nous. C'est ce qu'il a fait (*g*) ; mais il nous a adressé des lettres que n'aurait jamais dû écrire celui qui connaît l'ordre du Dieu de toutes choses: « N'accueille pas les

(*a*) Eusèbe. Voir plus loin.

(*b*) Peut-être Domnus réunit-il un synode, avant de répondre à Dioscore.

(*c*) Voir, sur le traité de paix, Mansi v, 301. Héfélé, *Histoire des Conciles*, II, 442-452.

(*d*) Le grec omet tout ce qui est entre guillemets.

(*e*) *Œuvres de saint Athanase*, II, col. 1049-1070 ; Patrologie grecque, tom. 26.

(*f*) Il s'agit évidemment du moine Théodose, dont il sera question sous peu.

(*g*) Tout le commencement de cet alinéa est omis dans le grec, moins les premiers mots.

« bruits inutiles (*a*). » Il a, au contraire, cru tout ce qu'on disait contre nous, comme s'il eût tout examiné en détail et extorqué la vérité par la question (*b*). Il nous a donc condamné.

Pour nous, qui avions été ainsi offensé, nous avons supporté cette épreuve vaillamment (γενναίως) et nous lui avons répondu par des lettres bienveillantes, où nous informions sa piété de la fausseté de tous ces rapports, attestant qu'aucun des pieux évêques d'Orient n'avait des sentiments contraires à la doctrine des apôtres. C'est, du reste, ce dont se sont convaincus, par l'examen des faits, les révérends prêtres que Dioscore a envoyés.

Mais Dioscore, ne tenant compte de rien (*c*), a prêté l'oreille à ceux qui nous calomniaient et fait une chose qu'on ne pourrait jamais croire, si toute l'Eglise n'en avait été témoin; car il a cédé à tous ceux qui nous anathématisaient et, se levant, il a confirmé, à haute voix, leur langage. En outre, il a envoyé à la capitale, ainsi que nous l'avons appris, quelques-uns des pieux évêques qu'il avait sous la main, afin d'exciter encore contre nous plus de tumulte.

Pour nous, avant toutes choses, nous avons, pour premier défenseur (πρόμαχον) celui qui voit tout; car c'est pour les doctrines divines que nous combattons. Ensuite

(*a*) Exode, XXIII, 1.

(*b*) Le syriaque porte *n'g'ra* que M. Hoffmann lit *nog'ra*, mais il est évident que c'est une faute. Le mot grec ἐκ τῆς βασάνου nous oblige à lire *nagda, tourment*.

(*c*) Ὁ δὲ πᾶσιν ἐρρῶσθαι φράσας. Proverbe grec: « *Portez-vous bien,* » pour dire : Laissez-moi tranquille et permettez-moi de juger tout seul. Voir l'*Index græcus de Schulze*, à la fin des œuvres de Théodoret (Patrol. grecque, 84, col. 979): *Neglectis omnibus argumentis, nihilo secius pertinaces, haud amplius scrutatus consilia, neque interpretatus*; *Ohne weiter zu raisonniren.*

nous recourons à Votre Sainteté, l'exhortant à prendre la défense de la foi et des canons foulés aux pieds.

En effet, quand ils s'assemblèrent dans la capitale de l'Empire, les saints et bienheureux pères de l'Eglise, s'inspirant des pensées de ceux qui s'étaient autrefois réunis à NICÉE, délimitèrent les diocèses, (*Pournossé*, διοικήσεις), donnèrent à chacun le sien, défendirent à tous, comme contraire au droit, de s'immiscer dans les affaires d'un diocèse étranger et ne donnèrent à l'évêque D'ALEXANDRIE que le pouvoir de gouverner l'EGYPTE, chaque évêque devant administrer son diocèse en particulier (*a*). Or, DIOSCORE ne veut pas se soumettre à ces lois, ainsi que les faits l'ont montré; il nous parle à tort et à travers (*Tel valtaht*) (*b*) du siége du bienheureux MARC, bien qu'il sache certainement que la grande ville d'ANTIOCHE est le siége de PIERRE, lequel a été le maître du bienheureux MARC, et, en même temps, le premier et le chef de tous les apôtres. Quant à nous, nous connaissons l'excellence de ce siége apostolique, de même que nous nous connaissons nous-mêmes et que nous nous mesurons [à notre valeur]; car nous avons appris de bonne heure à pratiquer l'humilité des apôtres. Nous supplions donc Votre Sainteté de ne pas laisser impunément fouler aux pieds les canons et de lutter volontiers pour la foi. Seule, la foi peut nous sauver, ainsi que vous le savez (*c*); seule, elle peut nous rendre, un jour, dignes

(*a*) Allusion au canon II du Concile de Constantinople (381). Héfélé, *Histoire des Conciles*, II, 202-203.

« Les évêques appartenant à un autre diocèse ne doivent pas s'occuper » des Eglises étrangères et doivent respecter les limites des Eglises; mais » l'évêque d'Alexandrie doit s'occuper des affaires de l'Egypte. » (Cfr. canon V et VI de Nicée, dans Mansi, *Conciliorum omnium ampl. coll.*, II, 669-672. — Mansi, *Ibid.*, III, 559-560.)

(*b*) *En haut et en bas*, mot à mot, ἄνω καὶ κάτω.

(*c*) A partir de cet endroit, la fin de cette lettre manque dans le grec. On

de trouver grâce et miséricorde, quand nous paraîtrons devant le tribunal terrible de Dieu et de Notre Sauveur Jésus-Christ. Nous comptons que vous viendrez à notre secours et que vous prierez pour nous; écoutez nos prières, très-saint Seigneur. Moi et ceux qui sont avec moi, nous vous saluons, [vous] et tous les frères qui sont avec vous (*a*).

Votre Piété saura désormais que la Métropole de Tyr a pour évêque, DEPUIS LE NEUF ELOUL COURANT (*b*), le révérend prêtre PHOTIUS. Priez, je vous en supplie, afin que la paix apostolique se fortifie et s'étende partout dans les églises saintes. Priez, ô véritable ami de Dieu, afin que nous revenions tous à la santé par Notre Seigneur.

(5). Quand la lecture de cette lettre fut terminée, le saint Concile dit : Celui qui te calomnie (Dioscore), est un hérétique! Celui qui te calomnie, calomnie le Synode!

y trouve simplement la finale suivante, qui n'existe plus en Syriaque : « Il » faut que Votre Sainteté n'ignore pas que Dioscore est animé à notre » égard de mauvais vouloir, depuis que nous avons adhéré, suivant les » canons des pères, aux règlements synodaux intervenus sous Proclus » d'heureuse mémoire (εὐκλείας μνήμης). A une ou deux reprises, il » nous a gourmandé comme ayant trahi, à ce qu'il dit, les droits des » Eglises d'Antioche et d'Alexandrie. N'ayant pas perdu ces souvenirs et » croyant avoir trouvé le moment favorable, à ce qu'il croit, il a manifesté » son inimitié. Mais rien n'est plus fort que la vérité, car elle peut vaincre, » même avec peu de défenseurs. Je prie Votre Sainteté de se rappeler de » nous, dans ses prières à Dieu, afin que nous puissions résister à tous les » orages. « (Patrol. grecque, tome LXXXIII, col. 1280-1281. — La lettre toute entière occupe les colonnes 1277-1282.)

(*a*) La lettre semble finir ici. Ce qui suit paraît avoir été ajouté comme un *post-scriptum*. Ces différences entre le grec et le syriaque soulèvent plusieurs problèmes importants. On se demande d'où elles proviennent et comment elles se sont produites.

(*b*) Le mois d'*Eloul* correspond au mois de septembre. Puisque ce mois n'était pas encore expiré quand Domnus écrivait à Flavien, il est évident que sa lettre est *du mois de septembre* 448. C'est un renseignement des plus importants que nous fournissent les *Actes* du Brigandage d'Ephèse.

Celui qui te calomnie, calomnie CYRILLE! Celui qui te calomnie blasphème Dieu! Nous ne connaissions pas cela, nous! Aux Évêques, longues années! Aux Empereurs, longues années! Au saint Synode, longues années! Dieu a parlé par toi! L'Esprit-Saint a parlé par toi! Parle, Seigneur, cela te convient! Parle, Seigneur, et le Christ parlera (*a*)! Coupe cette racine! Sois plein de zèle pour le Seigneur, docteur orthodoxe (*b*)! Coupe cette racine, docteur orthodoxe! Qu'il ne demeure plus de rejetons de NESTORIUS! En tout temps vainqueur, le Christ vaincra! La croix triomphe et triomphera toujours! Aux Empereurs, longues années! Aux Patriarches, longues années! La foi des Empereurs est victorieuse! Victorieuse est la foi des docteurs orthodoxes! *Ceux qui se taisent sont des hérétiques* (*c*)! Coupez cette racine! La racine au repos! C'est par vos efforts que la foi demeure debout!

(6). JEAN, PRÊTRE ET PREMIER DES NOTAIRES, DIT: Nous avons d'autres libelles, qui ont été remis à votre saint Concile contre le pieux évêque DOMNUS, ainsi que la profession de foi que nous a offerte le pieux PÉLAGE, prêtre D'ANTIOCHE. Nous portons encore ces faits à votre connaissance.

ÉTIENNE, ÉVÊQUE D'EPHÈSE, DIT: Qu'on les lise et qu'on les dépose dans le dossier.

JEAN, PRÊTRE ET PREMIER DES NOTAIRES, LUT: Au saint et grand Synode œcuménique, rassemblé ici par la grâce de Dieu et par le pieux zèle de nos miséricordieux Empereurs, amis du Christ, prière et supplique offerte par

(*a*) Voir Hoffmann, p. 62.

(*b*) *Ibid.*, 63. *Traduction différente.*

(*c*) Ces quelques mots prouvent qu'un certain nombre d'évêques ne partageaient point les idées du Pseudo-Synode. Ch. Tillemont, *Mémoires*, XV, 554-555.

moi, MARCELLUS, prêtre, par mon couvent et par les frères qui sont avec moi.

Une grande tempête a fondu sur les Eglises saintes de l'Orient, ô [Pères] saints! et une seule étincelle a suffi pour allumer un incendie immense et presque inextinguible (*a*). Peu à peu le mal s'est glissé dans les Eglises et y a introduit une maladie pernicieuse; car les chefs de l'Eglise, qui adhèrent à la perverse doctrine de NESTORIUS, persécutent les docteurs orthodoxes et vexent les peuples bien pensants, en prêchant parmi eux les opinions de cette bête féroce. Or, voici quelle est la cause de tous ces maux et de la perte de l'Orient: C'est le pieux DOMNUS, évêque D'ANTIOCHE, qui a ordonné ces hommes (*b*), et c'est, en outre, THÉODORET, lequel est tout plein de l'impiété qu'il

(*a*) Mot à mot, *sans loi.*

(*b*) Il est sans doute, fait allusion à l'ordination d'*Irénée de Tyr*. Ce détail, affirmé plus clairement ailleurs, tendrait à démontrer que l'épître 110, attribuée à Théodoret, est, en réalité, de Domnus. Cette opinion, qui s'était présentée immédiatement à notre esprit à la lecture de l'épître 110 de Théodoret, nous semble pouvoir être démontrée d'une manière irréfutable. Voici comment: l'auteur de la lettre, après avoir parlé de l'ordination d'Irénée faite par lui, quoique l'élu fut bigame, ajoute: *Quod vero ad digamiam attinet, majorum vestigiis inhæsimus. Nam et beatæ sanctæque memoriæ Alexander, qui apostolicam hanc sedem rexit, una cum beatissimo Acacio Berææ episcopo, beatæ memoriæ Diogenem digamum ordinavit*, etc. — Il est évident que l'auteur de la lettre parle 1° de ses prédécesseurs à lui dans *son siége*, 2° *de son siége comme d'un siége apostolique*, 3° d'Alexandre comme d'un de ses prédécesseurs. Or, tout cela ne convient qu'à l'évêque d'Antioche et aucunement à l'évêque de Cyr. — Alexandre d'Antioche était contemporain d'Acace de Bérée, et vivait au commencement du VIe siècle. C'est lui qui mit fin au schisme des Mélétiens. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que les auteurs, en empruntant ces détails à la lettre attribuée à Théodoret, n'aient point vu qu'elle devait être de Domnus. (Baronius, *Annales, ad ann.* 408, 31-32, 411, 71. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire eccl.*, XIV, 802, au mot *Acace*, 813, au mot *Alexandre* d'Antioche, et pages 174, 224-225; XV, 265, 868. — Dom Ceillier, *Histoire générale des Auteurs Ecclésiastiques*, in-4°, Ed. Vivès, X, ch. IV, § VII, p. 72.) *Suivant nous, l'épître* 110 *est une lettre de Domnus à Théodoret et l'épître* 112 *en est la réponse.*

a reçue, en quelque sorte, de DOMNUS, par tradition. Semblable à un sanglier furieux, [THÉODORET] disperse les brebis du Christ ; mais Dieu, que [ces hommes] persécutent, ne patientera pas éternellement. Aussi a-t-il excité, par son zèle divin, notre miséricordieux Empereur, ami du Christ, à réunir ici votre saint et grand Synode œcuménique.

Il faut que vous rameniez la tempête au calme et que vous consoliez, maintenant, les églises d'Orient qui ont souffert, en chassant ceux qui pensent comme NESTORIUS et qui sont comme ses rejetons. Votre religion doit, en effet, rendre, avec l'aide de l'Esprit-Saint, la paix aux docteurs orthodoxes persécutés. Le religieux évêque DOMNUS a, en outre, bouleversé l'Eglise d'EMÈSE et livré ses possessions au fisc. En effet, les évêques, amis de Dieu, de la PHÉNICIE LIBANIQUE (*a*) ayant imposé canoniquement les mains au pieux évêque PIERRE, un homme de mœurs corrompues et souvent réprimandé publiquement pour sa conduite relâchée, [un certain] URANIUS (*b*) a osé s'emparer, contre les canons, de l'Eglise déjà nommée. Il n'y a pas eu de prière ni d'invocation de la grâce divine [à son ordination] ; on lui a placé simplement le saint évangile sur la tête ; et ce sont des juifs, des païens, des mimes accourus à son aide qui ont forcé les pieux évêques de la province [à agir ainsi] ; mais ces évêques, une fois partis, ont envoyé, de leur route, à tout le clergé, un ordre écrit de ne pas communiquer avec URANIUS, et de ne pas le tenir pour évêque. Ils ont même décrété une peine, au cas où [URANIUS] voudrait faire

(*a*) Lequien, *Oriens Christianus*, II, 834.

(*b*) Cet Uranius était surtout coupable d'avoir de l'amitié pour Théodoret. (Voir épîtres 122-123. Patrol. grecque, 83, col. 1331-1336. Tillemont, *Mémoires*, XV, 220, 291, surtout 298-299.)— Uranius succéda à Pompéianus en 445. Il vivait encore en 453.

croire qu'il a été fait évêque ; ils ont écrit encore à l'ÉVÊQUE DE LAODICÉE, VALÉRIUS, qui est nestorien, de prendre garde de communiquer avec lui ; mais cet évêque n'en a rien voulu faire. Enfin, ils ont aussi fait connaître la même chose au clergé et adressé un ordre au peuple de la ville. Les choses allant ainsi, tous les couvents de ces parages, beaucoup de clercs et autant de laïques se sont séparés d'URANIUS. Celui-ci s'est réfugié alors auprès de THÉODORET, a forcé son frère, encore enfant, à recevoir l'imposition des mains pour le diaconat et a dissipé les trésors de l'Eglise. Ensuite, il est allé trouver DOMNUS, évêque d'ANTIOCHE, et celui-ci, vaincu, pour ainsi dire, par les sortiléges de THÉODORET, a cru pouvoir, par de simples lettres, faire un évêque de l'homme qui était ainsi méprisé. Les couvents et la ville en ont été scandalisés, parce qu'ils connaissent la vile éducation [d'URANIUS]. C'est pourquoi, ayant présente à mes yeux la crainte du Seigneur et voyant, avec la dévastation de cette église, la transgression des canons des bienheureux pères, j'ai abandonné mon couvent à l'âge où vous me voyez, avec mes frères, et j'ai couru [me jeter] aux pieds de votre Sainteté. Tous les moines orthodoxes, qui sont très-nombreux, prient, par mon intermédiaire, Votre Religion de faire lire les lettres des évêques de la province. Du reste, leur métropolitain, le pieux THÉODORE DE DAMAS, est ici ; il pourra vous dire lui-même ce qu'il a écrit et confirmer ce que nous avons dit. Votre Religion, connaissant ainsi sommairement les actions illégales dont se sont rendus coupables le pieux évêque DOMNUS et THÉODORET, délivrera enfin du nestorien URANIUS le troupeau du Christ. [Cet URANIUS] a, d'ailleurs, signé la déposition illégitime du pieux prêtre et archimandrite EUTYCHÈS, quoiqu'il ne fut pas évêque. Il impose les

(*a*) Ce passage n'est pas sans obscurités. — Il est probablement altéré.

mains d'après son bon plaisir, pour la forme et remplit l'Eglise de trouble; il a livré aussi à la curie STRATÈGE, lecteur de son Eglise pendant vingt-deux ans, pour avoir adhéré aux lettres des évêques de la province contre lui. De même encore [DOMNUS] a-t-il établi dans la ville d'ARKAÏ, située dans une autre province, le pieux TIMOTHÉE, qui devait être prochainement ordonné par notre saint père, JUVÉNAL, évêque de PSALTON (*a*) EN PALESTINE. [TIMOTHÉE] a été transféré, contrairement aux canons, à ARKAÏ, par le pieux évêque DOMNUS, et URANIUS a reçu ordre de ne faire que lui imposer les mains.

Moi, MARCELLUS, prêtre et moine, j'ai présenté ces libelles au saint et grand synode œcuménique, qui, par la grâce de Dieu et par le zèle pieux de nos miséricordieux empereurs, amis du Christ, a été réuni dans la métropole d'EPHÈSE.

(6) PRIÈRE ET SUPPLIQUE DU DIACRE HÉLIODORE, DES MOINES SIMON, ABRAHAM ET GÉRONTIUS.

Les églises de Dieu, répandues en Orient, jouissaient de la paix et de la tranquillité aux jours de JEAN, de religieuse mémoire, et des bienheureux pères ses prédécesseurs; mais, depuis que le révérend DOMNUS est devenu évêque par les soins du payen ISOCACIUS (*c*) et d'autres personnes attachées aux théâtres (*d*), sans le concours des évêques, qui, suivant la coutume, se réunissaient [à ANTIOCHE] pour élire et pour imposer les mains à l'élu; [depuis que DOMNUS] a été ainsi sacré contrairement aux

(*a*) Lequien, *Oriens Christianus*, II, 824.

(*b*) Psalton n'existe point en Palestine, mais on trouve deux villes du nom de Salton dans *la Palestine première*.

(*c*) Sur Isocacius, voir Tillemont, *Histoire des Empereurs*, VI, 572. — Théophanes, *Chronographia, ad ann.* 460; Patrol. gr., 108, col. 292. — *Chronicon Pascale, ad ann.* 467. Patr. grec., 92, col. 821.

(*d*) Mot-à-mot, *aux danseurs*, ὀρχησταί.

lois et aux canons, à la dixième heure (*a*), en dehors de l'office, et sans communion sacramentelle, ce qui prouve bien le désordre d'une pareille ordination; [depuis lors, disons-nous], tout est plein de tumulte et de confusion; car, précisément parce qu'il a commencé de la sorte, DOMNUS bouleverse toutes les églises d'Orient. Il les a livrées à un blasphémateur, à un nestorien, à un homme avide, à THÉODORET [enfin], lequel a établi de nombreux évêques nestoriens pensant comme lui. Mais ce qui est bien pis, c'est que, au grand détriment des peuples fidèles, DOMNUS a fait évêque d'ÉMÈSE (*b*) POMPEIANUS et URANIUS, et évêque d'ANTARADUS, PAUL, par de simples lettres, sans l'invocation de la grâce divine, montrant par tout cela qu'il n'avait été ordonné que pour abolir sans danger les canons des pères.

Et ce n'est pas tout. Le pieux ALEXANDRE était si favorablement connu par ses mœurs, par ses discours et son orthodoxie que DOMNUS lui-même ne le nierait pas; car élu, après examen sérieux, par saint CYRILLE, par le religieux PROCLUS et par le synode réuni avec eux à CONSTANTINOPLE, il était destiné à occuper [le siége d']ANTARADUS. Les lettres adressées par eux au pieux DOMNUS en font foi; il a été accepté par eux, il a communiqué avec eux à ALEXANDRIE, à EPHÈSE, à CONSTANTINOPLE, et le bienheureux CYRILLE lui a écrit comme à un collègue; [DOMNUS] cependant l'a chassé d'ANTARADUS, parce qu'il ne pensait point comme NESTORIUS et parce que, dans ses ennuis, il avait recours au bienheureux CYRILLE. Ensuite il a donné, par lettre, ANTARADUS à PAUL, comme une récompense, parce qu'il était allé trouver NESTORIUS dans

(*a*) Perry porte *Schané*, au lieu de *Scho'é*, qui est la vraie leçon.

(*b*) Tillemont, *Mémoires*, XIV, 650. — Mansi, *Conciliorum omnium ampl. coll.*, VII, 325. — Lequien, *Oriens Christianus*, II, 829 B.

l'Oasis, parcequ'il avait parlé d'une manière impie dans l'Eglise, troublé et bouleversé les fidèles. Refusant, en outre, d'écouter les bienheureux évêques et le Synode, qui était réuni avec eux, sachant aussi que le bienheureux Cyrille était passé au Seigneur, et attirant le pieux évêque Alexandre dans son cabinet où se trouvaient déjà les machinateurs de toutes les violences, Théodoret et Pompéianus, il lui extorqua un écrit que Théodoret rédigea, écrit [par lequel Alexandre consentait à n'être que] prêtre et à ne plus user du pouvoir de l'épiscopat. Complétant enfin cette mesure tyrannique, Domnus força Alexandre d'ajouter qu'il ne porterait pas ses plaintes au saint synode ou à notre empereur, ami du Christ, et qu'il ne franchirait jamais le seuil de sa maison. Après avoir subi de tels tourments, cet homme n'a pas pu venir trouver Votre Sainteté, à cause de l'écrit qu'on lui a extorqué illégalement et de la peine injuste qu'on lui inflige ; c'est pourquoi, poussés par le zèle et voulant qu'on prenne enfin pitié d'Antaradus, d'Aradus, et des Églises d'Orient, nous sommes venus nous jeter suppliants aux pieds de votre saint et grand synode œcuménique, pour lui apprendre ce qui regarde le pieux Domnus, et comment il a ruiné les villes, en écoutant Théodoret. Nous prions Votre Religion de faire lire les preuves écrites que nous fournissons de nos dires, de faire chasser d'Antaradus et d'Aradus, Paul, le nestorien et le blasphémateur, qui a pénétré jusqu'à l'Oasis, de rappeler le pieux Alexandre, qui, depuis sept ans, est enfermé dans Antioche, d'annuler l'écrit qu'on lui a extorqué, afin qu'il reprenne son siége, suivant sa première coutume. Il est agréé de tous les habitants, ainsi que l'atteste le pocès-verbal de son élection adressé au bienheureux Proclus, procès dont copie a été envoyée, à la fois, à l'évêque Domnus et à l'évêque de Tyr, alors métropolitain [de ces endroits]. C'est pourquoi un peuple immense,

presque innombrable, a enduré les persécutions de Paul plûtôt que de communiquer avec un nestorien. Puissent donc les jugements du bienheureux Cyrille, du religieux Proclus et du saint synode réuni par eux au sujet du pieux Alexandre, être confirmés par votre Religion !

Moi, diacre Héliodore, [et nous], Simon, Abraham et Gérontius, (moines), nous avons présenté ces libelles après les avoir signés par l'intermédiaire du pieux Jean.

[7] Profession de foi (ὁμολογία) du prêtre Pélage.

Au saint et pieux seigneur archevêque Domnus et aux pieux [Domnus] (*a*), Théoctiste, Gérontius, Sabas, Théodoret, Julien et Julien, Damien de Sidon, Eustathe d'Ægée [et] Mélèce, (de la part du) prêtre Pélage), salut en Notre Seigneur.

Des personnes qui vivent en relations constantes avec moi ont paru à Votre Religion imbues de doctrines contraires à la sainte Eglise. On les accuse, (en particulier), de prétendre que Dieu le verbe est devenu chair par changement, que la chair de Notre Seigneur été changée en la nature de la divinité, et de soutenir que la divinité et l'humanité de Notre Seigneur Christ ne sont qu'une nature. — C'est pourquoi Votre Sainteté s'est émue et m'a demandé une explication, à propos de ces doctrines perverses. En outre, des hommes pieux, des prêtres, ont informé Votre Religion que j'appelais les Juifs

(*a*) Hoffmann omet le nom et peut-être avec raison. Il y avait cependant à cette époque un évêque qui portait le nom de Domnus, à Apamée. (*Epitres de Théodoret.*) —Théoctiste était évêque de *Berrhée*, dans la *Syrie* première; Gérontius, de Séleucie en Syrie; Sabbas, de Paltus dans la Syrie première; Théodoret, de Cyr ; Julien, de Larisse (?) en Syrie ; Julien encore, de Rosos, dans la Cilicie deuxième; Damien, de Sidon ; Eustathe, d'Ægée dans la Cilicie deuxième ; Mélèce, de Larissa dans la Syrie.— Quelques-unes deces assimilations sont purement conjecturales. (Voir Lequien, *Oriens Christianus*, 779, 813, 896, 908, 918. Voir Hoffmann, (*note* 302), qui commet cependant quelques erreurs.)

des docteurs de l'église. Voilà ce qui m'amène à rédiger cette profession de foi, dans laquelle je confesse, conformément à la doctrine des saints Pères, que le fils de Dieu est un, Dieu le Verbe qui s'est incarné, de même que Dieu le père est un, de même que l'Esprit Saint est un. Je confesse aussi la divinité de celui qui s'est fait homme, même dans son humanité, et (je crois) qu'après l'union il n'y a pas eu confusion, de telle sorte que Dieu le Verbe n'est point devenu chair par quelque changement, et que la chair elle-même ne s'est pas changée en la nature de la divinité. [Je confesse] qu'après la résurrection la chair de Notre Seigneur n'est plus sujette à la souffrance, à la corruption et à la mort; qu'elle est, au contraire glorieuse de la gloire de la divinité, comme ayant été le corps de Dieu le Verbe, sans sortir des limites de la nature et sans perdre l'apparence de l'humanité. N'est-ce pas ce qu'indique la parole des saints anges? « Ce Jésus qui a été en- » levé au ciel viendra tel que vous l'avez vu partir (*a*). » De même encore, Notre-Seigneur disait lui-même, après sa résurrection, à ses apôtres: « Touchez-moi et voyez: un esprit » n'a pas de la chair et des os comme vous voyez que j'en » possède (*b*). » J'anathématise donc ceux qui affirment que, dans le Christ, l'humanité et la divinité ne forment qu'une seule nature; ceux qui attribuent la passion à la nature divine et qui ne confessent pas les propriétés des deux natures, à savoir, l'impassibilité pour la divinité et la passibilité pour l'humanité. Je confesse un seul fils, Dieu aussi, antérieur aux siècles, [mais Dieu fait] homme à la fin des temps, fils de Dieu, père en tant que Dieu et fils de David en tant qu'homme; qui a été appelé fils de David à cause de son humanité et fils de Dieu à cause

(*a*) *Actes*, I, 11.
(*b*) *Luc*, XXIV. 39.

de sa divinité; qui est né de la vierge Marie, suivant la chair. Toutefois J'APPELLE MÈRE DE DIEU LA SAINTE VIERGE, PARCE QUE, DANS LA CONCEPTION, DIEU LE VERBE S'EST UNI LA NATURE QU'IL A REÇUE DE LA [VIERGE], JE VEUX DIRE, UN HOMME PARFAIT (*a*). Ainsi je crois, ainsi je confesse. Quant à ceux qui pensent différemment et qui font des deux natures de Notre Seigneur [Jésus]-Christ une seule nature, lesquelles se seraient unies sans confusion, je les anathématise, et je les regarde comme étrangers à la [vraie] religion. Si, après cette profession de foi écrite, je parais penser différemment, m'exprimer d'une autre manière, dans la controverse, ou enseigner d'une autre façon chez moi, — Votre Religion nous a prescrit de nous contenter des enseignements qui ont lieu dans l'église et de ne pas disputer. — Je consens à être tenu pour étranger au sacerdoce, à être anathématisé comme un hérétique et à être livré aux lois. En outre, JE JURE AVOIR ÉCRIT CECI DE MA MAIN, VOLONTAIREMENT, SANS CONTRAINTE, PAR LA TRINITÉ SAINTE ET PAR LA MISÉRICORDE DES VICTORIEUX MAÎTRES DU MONDE.

[8] *a*. DIOSCORE, ÉVÊQUE D'ALEXANDRIE, DIT: Vous avez entendu les documents qu'on vient de lire. C'est au pieux prêtre JEAN, premier des notaires, de nous dire s'il a encore autre chose entre les mains.

b. JEAN, PRÊTRE ET PREMIER DES NOTAIRES, DIT: L'an passé, il vint à ALEXANDRIE un moine fort connu, du nom de THÉODOSE, qui conduisait avec lui plusieurs autres moines (*b*). Il nous rapporta beaucoup de choses contre

(*a*) *Perfectus Deus, perfectus homo*, dit-on dans le symbole *quicumque*. — Il est difficile d'accuser cette profession de foi de Nestorianisme.

(*b*) C'est là évidemment le moine qui a joué un rôle à la fois si grand et si effacé, pendant les années qui précédèrent et les années qui suivirent le concile de Calcédoine. — On ne sait pas au juste d'où était ce moine et cependant il a mis en feu l'Egypte, soulevé l'Asie, créé de l'embarras à tout

des docteurs de l'église. Voilà ce qui m'amène à rédiger cette profession de foi, dans laquelle je confesse, conformément à la doctrine des saints Pères, que le fils de Dieu est un, Dieu le Verbe qui s'est incarné, de même que Dieu le père est un, de même que l'Esprit Saint est un. Je confesse aussi la divinité de celui qui s'est fait homme, même dans son humanité, et (je crois) qu'après l'union il n'y a pas eu confusion, de telle sorte que Dieu le Verbe n'est point devenu chair par quelque changement, et que la chair elle-même ne s'est pas changée en la nature de la divinité. [Je confesse] qu'après la résurrection la chair de Notre Seigneur n'est plus sujette à la souffrance, à la corruption et à la mort; qu'elle est, au contraire glorieuse de la gloire de la divinité, comme ayant été le corps de Dieu le Verbe, sans sortir des limites de la nature et sans perdre l'apparence de l'humanité. N'est-ce pas ce qu'indique la parole des saints anges? « Ce Jésus qui a été en» levé au ciel viendra tel que vous l'avez vu partir (*a*). » De même encore, Notre-Seigneur disait lui-même, après sa résurrection, à ses apôtres: « Touchez-moi et voyez: un esprit » n'a pas de la chair et des os comme vous voyez que j'en » possède (*b*). » J'anathématise donc ceux qui affirment que, dans le Christ, l'humanité et la divinité ne forment qu'une seule nature; ceux qui attribuent la passion à la nature divine et qui ne confessent pas les propriétés des deux natures, à savoir, l'impassibilité pour la divinité et la passibilité pour l'humanité. Je confesse un seul fils, Dieu aussi, antérieur aux siècles, [mais Dieu fait] homme à la fin des temps, fils de Dieu, père en tant que Dieu et fils de David en tant qu'homme; qui a été appelé fils de David à cause de son humanité et fils de Dieu à cause

(*a*) *Actes*, I, 11.
(*b*) *Luc*, XXIV. 39.

de sa divinité; qui est né de la vierge Marie, suivant la chair. Toutefois J'APPELLE MÈRE DE DIEU LA SAINTE VIERGE, PARCE QUE, DANS LA CONCEPTION, DIEU LE VERBE S'EST UNI LA NATURE QU'IL A REÇUE DE LA [VIERGE], JE VEUX DIRE, UN HOMME PARFAIT (*a*). Ainsi je crois, ainsi je confesse. Quant à ceux qui pensent différemment et qui font des deux natures de Notre Seigneur [Jésus]-Christ une seule nature, lesquelles se seraient unies sans confusion, je les anathématise, et je les regarde comme étrangers à la [vraie] religion. Si, après cette profession de foi écrite, je parais penser différemment, m'exprimer d'une autre manière, dans la controverse, ou enseigner d'une autre façon chez moi, — Votre Religion nous a prescrit de nous contenter des enseignements qui ont lieu dans l'église et de ne pas disputer. — Je consens à être tenu pour étranger au sacerdoce, à être anathématisé comme un hérétique et à être livré aux lois. En outre, JE JURE AVOIR ÉCRIT CECI DE MA MAIN, VOLONTAIREMENT, SANS CONTRAINTE, PAR LA TRINITÉ SAINTE ET PAR LA MISÉRICORDE DES VICTORIEUX MAÎTRES DU MONDE.

[8] *a*. DIOSCORE, ÉVÊQUE D'ALEXANDRIE, DIT: Vous avez entendu les documents qu'on vient de lire. C'est au pieux prêtre JEAN, premier des notaires, de nous dire s'il a encore autre chose entre les mains.

b. JEAN, PRÊTRE ET PREMIER DES NOTAIRES, DIT: L'an passé, il vint à ALEXANDRIE un moine fort connu, du nom de THÉODOSE, qui conduisait avec lui plusieurs autres moines (*b*). Il nous rapporta beaucoup de choses contre

(*a*) *Perfectus Deus, perfectus homo*, dit-on dans le symbole *quicumque*. — Il est difficile d'accuser cette profession de foi de Nestorianisme.

(*b*) C'est là évidemment le moine qui a joué un rôle à la fois si grand et si effacé, pendant les années qui précédèrent et les années qui suivirent le concile de Calcédoine. — On ne sait pas au juste d'où était ce moine et cependant il a mis en feu l'Egypte, soulevé l'Asie, créé de l'embarras à tout

THÉODORET, qui fut évêque de TYR, et contre le pieux DOMNUS, évêque d'ANTIOCHE. Il nous montra des papiers [contenant] des homélies et des cris proférés à ANTIOCHE ; ses récits provoquèrent dans ALEXANDRIE un tumulte considérable : tous les couvents se rendirent auprès du saint et pieux DIOSCORE, notre archevêque, et ce n'est pas sans peine qu'avec son adresse bien connue, sa Religion parvint à les calmer. Sa Béatitude jugea à propos que nous écrivissions au pieux DOMNUS, évêque d'ANTIOCHE. Elle rédigea une première lettre, qu'elle envoya par quelques clercs, et, quand le pieux évêque sus-nommé (DOMNUS) lui eût répondu, elle écrivit encore une seconde lettre, laquelle a été honorée aussi d'une réponse (*a*). Nous avons tous ces papiers ; nous vous les notifions, afin que vous ordonniez ce qu'il vous plaira.

c. THALASSIUS, ÉVÊQUE DE CÉSARÉE, DIT : Qu'on lise ces papiers et qu'on les dépose au dossier pour faire foi.

d. JEAN, PRÊTRE ET PREMIER DES NOTAIRES, DIT : THÉODORET faisant l'homélie (*M'facheq*) (*b*) disait : « Dieu a pris l'homme, quoique cela ne plaise pas à quelques-uns. » [Il disait] encore : « THOMAS a touché celui qui est ressus-» cité, mais il a adoré celui qui a opéré la résurrection. » A cela le peuple criait : « Voilà la foi des Apôtres ! Voilà

un concile, tenu en échec l'empereur, dépossédé un patriarche, et, après avoir fait trembler tous les chrétiens orthodoxes de la Palestine, il disparaît si complétement de la scène qu'on ne sait plus ce qu'il devient. (Voir dans Mansi, *Conciliorum omnium Ampl. Coll.*, VII, 483, 487, 506, 510, 514, 620. divers édits de Marcien contre ce moine. — Epître 119 de St-Léon. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique*, XV, 871-71, *à la table des matières*,

(*a*) Le diacre Libératus avait lu ces lettres quand il écrivait son *Breviarium causæ Eutychianistarum* etc., cap. XII. Patrol. Latine, t. 68.

(*b*) Le mot *M'facheq* signifie proprement *faisant un commentaire*, mais il est évident qu'il s'agit ici du commentaire de l'Evangile, que les anciens pères faisaient au cours de leurs homélies.

» la foi orthodoxe ! Voilà la foi de DIODORE et de THÉO-» DORE ! C'est ainsi que nous croyons. Personne ne croit » sur un édit ! Personne ne reçoit la foi d'un édit ! Nous » sommes les serviteurs des apôtres ! Chassez dehors les » ennemis de l'Eglise ! Dehors les hérétiques ! Dehors » ceux qui font souffrir Dieu ! Dehors les calomniateurs ! » Dehors EUTYCHÈS et MAXIMIN (*a*) ! Dehors les hérétiques ! » Anathème à tous les deux ! Au feu, tout de suite, le » couvent de MAXIMIN ! Allons-y dès maintenant ! C'est » Satan et non pas un moine ! »

Et pendant qu'au milieu du peuple les enterreurs, les porte-bières, les ordonnateurs (*b*) et d'autres frères poussaient ces cris, THÉODORET disait aux fidèles, au cours de son homélie : « NABOTH l'ISRAÉLITE, plutôt » que de livrer l'héritage et la vigne de ses pères, s'est » laissé accabler de pierres, criant toujours : Je ne livre-» rai point l'héritage de mes pères (*c*). » De même, vous aussi, soyez zélés pour l'héritage de vos pères et dites : Nous ne livrerons jamais l'héritage de nos pères. Du reste, il n'y a rien d'étonnant à ce que ceux qui travaillent pour la religion endurent du mal, car le bienheureux Paul nous l'a appris depuis longtemps, quand il a dit : « Tous ceux » qui veulent vivre pieusement dans le Seigneur Jésus » souffriront persécution. Des hommes mauvais et sor-» ciers ne feront que progresser dans le mal, se trom-

(*c*) Ne serait-ce pas le Maximin qui a succédé à Domnus ? Il y avait alors à Antioche un personnage de ce nom, qui était connu pour ses opinions anti-nestoriennes. (Fleury, *Histoire ecclésiastique*, XXVI, 30. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire*, etc., XV, 589.)

(*a*) Le mot syriaque *sodoure* répond bien exactement au mot français *ordonnateur* des pompes funèbres. Mais indique-t-il la même fonction ?

(*b*) III *Reg.*, XXI, 6. Cfr. *Epître* 125 de Théodoret ; Patrol. grecque, 83, col. 1336.

» pant eux-mêmes et trompant les autres (*a*). » A quoi le peuple criait : « Les sorciers aux cirques ! Aux cirques » ceux qui font Dieu passible ! Un seul Dieu ! Chassez-les, » vous ! » et autres choses semblables, excité qu'il était par les paroles de l'orateur (*Mfachquono*).

(*a*) *A Timothée*, III, 12.

(9). Copie de la lettre qui fut écrite par le saint archevêque Dioscore, évêque d'Alexandrie la grande, au pieux Domnus, évêque de la ville d'Antioche.

J'admire la divine Ecriture qui dit : « Si vous le pouvez » ayez la paix, autant qu'il est en vous, avec tous les » hommes (*a*); » j'admire cette parole, ô homme pieux, ô homme formé à l'école du psalmiste, et l'esprit continuellement préoccupé de cette pensée, je crois pouvoir dire : « J'ai gardé la paix avec ceux qui haïssaient la » paix (*b*). »

Alors même que les hommes m'accablent d'opprobres, j'hésite et je me refuse à leur répondre par des coups ou par des injures ; s'ils essaient de me frapper et de traduire en actes leurs sentiments, je ne me permets point de les menacer. Tout cela est à supporter et ne mérite pas qu'on y fasse attention. Quant à ce qui regarde les affaires de notre communauté, je crois (*c*) que le Christ, fils unique et premier-né de Dieu, en qui et par qui tout a été fait, s'est incarné pour nous, sans éprouver l'ombre d'un changement, [quoi qu'en disent] ceux qui, élevés en dignité,

(*a*) *Rom.* XII, 18.
(*b*) *Psal.* CXIX, 7.
(*c*) Mot-à-mot : *Ma volonté est que...*

proferent, par ignorance ou par perversité de foi, des paroles blasphématrices, et ravalent indignement le mystère grand et profond de l'incarnation. C'est pourquoi, puisque cela est nécessaire et indispensable, je me pose comme l'adversaire de ces hommes, car je me rappelle la parole du sage disant: « Chaque chose est bonne en son » temps; il est un temps pour la guerre et un temps pour » la paix; un temps pour rendre service et un temps pour » montrer son zèle envers Dieu (*a*). » « Revêtez-vous de la » cuirasse de Dieu, » ne cesse de nous crier S. Paul (*b*).

Le jour ne suffirait point, si je voulais écrire et rapporter les discours où les auteurs inspirés nous excitent à nous tenir forts, à détourner nos regards (*c*) et à détester ceux qui haïssent Notre Seigneur. Voici le moment de faire connaître la cause et de montrer le but de cette lettre.

Des hommes disent, — et c'est, je crois, une foule nombreuse qui sait comme il faut se conduire, — [des hommes disent] que presque tout le peuple pieux et ami du Christ est, en Orient, scandalisé et tourmenté; et, ce qui est encore plus grave, ceux qui, en vertu de leur position (*d*), devraient gouverner sagement et apaiser les flots tumultueux, ceux-là, dis-je, sont les premiers à exciter les orages, parce qu'ils ont bu le fiel de l'impie Nestorius et qu'ils n'ont pas honte de le répandre dans l'Eglise par leurs enseignements.

Ils ont cependant accepté et souscrit le saint concile œcuménique qui eut lieu autrefois à Nicée, ainsi que

(*a*) *Eccl.* III, 11, 8.
(*b*) *Eph.* VI, 13.
(*c*) Mot-à-mot: *Notre figure.*
(*d*) Je préfère interpréter *boumanoutha* de cette façon que de le rendre par « *avec art* » (Kunstgerecht). *Oumanoutha* signifie *métier*, aussi bien que *art* et *adresse*.

l'autre concile, son frère, dont les opinions ont été les mêmes, je veux parler du concile d'Ephèse; ils ont même anathématisé la bête qui dispute avec le Christ et toutes ses doctrines impies et impures. Aussi, pour montrer à ceux qui présentent une telle inconstance, ce qu'ils sont, pourrait-on leur lancer les traits du proverbe si juste: « Le chien qui revient à son vomissement et le pourceau » qui se vautre dans un tas de boue (*a*) »... [car ils sont de] ceux qui, après avoir renversé la haie placée au milieu, essaient de la rétablir, parce qu'ils ne songent pas à se dire, comme ils le devraient: « Si je rétablis (*b*) ce » que j'ai détruit, je me dévoile comme un violateur de » la loi. » C'est honte et pitié de voir ceux qui ont reçu le sacerdoce et le doctorat ne pas penser et ne pas parler d'une façon orthodoxe. [Mais qu'est-ce] si, dans la grande église d'Antioche, de tels hommes osent proférer ces blasphèmes, en présence des foules qui s'y trouvent rassemblées, sans que personne les reprenne? Qui séchera les larmes de ceux qui se scandalisent? Qui ne sera peiné et attristé, en voyant [les âmes] offensées, dans le lieu même où elles auraient dû trouver le remède? Votre piété aurait pu, par ses paroles et par ses actes, guérir [ces âmes] et redresser ce qui est de travers. Aussi ai-je été étonné en apprenant que, la foule étant rassemblée dans l'Eglise, le docte évêque de Cyr s'est arrogé, je ne sais comment, le pouvoir de parler, en présence de Votre Perfection, et n'a pas craint de scinder l'Emmanuel, disant « que ce » n'était qu'un simple homme qui avait été palpé par » Thomas et que Dieu avait été adoré à part (*c*). » Mais il parlait de la sorte d'après son cœur plutôt que d'après

(*a*) II *Pet.*, II, 22.
(*b*) Perry *bacé*, par erreur. Hoffmann lit, comme il faut, *bane*.
(*c*) Toujours la même accusation qui reparaît.

la bouche du Seigneur, suivant ce qui est écrit (*a*). C'est ici qu'il faut dire: « Qu'as-tu dit? Où es-tu allé? Tu n'as pas bien marché, parce que tu as abandonné la route royale; cesse de disputer avec les divines Ecritures: Mets à ta bouche une porte et un verrou; rougis devant la voix du père qui descend des cieux et dit: « Celui-ci » est mon fils bien-aimé dans lequel je me suis com- » plu (*b*). » Ne divise pas en deux fils Notre seul Seigneur [Jésus] Christ. Quoi qu'il ait reçu d'une femme la chair, et une chair animée par une âme raisonnable, il est resté cependant ce qu'il était, c'est-à-dire Dieu. Entends le philosophe Paul qui t'interroge et te dit: « Le Christ s'est-il divisé? (*c*) » Non, réponds-tu, à moins que tu n'admettes deux fils, deux christs, deux seigneurs; mais voici que le prophète accourt aussitôt, t'arrêtant et te disant: « Celui-là est notre Dieu et il ne faut pas en supposer une autre chez lui. Il a trouvé la voie de la science et il l'a donnée à Jacob, son serviteur, et à Israël qu'il aimait. Ensuite il a été vu sur la terre et il a conversé avec les hommes (*d*). » C'est pourquoi la sainte Vierge est appelée mère de Dieu et c'est pourquoi encore l'Evangéliste a raison d'écrire: « Le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous (*e*).» « Celui-qui est porté par les chérubins et qui est honoré » par les séraphins, est devenu semblable à nous, à cause » de nous (*f*). » Il s'est assis sur le petit d'une ânesse; et tandis que les serviteurs le frappaient sur les joues, il a souffert conformément aux lois de l'incarnation, pour accomplir toute justice: » Voilà ce que nous ont transmis

(*a*) *Jer.*, XXII, 16.
(*b*) *Math.* III, 17.
(*c*) I *Corinth.* I, 13.
(*d*) *Baruch* III, 35, 36.
(*e*) *Joan.* I, 14.
(*f*) *Is.* VI.

ceux qui, dès le principe, virent et servirent le Verbe; voilà les enseignements de l'ancien et du nouveau concile.

JEAN, de sainte mémoire (*a*), qui fut évêque avant ta Piété, les avait acceptés avec nous et s'y était conformé. Je me retourne de nouveau vers toi, ô pieux prêtre d'Antioche, ô mon frère, et je te prie par [ce Jean] qui n'a cessé de fortifier la concorde ecclésiastique qui règne entre nous et vous, concorde que personne ne pourra rompre. Il est des hommes qui se hâtent et peu s'en faut qu'ils ne blâment le temps de la paix, parcequ'ils ne savent pas combien il est bon de vivre en paix. Ils composent des écrits répréhensibles et même, à ce qu'on dit, contraires aux opinions de notre bienheureux et illustre père, l'évêque CYRILLE. C'est une preuve que ces écrits sont véritablement répréhensibles et peu conformes aux paroles saintes, car notre sage et célèbre père a servi de docteur à l'univers tout entier. Il a écrit d'une manière orthodoxe et claire, plus que jamais homme [ne l'a fait], non-seulement parce qu'il était un artiste habile en parole, — dès le berceau, la nature lui avait accordé ce don,— mais parce qu'il était riche de la grâce d'en haut. Il a expliqué, autant qu'on peut le faire, le mystère de l'incarnation du fils unique de Dieu, et il n'est rien, [parmi ses ouvrages], qui ne soit au-dessus de toute admiration, soit livre, soit lettre, soit commentaire étudié, soit discours ordinaire, soient chapitres, soient anathèmes. Tout est exact, pur, conforme aux divines paroles, si bien qu'on doit dire: « Qui est sage et peut les comprendre? Qui est intelligent et peut les connaître? Les voies du Seigneur sont droites et les justes les suivent. Quant aux impies, ils y trouvent

(*a*) Μακαρίας μνήμης.

la faiblesse (*a*). » Quel trouble ne divisera point l'Eglise et ceux qui sont véritablement chrétiens, si des hommes peuvent changer et rejeter [ces enseignements] comme il leur plaît; s'ils font taire les orthodoxes et les soumettent aux travaux les plus rudes; s'ils exigent d'eux des signatures et s'ils les forcent à se taire; s'ils renversent, pour ainsi dire, l'ordre naturel des choses, en réduisant au silence ceux auxquels Notre Sauveur a dit: « Allez et enseignez toutes les nations (*b*), » tandis que ceux-là parlent sans frein auxquels notre Maître et Sauveur a cependant dit: « Taisez-vous et fermez la bouche (*c*). » Si tu as de la sagesse, réponds à ton frère, dit la Sainte-Ecriture, sinon place ta main sur ta bouche (*d*). Outre ce que nous venons de dire, voici qui nous afflige encore, nous et le SYNODE D'EGYPTE; car, en écrivant à ta Religion, je dois lui faire connaître clairement, sans ambage, avec cette confiance et cette charité qui conviennent à des frères, ce qui surtout peut être utile et profitable à la réputation de la communauté [chrétienne] et aux brebis spirituelles du Christ. Notre grand Empereur, ami du Christ, THÉODOSE, source intarissable de piété, s'est laissé persuader de décréter des choses qui doivent réjouir au loin toute la terre sous le ciel et la remplir de plaisir et d'allégresse. Dans ces décrets bien connus, il parle des écrits de PORPHYRE, DE NESTORIUS ET DE TOUS CEUX QUI, PENSANT COMME EUX, S'EXPRIMENT DE LA MÊME MANIÈRE, ET RÉSISTENT AUX DÉFINITIONS DES DEUX GRANDS ET UNIQUES SYNODES, JE VEUX DIRE, CELUI DE NICÉE ET CELUI D'ÉPHÈSE (*e*). Avec cela l'Empereur a publié une sentence

(*a*) *Os.*, XIV, 10.
(*b*) *Math.* XXVIII, 19.
(*c*) *Marc.* IV, 39.
(*d*) *Eccli.*, V, 14.
(*e*) Mansi, *Conciliorum omnium amplissima coll.*, V, 417.

sainte et pieuse au sujet D'IRÉNÉE, le blasphémateur, le bigame, l'impie, l'impur, le fils de la doctrine perverse de NESTORIUS; [c'est pourquoi] il a envoyé cet athée en exil, loin de l'Eglise de TYR, délivrant ainsi cette dernière de l'éternel aboyeur qui fait la guerre au troupeau. Or, quand il eût fallu pourvoir aussitôt cette Eglise d'un prêtre capable d'enseigner la vérité, d'un prêtre apte à guérir les peuples de ces parages, mis en pièces par une bête féroce, placés sous la main de furieux et asservis à la volonté perverse d'un faux pasteur, nous n'avons rien appris jusqu'à ce jour, si bien que beaucoup se scandalisent et parlent de ta Perfection sans éloge, parcequ'ils craignent que, grâce à ce long délai, les fidèles ne se fiancent à ce loup pour la seconde fois. Nous sommes loin, certes, de désirer que Dieu le permette, de peur que cette racine amère ne pousse de nouveau pour tourmenter et souiller beaucoup de monde (*a*).

Je prie donc ta Piété, que je ne crois pas dépourvue de sagesse, de se laisser convaincre par les bonnes prières de ses frères et d'oser fermer toute bouche qui profère l'iniquité contre Dieu. Je la conjure, en particulier, d'exciter les orthodoxes et de leur persuader de confier leur argent aux changeurs (*b*). ACCORDE DONC, TOUT DE SUITE, UN ÉVÊQUE A L'EGLISE DE TYR et impose les mains à celui que tu chercheras et que tu examineras, suivant le pouvoir qui t'a été donné par Dieu.

Nous participerons à toutes tes prescriptions, si elles répondent à la vérité, ô ami de Dieu; car il est vrai que, quand un membre est glorifié, tous les membres sont glo-

(*a*) Ce passage aide à déterminer l'époque à laquelle fut écrite cette lettre. En supposant Irénée déposé au commencement de mars, on pourrait placer cette lettre aux environs de Pâques, dans le courant d'avril ou le commencement de mai.
(*b*) Allusion à *Math.* XXV, 27.

rifiés avec lui (*a*), de même que le contraire a lieu aussi quelquefois. Eloigne cette dernière alternative, au nom de la charité et de l'amitié qui nous unissent mutuellement dans le Christ. Cette lettre te sera remise par mes bien-aimés prêtres, Isaïe et Cyrus. Tu les verras avec plaisir et ta religion se laissera aussitôt persuader. Nous ne doutons nullement qu'en écrivant elle ne se rappelle de nous et ne prie pour nous.

(11). Lettre que Domnus, évêque d'Antioche, écrivit au saint et religieux Dioscore, évêque de la ville d'Alexandrie la grande.

Au saint et pieux seigneur Dioscore, notre frère et notre collègue, Domnus, en Notre Seigneur, salut.

J'ai lu, avec un plaisir infini, ô ami de Dieu, la lettre de ta Religion, où il y a beaucoup de preuves de l'amitié que tu as pour moi et de la liberté spirituelle de ta Piété. Ta Piété connaît assurément la conformité des pieux évêques d'Orient aux enseignements de l'Evangile et à ceux des saints pères, qui se réunirent autrefois à Nicée. Il a été souvent envoyé d'ici vers vous, du temps du religieux évêque Cyrille, d'heureuse mémoire, des tomes *synodiques* (*b*), dans lesquels il n'y avait rien de contraire à ce que nous vous écrivons maintenant, par l'intermédiaire du pieux prêtre Eusèbe (*c*). Nous avons demandé à ceux qui parlent contre la vraie doctrine de s'instruire auprès de votre religion, afin qu'ils acceptent, avec la foi de tout l'univers, définie par les pères saints et bienheureux de Nicée et louée ou glorifiée par les saints évêques réunis à Ephèse, les lettres où Cyrille, de douce mé-

(*a*) *I Corinth.* xii, 26.

(*b*) Théodoret parle souvent de ces tomes synodiques dans ces lettres. Voir épître cxii, Patrol. Grecque, 83, col. 1312.

(*c*) Voir plus haut la lettre à Flavien.

moire, écrivant à Jean, notre prédécesseur, d'heureux souvenir, a manifesté la véritable pensée [orthodoxe] (*a*).

De même [faut-il accepter] encore la lettre du bienheureux Athanase au bienheureux Epictète. Nous n'aurions pas vaillamment défendu ces doctrines, et nous n'aurions pas essayé d'y convertir les autres, si nous ne leur eussions été attachés fortement, comme à l'orthodoxie et à la vérité; nous les enseignons toujours, lorsque nous prêchons. Quant à ceux qui, au lieu de travailler à la paix, n'aiment que les troubles, non-seulement . . .

[*Ici il manque six ou sept feuillets, suivant M. Hoffmann.*]

. . . . Afin de réduire au silence les langues dépravées, vous exhorterez aussi ceux qui ont cru les calomniateurs de ne plus prêter l'oreille aux discours mensongers.

Relativement à ce qui concerne la sainte Eglise de Dieu [existant] à Tyr, nous en avons parlé aux honorables et pieux prêtres Isaïe et Cyrus. En voyant leur noble figure et leur sagesse, nous avons loué la bonté divine, et, plein d'admiration pour le choix de Votre Religion, nous les avons considérés aussitôt comme nos clercs. Nous les avons conjurés de rapporter tout ce qu'ils ont vu à Votre Piété.

Nous supplions Votre Religion de se souvenir de nous dans ses prières et de nous réjouir par les réponses de tous les frères qui sont avec vous. Je vous salue, avec tous ceux qui sont avec moi.

[Ici] finit la lettre écrite par Domnus, évêque d'Antioche, a saint Dioscore, évêque d'Alexandrie.

[3] Copie de la lettre écrite par le saint évêque Dioscore au pieux Domnus, évêque d'Antioche.

Quand il survient quelque embarras capable de faire

(*a*) Mot-à-mot: *le sentiment de la crainte de Dieu.*

beaucoup de tort aux âmes, si la négligence s'en mêle, c'est le propre des hommes lâches et paresseux de s'enfermer dans le silence et le repos. Laissons ces choses loin de nous, afin que ceux qui cherchent des prétextes n'en trouvent pas ! J'aurais certes voulu n'écrire qu'en termes aimables, n'envoyer que des lettres de paix et n'en recevoir que de semblables, car c'est là le signe de la concorde (*a*) des églises et de l'unité de croyance parmi les fidèles ; mais peut-être est-ce une chose impossible que je demande. Du moins, les faits m'obligent à parler ainsi ; car, au lieu de marcher dans la voie droite, vous marchez dans une voie détournée et tortueuse. Ne serait-ce qu'en choses légères et ordinaires, nous ne pourrions pas le dire sans pleurer ; mais aujourd'hui que les choses les plus importantes sont mises en péril, comment notre silence ne serait-il pas déplacé ? Comment serait-il irrépréhensible? [Mais, grâce à Dieu], nous savons crier et dire avec le sage Paul : « Qui nous séparera de l'a-» mour du Christ? La tribulation, l'angoisse, la persécution, » la faim, la nudité, le danger, l'épée? » Comme il est écrit : » C'est à cause de vous que nous mourons tout le jour (*b*). » Instruit par cet exemple et cet enseignement, je viens vous écrire encore et supplier Votre Piété de réfréner, ainsi qu'elle le doit (*c*), certains docteurs de vos parages, qui, parce qu'ils se croient bons orateurs, se montrent remplis d'orgueil, scandalisent la multitude, ainsi que vous devez le savoir, et deviennent à bon droit l'objet de la risée, parce qu'ils ne savent, ni ce qu'ils veulent dire, ni ce qu'ils veulent définir. Mais il appartient à Votre Religion de prendre le frein et la muselière et de muse-

(*a*) Mot-à-mot : *Une seule âme.*

(*b*) *Rom.* VIII, 35.

(*c*) On pourrait voir encore là un sens légèrement différent et dire : *De ramener au devoir* (à ce qui est nécessaire) *quelques docteurs*, etc.

ler les lèvres (*a*) de ceux qui ne sont pas dévoués à Dieu. C'est, en effet, s'élever contre lui d'oser dire que l'impie et immonde NESTORIUS a été déposé, non point parce qu'il a déserté la voie royale ou parce qu'il a ouvert sa bouche blasphématrice, contre le Christ, en mêlant de fausses doctrines à celles de l'Evangile et des Apôtres, mais parce qu'il a refusé de se soumettre et de se réunir au saint concile œcuménique rassemblé à ÉPHÈSE par la volonté divine. Il est vrai qu'il n'a pas eu le courage d'entrer dans cette sainte et bienheureuse réunion ; aussi puis-je citer le mot : « Quel rapport y a-t-il entre le » fidèle et l'infidèle, entre le Fils de Dieu et Satan (*b*) ? » Quant à ce qui l'a éloigné de la discussion, quoique le saint concile l'ait cité [plusieurs fois], ce n'est pas autre chose que le remords de sa mauvaise conscience ; car il est vrai de dire « que l'impie prend la fuite, quand même personne ne le poursuit (*c*). » Nestorius nous fournit encore une autre similitude. Car, en tant qu'hérétique, en tant que faux écrivain, il ressemble tout-à-fait au démon, son père. S'il n'a pas voulu se réunir à tous les saints Pères et discuter avec les docteurs orthodoxes, c'est qu'il en a été empêché par un vieux proverbe qui dit avec raison : « L'impie s'exalte de telle sorte qu'il ne voit plus la gloire » du Seigneur (*d*). » Or, quiconque possède une intelligence droite et saine ne peut douter que cette gloire ne soit descendue et qu'elle n'ait resplendi au milieu de ceux qui étaient [alors] réunis [à ÉPHÈSE] ; car il se rappelle clairement la parole du Seigneur : « Là où deux ou trois per-» sonnes seront rassemblées en mon nom, je serai au

(*a*) Mot-à-mot : *Leurs joues.*

(*b*) II *Corinth.* VI, 15. — M. Perry doit omettre le mot *chal'moutha*, p. 217, ligne 26.

(*c*) *Prov.* XXVIII, 1.

(*d*) *Is.* XXVI, 10.

» milieu d'elles *(a)*. » Si donc il suffit que deux ou trois personnes se rassemblent dans de bonnes vues, pour que le Christ descende rapidement au milieu d'elles et pénètre de crainte et de tremblement, en présence de leur réunion, ceux qui écoutent, comment se fait-il qu'on ne rougisse pas d'amoindrir le synode d'ÉPHÈSE et de le séparer de celui qui se tint jadis canoniquement à NICÉE, bien que tous les deux aient eu pour but unique de défendre la gloire du Christ ? L'un a chassé ARIUS et l'autre NESTORIUS ; le premier n'a laissé aucune erreur à l'univers et le second, en confirmant les actes du premier, a tressé une couronne qui ne se flétrira jamais. Qu'est-ce encore

. . . . . .

[*D'après M. Hoffmann, il manque, en cet endroit, ou* SIX *ou* SEIZE *feuillets, c'est-à-dire, un demi cahier ou un cahier et demi*].

[J'espère donc que Votre Piété] saura gourmander ceux qui désirent, je ne sais pourquoi, rompre la paix des Eglises qui sont chez nous et chez vous, au grand scandale de beaucoup, non pas seulement des moines orientaux mais encore des révérends moines alexandrins. Ceux qui sont, en effet, venus de chez vous circulent dans les monastères D'ALEXANDRIE, répétant ces bruits à tous ceux qui se sont éloignés du contact impur du monde ; et, au sein de leur tumulte, ils ne savent dire qu'une seule chose : « Celui qui nous a troublés recevra » un jour son châtiment *(b)*. » A Votre Religion de songer aux inquiétudes où nous vivons nous-mêmes et d'aviser à ce qui pourra calmer la multitude. [Je la supplie] de faire lire notre lettre dans l'assemblée des fidèles *(c)*. Si scandaliser un des petits qui croient au Christ suffit

(*a*) *Matth.* XVIII, 20.
(*b*) Mot-à-mot : *Supportera le jugement quel qu'il soit.*
(*c*) On a trouvé plus haut une allusion à cette demande.

pour exposer à un jugement rigoureux et sévère, à quelle fin nous conduira donc le scandale qui a jeté tant de moines dans le murmure et l'inquiétude ? Voilà à quoi il faut penser ! Puisse Notre Sauveur, « dans lequel nous vivons, nous nous mouvons et nous sommes *(a)*, » apaiser [enfin] tout ce tumulte !

[13] *a.* DIOSCORE, ÉVÊQUE D'ALEXANDRIE DIT : Ce saint et grand concile a entendu ce que j'ai écrit au pieux évêque DOMNUS, pour conserver partout, à l'abri du trouble, la paix des Eglises. Vous m'êtes tous témoins que je n'ai promis que le nécessaire. Votre Piété déposera par écrit si j'ai parlé contrairement à l'orthodoxie.

b. LE SAINT CONCILE DIT : Tout cela est conforme à ce qu'ont dit les Pères ! Voilà le langage des Pères ! Cela est conforme à la foi orthodoxe ! Cela est conforme à la foi des Pères ! Voilà la doctrine des Pères de NICÉE ! Cela s'accorde avec les deux synodes ! Quiconque cache cela n'est pas un orthodoxe ! Celui qui n'a pas lu ces lettres devant tout le monde n'est pas orthodoxe ! Celui qui les calomnie n'est pas orthodoxe ! Celui qui a écrit le contraire de ces lettres n'est pas orthodoxe *(b)* !

c. DIOSCORE, ÉVÊQUE D'ALEXANDRIE, DIT : Je vois, par les paroles de Votre Piété, le zèle divin qui anime vos cœurs. Veuillez entendre ce que [DOMNUS] m'a répondu.

[14]. JEAN, PRÊTRE ET PREMIER DES NOTAIRES, LUT : AU SAINT ET PIEUX SEIGNEUR DIOSCORE, NOTRE FRÈRE ET NOTRE COLLÈGUE, DOMNUS, SALUT EN NOTRE SEIGNEUR.

Il convient de chercher partout les moyens de conserver la paix et de faire disparaître avec empressement toutes les causes de division et de dispute. Votre Religion

(*a*) *Actes,* XVII, 28.
(*b*) *M'chabHana T'rltsa. Louangeur, glorificateur droit* s'entend *d'un orthodoxe,* en général, plus spécialement de celui qui a mission d'enseigner.

connaît parfaitement les causes des querelles antérieures, qui se sont étendues, en peu de temps, jusqu'aux extrémités de la terre. C'est à peine si elles ont fait place à l'union de ceux qui étaient auparavant divisés, grâce à la diligence de nos miséricordieux Empereurs pleins de respect pour le Christ et à la sagesse de ceux qui ont illustré nos siéges. Le bienheureux JEAN, qui a gouverné l'Orient avant ma petitesse, a travaillé de toute son âme à la paix et s'est laissé persuader par les promesses de l'Empereur. Quant au bienheureux CYRILLE, qui gouvernait l'EGYPTE avant Votre Religion, il n'a pas fait preuve de moins de zèle et de bonne volonté. Ayant appris, en effet, par PAUL D'ÉMÈSE, d'heureuse mémoire, que les ORIENTAUX acceptaient ses douze chapitres, il s'est abstenu d'en faire aucune mention dans sa lettre à JEAN; il a souscrit aux propositions qu'on avait envoyées d'ici relativement à l'Incarnation de Notre Sauveur et a rédigé une lettre d'acceptation ; c'est ainsi que, l'inimitié étant déracinée à fond, la paix a reparu dans les saintes Eglises répandues par tout l'univers.

Par la grâce de Dieu cette paix a subsisté entre les Eglises d'Orient et d'Occident jusques à maintenant ; elles sont demeurées unies en Dieu ; je vous en prie, conservons, nous aussi, cette paix et ne suscitons pas d'autres divisions dans les Eglises. Si les pieux évêques, si les révérends clercs, si les peuples chrétiens d'Orient apprennent que nous réveillons le souvenir de ces chapitres, ils fuiront ma communion, Votre Religion peut en être certaine. J'en dis autant de l'ami du Christ et de cette Eglise apostolique lui-même *(a)* s'il vient à le savoir. Votre Piété peut être sûre qu'on nous méprisera ou qu'on désertera nos églises. Puisque le souvenir de ces chapitres

(a) Théodoret (?).

offusque tant, ne suscitons pas, je vous en prie, une agitation que nous ne calmerions pas facilement.

Tenons-nous en aux conditions de paix qui ont été écrites ; reconnaissons la lettre du Bienheureux CYRILLE et celle de saint ATHANASE à EPICTÈTE, car il en est fait mention dans le traité de paix (*a*). Quant à ceux qui veulent provoquer des troubles, espérant acquérir de la célébrité à la faveur des schismes, détournons la figure d'eux comme des [vrais] ennemis de la paix. Que Votre Piété sache que nous avons grandement gémi en apprenant par quelques personnes que, durant la célébration du [saint] sacrifice *(douk'rana*, ἀναμνήσει), quelques-uns de vos moines ont osé lever publiquement la voix et dire : « Que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas, Dieu est mort. » Y a-t-il blasphème pire que celui-là ? Les partisans d'ARIUS n'ont jamais eu l'audace de s'exprimer ainsi. Votre Religion en a été affligée, ainsi que nous l'avons appris, mais elle n'a point puni ceux qui avaient commis cette impiété, quand il eût fallu montrer par là à tous les autres la grandeur du crime. C'est pourquoi je vous prie de ne pas accorder à tous la même confiance. Laissons en repos les anathèmes qui nous ont déjà causé tant de troubles. Nous vous avons suffisamment prié depuis longtemps en faveur des pieux évêques et des respectables clercs d'Orient. Tous adhèrent à la foi définie par les saints et bienheureux Pères à NICÉE EN BITHYNIE, et acceptée plus tard par le synode D'ÉPHÈSE. C'est à cette foi que nous nous en tenons dans la prédication ; c'est cette foi que nous enseignons à ceux qui se présentent au saint baptême; c'est pour cette foi que nous sommes prêts à tout souffrir. Nous la comprenons comme les bienheureux Pères DAMASE, évêque de la grande ROME,

(a) Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, v, 301-309, 325.

comme AMBROISE DE MILAN, comme CYPRIEN, la lampe de la LYBIE, comme ALEXANDRE, ATHANASE et THÉOPHILE, vos lumières, comme le bienheureux IGNACE, comme EUSTATHE, qui fut l'ornement du concile de NICÉE, comme MÉLÈCE, qui dût souvent, pour cette foi, habiter en dehors de son diocèse, comme FLAVIEN, qui reçut le l'autorité de MÉLÈCE, comme BASILE et GRÉGOIRE, qui ont resplendi dans le DIOCÈSE DU PONT, comme JEAN et ATTICUS, qui ont gouverné, en qualité d'archevêques, la capitale de l'Empire, et, s'il est d'autres hommes qui aient parlé comme eux, nous adhérons à leurs paroles. Nous confessons ce qu'ils confessent, et ceux qui pensent différemment, nous les considérons comme étrangers à la grâce. Voilà ce que tous les pieux évêques d'Orient enseignent. Je prie donc Votre Piété de veiller à la paix et de ne point fournir un seul prétexte au schisme. Nous y veillons nous-mêmes, et c'est pourquoi nous n'avons pas voulu publier les lettres que Votre Religion vient de nous envoyer, de peur qu'une étincelle n'allume un vaste incendie (*a*). Moi et tous ceux qui sont avec moi, nous saluons, avec empressement, dans le Christ, toute la fraternité qui est avec vous.

[15] *(a)*. DIOSCORE, ÉVÊQUE D'ALEXANDRIE, DIT : Qu'en pense Votre Piété ? Faut-il rejeter les douze chapitres de notre bienheureux Père CYRILLE ?

b. LE SAINT SYNODE DIT : Anathème à celui qui les rejette ! Anathème à celui qui ne les accepte pas ! . . .

. . . . . .

[*Ici il manque encore un ou plusieurs feuillets, qui contenaient la sentence du concile tout entier, celle de Dioscore et le commencement de celle de Juvénal de Jérusalem.*]

(*a*) Voilà ce dont les ennemis de Domnus ne cessent de lui faire un crime.

c. [JUVÉNAL, ÉVÊQUE DE JÉRUSALEM DIT :]

. . . . . .

[Aussi faut-il lui appliquer] ce qui est écrit par le sage SALOMON... « Celui qui renverse la haie sera mordu par le serpent (*a*) ; » car l'impiété de [DOMNUS] l'a rendu indigne de l'épiscopat et de tout office sacerdotal.

d. THALASSIUS, ÉVÊQUE DE CÉSARÉE, DIT : Les lettres qu'on vient de lire, celles du saint archevêque DIOSCORE et les réponses faites à Sa Sainteté par DOMNUS, évêque D'ANTIOCHE, n'étaient pas encore parvenues à notre connaissance. Mais depuis que, par leur lecture, nous avons appris leur teneur et vu qu'elles sont en opposition avec le saint concile réuni autrefois ici-même, nous considérons DOMNUS comme indigne de l'archipresbytérat.

e. ETIENNE, ÉVÊQUE D'ÉPHÈSE, DIT : Jusqu'à quel point n'a pas erré DOMNUS, qui fut évêque D'ANTIOCHE, depuis qu'il s'est laissé infecter de l'impiété nestorienne ! Sa volonté étant cachée, il a veillé à ne pas laisser voir ce qu'il était. Mais la vérité divine, qui punit toute fraude, ne lui a point permis d'échapper jusqu'à la fin à sa ruine (*b*). Sachant, par ce qu'on vient de lire à Votre Béatitude, qu'il n'y a pas même une seule excuse pour celui qui lutte contre Dieu, puisqu'il révèle en lui-même la méchanceté du démon, que [DOMNUS] soit traité comme les NESTORIENS, qui ont été condamnés et punis, et qu'il soit frappé de la même déposition ! Qu'il soit étranger à l'épiscopat ! Il me paraît même indigne de participer aux mystères de toute pureté ! Voilà ce que je décide avec votre saint concile.

(*a*) *Eccl.*, x, 8.

(*b*) Le texte est vicié en cet endroit. MM. Hoffmann et Perry ne lisent pas de la même façon. A la place du *sougd* de Perry, 234, ligne 3, nous lisons *saoufa*.

f. Eusèbe, évêque d'Ancyre, dit : D'après les lettres (epistelmata) qu'on vient de lire, je sais que Domnus a des opinions contraires à celles du bienheureux Cyrille, contraires même aux décrets des saints Pères de Nicée et d'Éphèse. Je le déclare donc indigne de l'épiscopat.

h. Cyrus, évêque d'Aphrodisiade en Carie, dit : Par les lettres qu'on vient de lire, il est devenu évident que Domnus d'Antioche pense le contraire des Pères saints qui sont réunis à Nicée et [plus tard] encore ici. C'est pourquoi, d'accord avec les Pères saints, qui m'ont précédé, je le déclare indigne de l'honneur du sacerdoce.

i. Mélèce, évêque de Larisse et remplaçant du révérend Domnus, évêque d'Apamée, dit : Il est connu, par les lettres qu'on vient de lire, que Domnus, qui fut évêque d'Antioche, pense le contraire des saints Pères. C'est pourquoi, instruit de cela, je décide d'accord avec les saints Pères et je le juge indigne de l'honneur de l'épiscopat et du sacerdoce.

j. Diogène, évêque de Cyzique, dit : Je souscris à tout ce qui a été décrété par les saints Pères et à tout ce qui a été fait contre Domnus, qui fut, dans un temps, évêque d'Antioche.

k. Jean, évêque de Sébaste, dit : Lutter contre les enseignements des Pères n'est pas faire autre chose que s'exposer à des plaies pour lesquelles il n'y a pas de remède. Or, Domnus qui fut dans un temps évêque d'Antioche, en osant changer les chapitres composés conformément à la foi et à la charité par le religieux archevêque Cyrille, de douce mémoire, Domnus, dis-je, a travaillé à troubler la paix de la foi orthodoxe. C'est pourquoi il doit être dépouillé du rang sacerdotal, à cause de ses blasphèmes.

l. Basile, évêque de Séleucie en Isaurie, dit : L'opposition est évidente entre les doctrines orthodoxes de

l'Eglise et les lettres adressées par Domnus, qui fut évêque d'Antioche, à la perfection du saint archevêque d'Alexandrie, Dioscore; car, dans ces lettres, il blâme les douze chapitres du bienheureux Cyrille, quoiqu'ils aient été depuis longtemps acceptés par le concile d'Éphèse. C'est pourquoi, marchant sur vos traces, ô Pères [saints], j'estime qu'il doit être exclu du sacerdoce.

m. Photius, évêque de Tyr, dit : Relativement à Domnus, qui fut évêque d'Antioche, je suis, moi aussi, du même avis que le saint et bienheureux synode, et je pense (*a*) qu'il faut l'exclure de l'épiscopat, parce qu'il est imbu d'idées nestoriennes.

n. Théodore, évêque de Damas, dit : Par les lettres qu'on vient de lire, il est évident que Domnus, qui fut évêque d'Antioche, partage les idées de Nestorius. C'est pourquoi, moi aussi, je l'exclus totalement de l'honneur du sacerdoce et de la participation aux saints mystères.

o. Mares (*b*), évêque de Dionysiade, dit : Je souscris, moi aussi, au juste jugement que les saints Pères ont rendu sur Domnus, qui fut évêque d'Antioche, et je l'exclus de tout l'honneur du sacerdoce, même de la communion laïque.

p. Olympius, évêque de Sozopolis, dit : Je souscris à tout ce qui a été décrété relativement à Domnus, qui fut évêque d'Antioche, par le saint et grand synode œcuménique. C'est pourquoi je l'exclus de l'honneur du sacerdoce et de la participation aux saints mystères (*c*).

(*a*) Mot-à-mot : *Je compte.*

(*b*) Cet évêque manque aussi sur la liste. C'est donc encore ici une omission qui augmente le nombre des membres du synode.

(*c*) *Chaoutapoutha d'cam b'naï àlma.*

XI.

[Édit de Théodose approuvant le synode d'Éphèse] *(a)*.

Traduction *(b)*.

[1]. Nous ne laisserons jamais tomber dans l'oubli les lois qui sont promulguées pour le bien commun, et nous ne permettrons pas à l'audace de quelques-uns de violer les lois salutaires de notre gouvernement ; au contraire, nous nous appliquerons, avec cette charité que nous aimons, à redresser toutes les témérités. C'est-à-dire, que sans recourir à la peine capitale et uniquement par des menaces tempérées, nous châtierons ceux qui ont été la cause [du mal]. Pour ce qui est des autres, nous les empêcherons de pécher. Ainsi, lorsque NESTORIUS attaqua la religion vénérable que les Pères nous avaient transmise et que les saints Prêtres rassemblés jadis de toute part à NICÉE avaient confirmée et fortifiée ; quand il prêcha publiquement des opinions capables de perdre les simples, notre miséricorde veilla à ce que le mal ne se glissât pas librement dans la conscience des fidèles *(c)*, pour l'endurcir, ou, s'il faut parler plus justement, pour la perdre tout-à-fait. C'est pourquoi nous avons ordonné aux Pères de se réunir, non pas sans y avoir réfléchi et subitement, car il ne s'agissait point d'une affaire petite et passagère, mais de cette religion vénérable qui soutient

(a) Voir Hoffmann, note 318, et Mansi, *Conciliorum omn.*, VII, 450, 498.

(b) Le mot traduction indique probablement que le texte primitif de l'édit avait été rédigé en *latin* ; le texte *grec* portait en tête le mot *traduction*, et c'est pourquoi le traducteur syrien place également en tête de ce décret ce titre bizarre *Pouchaqa, traduction*.

(c) A la lettre : *Des simples*.

et fortifie notre Empire. Aussi vit-on, pour ainsi dire, dans tout l'Empire romain, ainsi qu'il le fallait, des interprètes choisis et des docteurs de la piété divine se rassembler à ÉPHÈSE, pour y scruter, y examiner et y définir avec justice et piété les questions encore irrésolues dont nous avons rappelé le souvenir. Ces hommes n'ont pas seulement confirmé et fortifié la foi sainte qui nous a été transmise dès le principe, mais trouvant encore vaines les difficultés de celui que nous avons déjà nommé, de NESTORIUS, ils l'ont déposé de son trône épiscopal et dépouillé de son rang. Tout ce qui avait été fait par eux ayant été envoyé et lu à notre miséricorde, nous leur avons adressé une sentence agréable à Dieu. Par une loi salutaire qui a été promulguée, nous avons exclu le susdit NESTORIUS et ses compagnons d'impiété des assemblées et nous leur avons même ôté le nom de chrétiens *(a)*. Nous avons prescrit qu'il s'appelleraient *Simoniens*, parce que, d'après le dire des prêtres saints, ils copiaient les mœurs de SIMON. Telle est la peine clairement contenue dans les lois, en vertu desquelles nous leur avons imposé ce nom. Après cet acte de justice et de piété, FLAVIEN et EUSÈBE, que notre miséricorde a réprimés, ont paru, et ils se sont efforcés de ressusciter ou de rajeunir l'erreur corruptrice de NESTORIUS, contrairement aux ordres de notre miséricorde ; ils ont ramené dans les Eglises les schismes et les scandales qui avaient cessé. C'est pourquoi nous avons par nécessité prescrit aux saints évêques de diverses villes éloignées de se rendre dans la ville susdite d'ÉPHÈSE, afin que la vérité seule fleurisse, une fois que la semence perverse aura été complètement déracinée par leur zèle et par leur attention pieuse.

(a) Voir ce décret de l'an 435, dans Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, V, 413. Cfr. 256 et 413. — Héfélé, *Histoire des conciles*, II, 466.

Nous n'avons pas été frustrés dans nos espérances. Les discussions soulevées par FLAVIEN et EUSÈBE une fois affaiblies et proscrites, la Religion sainte qui nous a été délivrée dès le principe a recouvré des forces sérieuses, des forces puissantes. Ceux que nous avons déjà nommés plusieurs fois ont été chassés du trône épiscopal avec leurs aides, avec DOMNUS qui fut, dit-on, chef de l'Eglise D'ANTIOCHE, avec THÉODORET et un certain nombre d'autres ignorants ou aveugles. En dépravant la parole de la vérité, ils ont montré qu'ils étaient indignes d'un tel honneur. Avec cela [nous avons décrété] que « personne n'osât plus jamais toucher en quoi que ce soit au symbole des trois cents dix-huit Pères de NICÉE, soit pour y ajouter, soit pour y retrancher (*a*) ». . . . . .

[*Ici il manque des feuillets, mais combien? On ne le sait.*]

. . . . . .

Nous supplions ta Piété, envers laquelle nous sommes extrêmement reconnaissants, ô Dioscore que nous honorons comme un père et dont nous considérons les travaux comme si c'étaient les nôtres, de rédiger des LETTRES ENCYCLIQUES contenant notre loi, notre symbole, la définition des deux synodes sus-nommés, avec DÉFENSE A QUI QUE CE SOIT D'Y AJOUTER OU D'Y RETRANCHER UNE PAROLE, MÊME DE L'EXPLIQUER, parce qu'elle s'explique d'elle-même et qu'elle est connue de tout le monde (*b*).

Votre Piété fera donc rédiger des copies pour les envoyer aux révérends évêques, à celui de CONSTANTINOPLE, à celui de JÉRUSALEM, ainsi qu'aux autres métropolitains, afin que tous les évêques qui en dépendent y apposent leurs signatures. Les métropolitains

(*a*) Voir le canon d'Éphèse cité plus haut.

(*b*) Ces paroles et les canons antérieurs qu'elles visent seront plus tard une cause de divisions et de scandales.

devront ensuite nous les renvoyer avec leurs lettres. Nous voulons aussi quetout évêque qui aura un exemplaire le lise à l'église devant tout le peuple. Avant tout, Votre Révérence souscrira avec les évêques qui lui sont soumis et en fera parvenir la nouvelle à l'oreille de Notre Sérénité.

Enfin, tous les livres que Votre Piété saura avoir été ou être maintenant écrits contre l'orthodoxie, [tous les traités] infectés de la doctrine nestorienne et pernicieux aux hommes, au sujet desquels nous n'avons rien prescrit dans notre loi, faute de les connaitre, [Votre Religion] ordonnera aux pieux évêques de les réclamer et de les livrer au feu; car, conformément à notre loi, il faut que tout ce qui est contraire à notre sainte foi soit détruit et extirpé (*a*).

[2] CORRESPONDANCE DE NOTRE FIDÈLE ET MISÉRICORDIEUX EMPEREUR, THÉODOSE, AVEC JUVÉNAL, ÉVÊQUE DE JÉRUSALEM.

Votre Miséricorde a montré beaucoup de zèle pour la foi sainte à propos des scandales qui, à plusieurs reprises, ont fondu sur elle et troublé, avec l'univers, les saintes églises de Dieu. Nous venons d'ordonner, par notre pieuse loi, que tous les révérends évêques souscriraient la foi sainte de NICÉE, dans la formule qui a été promulguée à son sujet dans les deux saints synodes œcuméniques, que la volonté de Notre Miséricorde a réunis à ÉPHÈSE. [NOUS AVONS DÉFENDU] D'Y AJOUTER OU D'Y RETRANCHER MÊME UNE PAROLE, PARCE QUE CETTE FORMULE DOIT ÊTRE PARFAITE, AYANT ÉTÉ RÉDIGÉE SOUS L'ACTION DU SAINT-ESPRIT.

[*Ici encore une lacune.*]

(*a*) Ce décret existe, en latin et pour le fond, dans Mansi, *Conciliorum omn. amplis. coll.*, VII, 495-498.

XII.

[Lettre encyclique de Dioscore aux Évêques.]

[Manque le commencement.]

. . . . . .

[1] Les livres de NESTORIUS et de ses partisans déposés doivent être anéantis, de peur que [nous ne perdions] la terre, en l'abandonnant à leurs tentatives et à leur volonté, [et il faut qu'il en soit ainsi] quand même leurs paroles peu orthodoxes seraient placées sous le couvert d'autres noms (*a*). Il faut savoir cependant que les traités des bienheureux Pères et des docteurs orthodoxes, qui ont été approuvés pour leur orthodoxie ou qui ont été reconnus pleins de la crainte de Dieu dans les deux saints synodes (d'Éphèse), doivent durer à tout jamais, parce qu'ils ne contiennent rien qui ne soit bon et exact, et parce qu'on n'aperçoit pas en eux des doctrines humaines ou des propositions contraires à la foi susdite, c'est-à-dire au symbole des TROIS CENT DIX-HUIT ÉVÊQUES ET AUX DÉCRETS DES DEUX SAINTS CONCILES D'ÉPHÈSE. [Ces livres il n'y a] qu'à les montrer ou qu'à les voir pour y puiser la force.

Ces livres [de Nestorius et de Théodoret] doivent être livrés au feu comme contraires à la paix de la foi sainte et immaculée, c'est-à-dire au symbole des trois cent dix-huit évêques, aux définitions des deux saints conciles déjà nommés [définition et symbole] à l'abri de la critique

(*a*) Mansi, VII, 498.

« *Quisquis codices habuerit interdictam fidem Nestorii ac Theodoreti continentes, aut interpretationes eorum vel qui vocantur sermones allocutorii, sive traditiones, iisdem tormentis subjaceat, vel si ea quæ sunt a' illis composita alterius nomine fuerint prænotata.* »

ainsi que l'examen universel l'a montré, et sources (*a*) de la foi orthodoxe. Notre Empereur, ami du Christ, a voulu qu'il en fût ainsi par une loi et, nous tous, nous l'acceptons, cette loi, avec joie et reconnaissance.

Nous ne devons pas non plus omettre de toucher un point que la loi commune a cru digne d'exposer avec soin, car elle dit : « Aucun partisan de NESTORIUS, au-
» cun de ceux qui ont pensé comme lui ne doit arriver
» au sacerdoce. Celui qui le serait devenu par surprise (*b*)
» doit être exclu du sacerdoce et ne pas être compté
» au nombre des prêtres. Toutes les personnes de ce
» genre doivent être poursuivies en tous lieux ; nul ne
» doit les recevoir, ni dans les maisons, ni dans les
» réunions publiques. Que ceux qui agiront contraire-
» ment à la loi craignent les peines qu'elle édicte. »

Voilà ce que nous [avions à dire]. A Votre Religion maintenant de notifier tout cela aux métropolitains qu'elle a sous la main, en leur demandant de s'y conformer. On leur enverra des formules de votes (ψηφίσματα) ; tous ceux qui acceptent les mesures de notre miséricordieux Empereur, ami du Christ, doivent les souscrire. Tout a été bien ordonné ; il n'y a plus qu'à l'observer avec soin. Des rapports feront ensuite connaître à notre pieux Empereur comment la justice a été observée, dans tout ce que Notre (*c*) Sérénité a déterminé.

Traitez avec amitié le grand et glorieux EULOGE, tribun et notaire prétorien, dont la foi et le zèle [nous sont connus] par beaucoup d'autres circonstances, mais en par-

(*a*) Mot-à-mot : *Mères.*

(*b*) Mot-à-mot : *Par vol* (*Htouf'ïa.*) Voir Mansi, *Conciliorum omn.*, VII, 497.

(*c*) Il faudrait probablement *Sa*, car il doit plutôt être question de Théodose que de Dioscore. Du reste, le titre de *Sérénité*, *b'htloutha*, ne paraît se donner qu'à l'Empereur.

ticulier par ce qui s'est fait récemment à Éphèse. Aussi notre Empereur ami du Christ l'a-t-il accueilli souvent, et nous-mêmes nous avons admiré les nombreuses preuves que nous avons eues de son intelligence (*a*).

Modèle de souscription.

[2] Moi, évêque de *telle* ville, j'ai signé ce qui est dans la loi ci-dessus ; j'approuve tout et je promets d'observer tout ce qui est écrit dans cette lettre, sans y ajouter et sans y rien retrancher.

Fin de la lettre écrite par saint Dioscore, évêque d'Alexandrie, aux autres religieux évêques.

Fin du second synode réuni a Éphèse, aux jours du saint et pieux Dioscore, évêque d'Alexandrie, et du temps des empereurs victorieux Théodose et Valentinien.

Gloire au Père et au Fils et au Saint Esprit, mystère unique et parfait de la Trinité éternellement glorieuse. Amen !

Abbé Martin,
Chapelain de Ste-Geneviève.

(*a*) Tillemont, *Mémoires*, xv, 531, 550, 554, 569. Mansi, *Conciliorum omn.*, vii, 596.

TABLE DES MATIÈRES.

		Pages.
I.	Lettres de convocation et liste des Pères du conciliabule.	1
II.	Procédures dirigées contre Ibas, évêque d'Edesse . .	12
III.	Déposition de Daniel, évêque de Charres	77
IV.	Déposition d'Irénée, évêque de Tyr	82
V.	Déposition d'Acylin, évêque de la ville de Byblos . .	86
VI.	Procédures relatives à Sophron, évêque de Thella . .	89
VII.	Déposition de Théodoret, évêque de Cyr	95
VIII.	Sentence émise par Domnus	131
XI.	Absolution de quelques clercs	132
X.	Exposé des procédures dirigées contre Domnus, évêque d'Antioche	ibid.
XI.	Edit de Théodose approuvant le Synode d'Ephèse . .	176
XII.	Lettre encyclique de Dioscore aux évêques	180

Amiens. — Imp. Émile Glorieux et Cie, rue du Logis-du-Roi, 13.

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES

This book is due on the date indicated below, or at the expiration of a definite period after the date of borrowing, as provided by the library rules or by special arrangement with the Librarian in charge.

DATE BORROWED	DATE DUE	DATE BORROWED	DATE DUE

C28 (842) M50

COLUMBIA UNIVERSITY
0032217986

931.5 Ep3

08000431

DEC 12 1944